

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 25 JUIN 2024

SOMMAIRE

◆ FINANCES 31

VOLUME BUDGÉTAIRE 31

CD-24-06-2718 FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 - JUIN 2024
.....
..... 31

CD-24-06-2719 FINANCES - COMPTES DE GESTION 2023
..... 46

CD-24-06-2717 FINANCES - AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTABLES DE
L'EXERCICE 2023 47

CD-24-06-2716 FINANCES - BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2024
..... 48

CD-24-06-2720 FINANCES - ÉTAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE 2024 - JUIN 2024 54

◆ PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL 55

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES 55

CD-24-06-2836 MOBILITES - JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2030 -
AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES SUR LE TERRITOIRE
DES HAUTES-ALPES - JUIN 2024 55

◆ COHESION SOCIALE 60

CD-24-06-2833 COHESION SOCIALE - PACTE LOCAL DES SOLIDARITES -
CONVENTION PARTENARIALE 2024-2027 - TERRITOIRE DES HAUTES-
ALPES - JUIN 2024 60

CD-24-06-2849 SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE - PROMOTION DE L'EGALITE
HOMMES/FEMMES DANS LES COLLEGES ET LYCEES - JUIN 2024 62

AUTONOMIE 63

| | |
|---|-----------|
| CD-24-06-2723 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONVENTION D'ENGAGEMENT AVEC LA COMMUNAUTE 360 DES HAUTES-ALPES ET FEUILLE DE ROUTE DEPARTEMENTALE 2024 - JUIN 2024 | 63 |
| ENFANCE | 64 |
| CD-24-06-2804 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SUR LA PREVENTION DES ADDICTIONS A DESTINATION DES PUBLICS ASE ET PMI - JUIN 2024 | 64 |
| ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE | 65 |
| AGRICULTURE | 65 |
| CD-24-06-2846 AGRICULTURE - PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL - DIAGNOSTIC DE PRECARITE ALIMENTAIRE - JUIN 2024 | 65 |
| AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | 66 |
| CD-24-06-2713 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - OPERATION GRANDS COLS - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT - COL DU LAUTARET - JUIN 2024 | 66 |
| EAU | 70 |
| CD-24-06-2820 EAU - ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT DE L'ISERE - JUIN 2024 | 70 |
| LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL | 70 |
| CD-24-06-2825 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL - CONVENTION DE PRESTATION 2024 POUR LA REALISATION DES ANALYSES DES PLANS DE SURVEILLANCE ET DES PLANS DE CONTROLE (PSPC) - JUIN 2024 | 70 |
| CD-24-06-2826 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL - CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LA PRISE EN CHARGE ET LE TRAITEMENT DES ANALYSES EN SANTE ANIMALE ET EN HYGIENE ALIMENTAIRE - JUIN 2024 | 71 |
| ◆VIE LOCALE ET PROXIMITÉ | 72 |
| CULTURE | 72 |
| CD-24-06-2429 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - COSIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITOIRE LECTURE AVEC LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE SERRE-PONÇON - JUIN 2024 | 72 |
| CD-24-06-2850 MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - CANDIDATURE AU LABEL "EXPOSITIONS D'INTERET NATIONAL" - JUIN 2024 | 73 |
| CD-24-06-2851 CEDRA - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL - JUIN 2024 | 74 |
| LOGEMENT | 75 |

CD-24-06-2839 HABITAT ET LOGEMENT - OPERATIONS D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) - JUIN 2024 75

◆ FINANCES 76

CD-24-06-2754 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT 3F SUD - OPERATION LE COUVENT DE LA PROVIDENCE A GAP - JUIN 2024..... 76

CD-24-06-2815 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - REHABILITATION PARC SOCIAL PUBLIC - JUIN 2024 76

◆ FONCTIONNEMENT 77

RESSOURCES HUMAINES 77

CD-24-06-2814 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - JUIN 2024 77

NUMÉRIQUE 77

CD-24-06-2466 TRANSFORMATION NUMERIQUE - CREATION DU FONDS NUMERIQUE SOLIDAIRE - JUIN 2024 78

DIVERS 78

CD-24-06-2759 ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - PREMIER TRIMESTRE 2024 79

CD-24-06-2798 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT DE L'ISERE (EPTB ISERE) - JUIN 2024 79

CD-24-06-2816 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - SECOND TRIMESTRE - JUIN 2024..... 79

CD-24-06-2830 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA SANTE DES HAUTES-ALPES (CODES 05) - JUIN 2024 80

CD-24-06-2831 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESENCE POSTALE TERRITORIALE - JUIN 2024 80

CD-24-06-2832 AFFAIRES JURIDIQUES - DISSOLUTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AREA REGION SUD PACA - JUIN 2024..... 80

MOTION RELATIVE À UN NOUVEAU PACTE TERRITORIAL POUR LA SAUVEGARDE DES TERRITOIRES DE MONTAGNE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 81

(La séance est ouverte à 9 h 34, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

Monsieur LE PRESIDENT.- Bonjour à tous. Je déclare ouverte la session du Conseil Départemental.

Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance, et je vais lui demander de procéder à l'appel des présents.

(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal)

Présents : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BONNAFFOUX, CANNAT, CHAUVET, COLONNA, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PARA, PEYTHIEU, RAMBAUD, RICOU, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, VIOSSAT.

Procurations : Monsieur GALLAND a donné procuration à Madame GRENIER, Madame PINET a donné procuration à Monsieur TENOUX, Madame ROSSI a donné procuration à Monsieur BONNAFFOUX, Madame TRUPHÈME a donné procuration à Monsieur NICOLAS.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjointes, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Mesdames, Messieurs les Représentants de la Presse, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous remercier de votre présence, ce matin, pour cette réunion du Conseil Départemental et pour votre engagement habituel au service de nos concitoyens. J'ai une pensée particulière, ce matin, pour Christian ROMAN, notre Directeur du Développement et de l'Aménagement Territorial, et Philippe EYMARD, Directeur des Bâtiments, pour qui c'est la dernière séance.

Vous savez tous combien leur rôle a été important et leur engagement sans faille. Messieurs, au nom de l'Assemblée Départementale, je vous remercie pour les années que vous avez passées au Département et les services que vous avez rendus à l'ensemble des Haut-Alpins. Je vous souhaite également de très bonnes retraites. Elles sont largement méritées.

(Applaudissements)

Je salue aussi, ce matin, Noé et Nicolo, qui sont dans l'hémicycle derrière vous. Noé et Nicolo sont accueillis, pendant deux semaines, au sein de mon cabinet. À travers eux, je souhaite un excellent stage de seconde à l'ensemble des jeunes accueillis dans les services du Département. Vous pouvez les applaudir.

(Applaudissements)

Je ne peux ouvrir cette réunion, ce matin, sans avoir une pensée également pour les communes sinistrées à l'occasion des fortes intempéries de fin de semaine dernière. Une pensée pour la Haute Romanche, la vallée de la Clarée, le Briançonnais, le Pays des Écrins et en particulier ta Commune de Vallouise, ma chère Gaëlle, ou encore dans le Champsaur-Valgaudemar.

Vous avez tous, j'imagine, vu les images impressionnantes des crues dévastatrices de ces 20 et 21 juin. Une nouvelle fois, le Département a su faire preuve d'une très grande réactivité, orchestrée par Marcel CANNAT, et saura faire preuve de solidarité avec l'ensemble des communes impactées. Mais, nous ne pourrions y arriver seuls. Nous aurons encore besoin de la solidarité de l'État et de la Région.

Vous retrouverez, chers collègues, la vie des services dans le rapport d'activité 2023 qui est diffusé, ce matin. De manière claire et synthétique, ce rapport dresse le bilan de notre action.

J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer : ce rapport d'activité fait état de notre troisième place des Départements où l'agriculture est la plus bio de France. Vous vous souvenez certainement que les Hautes-Alpes occupaient la première position de ce classement, en 2021 et 2022. Selon le baromètre publié, la semaine dernière, par l'Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique, les Hautes-Alpes pointent à nouveau en

pole position des départements les plus bio de France, avec plus de 40 % des surfaces agricoles utiles certifiées bio et en conversion.

Autre record dont nous pouvons être fiers - ce sera détaillé dans un moment par Patrick RICOU : l'année 2023 est celle au cours de laquelle le Département des Hautes-Alpes a le plus investi de toute son histoire. 61 M€ ont été engagés dans nos projets structurants, dans le patrimoine départemental ou encore en direction des projets portés par les collectivités. Voilà le signe du dynamisme de notre territoire et de sa profonde modernisation.

Je retiens également des Comptes Administratifs de 2023, que nous avons terminé, l'année passée, avec un excédent de 52 M€, alors que le Département n'a pas emprunté, l'an dernier. C'est le fruit d'une bonne gestion et un signal encourageant pour l'avenir puisque nous disposons de moyens nécessaires à la mise en œuvre de notre ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

La dette du Département a considérablement diminué, au cours de cet exercice, d'environ 20 M€. Et cela va continuer puisque nous n'avons pas eu recours à l'emprunt en 2023 et qu'il vous sera proposé tout à l'heure de ne pas recourir à l'emprunt en 2024, non plus.

Autre sujet d'actualité, ce matin : la préparation des Jeux Olympiques d'hiver 2030. Comme vous le savez, la décision sera prise par le Comité International Olympique (CIO), dans un mois quasiment jour pour jour, le 24 juillet très précisément. S'il est un domaine dans lequel le Département peut avoir un vrai rôle à jouer dans cette organisation, c'est sur le réseau routier. Nous avons, avec cet événement mondial, une formidable opportunité de désenclaver notre territoire. Il vous est donc proposé, ce matin, d'affirmer notre volonté d'accélérer la modernisation de notre réseau routier pour faire honneur à cet événement et pour pérenniser durablement la desserte des Hautes-Alpes.

En quelques mots, notre action se concentrera sur la 1091, entre Grenoble et Briançon. Certains travaux ont commencé sur cet axe, avec la reconstruction de la galerie de la Marionnaise, sur la RD 1075, qui est son homologue plus dans le sud et qui est un maillon essentiel entre Sisteron et

Grenoble, sur les RD 942 et 900B qui font la liaison entre la sortie de l'autoroute et la RN 94.

En ce qui concerne l'aménagement des routes nationales, nous renouvellerons à cette occasion notre demande de transfert dans le giron départemental, dans un souci d'efficacité et de cohérence dans la gestion du réseau routier haut-alpin.

Au total, 250 M€ sont à investir sur nos routes, d'ici 2030. Notre PPI prévoyait 74 M€. Nous pouvons raisonnablement considérer que cette somme est l'autofinancement du Département et comptons donc sur nos partenaires, que sont l'État et la Région, pour financer les 176 M€ manquants.

Nous aurons l'occasion d'en reparler, notamment au moment de l'adoption de la fameuse Loi Olympique que nous attendons et sur laquelle le parlement se prononcera, une fois que la France aura été définitivement retenue comme hôte des Jeux Olympiques d'hiver.

Toujours au rang des grands événements, je vous rappelle l'immense succès populaire du Meeting aérien 2024 qui s'est tenu fin mai. C'est très certainement la plus belle édition que nous ayons organisée, d'une part du fait de la programmation superbe qui a été proposée par Jean-Marc GENECHESI et l'association AGATHA, mais aussi par l'organisation générale. Le seuil des 55 000 visiteurs a été atteint le dimanche, au cours de l'après-midi. Il convient de lui ajouter les 5 à 6 000 spectateurs présents sur l'aérodrome, le samedi. Avec plus de 60 000 visiteurs sur un week-end, les Hautes-Alpes ont une nouvelle fois démontré qu'elles étaient à même d'organiser de très grands et de très beaux événements. Je remercie pour cela l'ensemble des acteurs impliqués dans cet événement, des services de l'État à ceux du Département, en n'oubliant pas les associations, les commerçants et les bénévoles. Merci à tous.

Notre prochain rendez-vous est le Tour de France. Dans une semaine, jour pour jour, en ce qui concerne le passage par le Col du Montgenèvre, Briançon, la vallée de Serre-Chevalier et le Galibier. Et puis, les 17, 18, 19 juillet pour l'arrivée à Superdévoluy, suivie d'un départ de Gap en direction de Barcelonnette et enfin, un départ d'Embrun, en direction d'Isola 2000. Voilà de quoi ravir les amateurs de courses cyclistes, à quelques jours seulement de la

grande arrivée à Nice, et de quoi nous offrir des images exceptionnelles de notre territoire, notamment du Lac de Serre-Ponçon.

J'ai eu le plaisir d'accueillir, il y a quelques semaines, Christian PRUDHOMME et Éric BRÉCHE, le patron des moniteurs de ski, à Superdévoluy. Tous deux ont participé à une opération de nettoyage de la station, à la suite de l'hiver passé. Voilà un bel exemple de la montagne en partage entre hiver et été. Un bel exemple aussi de notre transition en cours et de notre capacité à nous adapter aux nouvelles attentes des visiteurs.

De nombreuses initiatives voient le jour au sein de l'École du Ski Français, tendant à faire des moniteurs de ski de véritables accompagnateurs des activités de pleine nature qui sont pratiquées en été. Je les salue, leur professionnalisme et y vois le signe que nous sommes en train de réussir le défi de la nécessaire transition qui est devant nous. Une transition accompagnée chaque jour par IT05, notre agence d'Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes, qui a tenu son Assemblée Générale, hier, en présence de plus d'une centaine de personnes et qui a fêté, par la même occasion, ses dix ans. Une décennie au service de l'aménagement de notre territoire, en particulier de nos communes qui sont pratiquement toutes adhérentes. Je l'ai dit tout à l'heure, l'aide aux collectivités a franchi, en 2023, le seuil des 14 M€. C'est le signe aussi qu'IT05 travaille, et travaille efficacement pour préparer l'avenir des Hautes-Alpes.

J'aurai encore quelques mots sur les rendez-vous qui nous attendent, à court-terme.

Ce soir, pour commencer, avec le lancement de l'ANEPAPE 05. Nous accueillerons ici, à l'Hôtel du Département, un nouvel acteur dans le champ de la protection de l'enfance. Il s'agit de la création d'une antenne départementale de l'Association Nationale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance des Hautes-Alpes. Je me réjouis que cette antenne voie le jour. Elle va permettre aux jeunes qui nous sont confiés de toujours plus s'exprimer et s'épanouir. Cela fait pleinement partie de nos missions.

Vous noterez que la Commission Permanente, en fin de matinée, se prononcera sur de nombreuses actions en direction de la protection de l'enfance et de ses partenaires. Plus de 350 000 € seront dédiés à l'enfance.

Et puis, nous avons rendez-vous, deux vendredis de suite, pour des moments de culture. A la fin de la semaine, au Musée, pour le vernissage de l'exposition *Nuit* qui a été élaborée avec le Muséum National d'Histoire Naturelle. Et vendredi prochain, le 5 juillet, au Château de Montmaur, pour le lancement de la saison estivale qui nous a été concoctée par Bernadette SAUDEMONT et le Centre Départemental des Ressources des Arts (CEDRA).

Je ne peux pas conclure ce propos sans avoir un mot sur les deux rendez-vous qui nous attendent : le 30 juin et le 7 juillet.

Le Président de la République, à la suite des élections européennes, a pris la décision de dissoudre l'Assemblée Nationale. Une décision que je ne comprends pas et que je ne partage pas. Certes, cette assemblée était difficile à tenir, depuis de nombreux mois, certainement depuis les dernières législatives, d'ailleurs. Est-ce qu'elle sera plus facile à gérer demain ? Il est permis de se poser la question, voire d'en douter, au regard du contexte politique actuel.

La dissolution et les jours qui ont suivi nous ont donné à voir un spectacle que je déplore. Dans ce contexte dangereux et quel que soit le résultat du 7 juillet au soir, la situation restera compliquée et lourde d'incertitudes quant aux politiques à venir.

Nous avons donc nous, Département, un rôle important à jouer. Échelon territorial de proximité par excellence, avec les communes, nous devons être pour nos concitoyens l'incarnation de la permanence de la République. Notre mandat nous place, avec les maires, au plus près de nos concitoyens. Nous devons avec eux conserver et même développer le lien et le dialogue avec les Haut-Alpins, en cette période troublée.

J'ai entendu, il y a quelques jours, quelques remarques quant à une nouvelle réorganisation des institutions, qui verrait éventuellement le Département dissout dans une autre forme de gouvernance territoriale. Ce serait une erreur. L'heure n'est pas à l'affaiblissement de nos institutions ou aux grandes manœuvres qui vont encore éloigner les Français et les dirigeants politiques. L'heure est à la pertinence, notamment territoriale, à la proximité, à l'efficacité, au concret, pour faciliter le quotidien de nos concitoyens. Je pense que c'est ce que nous faisons ici, au Département des Hautes-Alpes, en mettant

en œuvre nos politiques de solidarité, en travaillant sur nos infrastructures et projets structurants, en ayant une gestion raisonnable de l'argent public. J'entends que cela continue ainsi.

Je vous souhaite une excellente matinée de travail et je vous remercie.

La parole est à Rémi ROUX.

Monsieur ROUX.- Monsieur le Président, mes chers collègues, en cette séance de juin 2024, deux actualités se présentent à nous : l'une nationale, l'autre locale.

Au niveau national, à la suite de la dissolution de l'Assemblée Nationale, notre pays est entré dans une période d'instabilité politique et législative, créant un manque de visibilité dans les décisions et projets futurs des collectivités territoriales - vous l'avez rappelé à l'instant. Or, certains sujets sont vitaux pour nos territoires. Pour prendre le plus important d'entre eux : le travail accompli, depuis plus d'un an, dans le cadre des Assises de l'Eau, ne doit pas devenir lettre morte. Les Français ont besoin de réponses concrètes sur ces questions, surtout au regard du dérèglement du cycle de l'eau qui s'accélère. Nos collectivités ont donc besoin de stabilité afin de pouvoir bâtir des projets.

Après les intempéries de l'automne 2023, c'est de nouveau de nouvelles crues qui ont sévi, particulièrement sur le Pays des Écrins. Heureusement, pas de décès n'a été relevé. Dans notre malheur, c'est déjà une bonne nouvelle. Des ponts fragilisés, des routes et infrastructures endommagées, des campings inondés : ce sont malheureusement toujours les mêmes scènes auxquelles nous assistons et qui mettent en péril l'activité, en ce début d'été.

Si ces événements venaient à se reproduire, les choses deviendraient compliquées pour la sécurité et le quotidien de nos concitoyens. Le Département est déjà intervenu pour soutenir les communes, il y a de cela quelques mois. Il l'a fait de manière rapide et coordonnée. Nous sollicitons à nouveau cette aide, Monsieur le Président, bien évidemment, bien que nous sachions qu'il sera très difficile de le faire de manière indéfinie et systématique. C'est pourquoi la question de l'entretien des cours d'eau va devenir la question centrale, voire

vitale, pour nos territoires, dans les années à venir. Et si, malheureusement, rien n'est fait, nous serons contraints de payer encore et toujours les pots cassés et à refaire à nouveau nos infrastructures, routes, ponts, sentiers qui constituent le patrimoine de notre territoire.

A propos de la question des routes, Monsieur le Président, nous vous avons récemment alerté concernant l'antenne technique de Laragne sur les risques de changer les organisations des antennes. Vous nous avez fait l'engagement de maintenir, de votre choix, les emplois sur l'antenne de Laragne. Décision que nous approuvons pour préserver un service de proximité pour nos citoyens et usagers.

Aujourd'hui, lors de cette séance, nous votons le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2023. Un montant d'épargne brute très correct qui permet de dégager un montant d'investissement élevé à 61 M€ et une capacité de désendetter convenable, à 2,4 années de mobilisation de capacité d'autofinancement.

Globalement, les choses se portent plutôt bien mais, comme nous l'avons vu, entre les imprévus climatiques et l'instabilité politique et économique au niveau national, les indicateurs budgétaires peuvent rapidement se dégrader. C'est la raison pour laquelle il faut rester prudent.

Pour terminer, et sur une note plus optimiste, comme vous l'avez fait, le département des Hautes-Alpes a décroché la Médaille d'or concernant l'agriculture bio, avec 40 % de la surface agricole dédiée à la production bio. Notre département montre ainsi une capacité à développer une offre agricole diversifiée.

Enfin, pour terminer, n'oublions pas également les différents événements sportifs qui auront lieu, cet été, sur notre département, et le plus célèbre d'entre eux - vous l'avez rappelé, Monsieur le Président -, le Tour de France, en espérant que la météo soit clémente, cet été.

Monsieur LE PRESIDENT- Je vous remercie. Monsieur BONNAFFOUX, vous avez la parole.

Monsieur BONNAFFOUX.- Oui, Monsieur le Président, juste un message de la part de Valérie ROSSI, ce matin, qu'elle m'a fait passer :

Monsieur le Président, chers collègues, étant en campagne pour les élections législatives, j'ai fait le choix de renoncer à être présente à notre séance, ce matin, afin d'éviter tout conflit d'intérêt et préserver la sérénité de vos débats.

Je remercie les maires présents de leur engagement, de leur diligence dans l'organisation de ces élections, et je vous souhaite une belle session de travail.

Bien à vous.

Valérie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien. Merci pour ce message.

Gaëlle MOREAU souhaite nous dire un mot.

(Sortie de Christian HUBAUD à 10H08)

Madame MOREAU.- Merci, Président. Déjà, je voulais remercier tous les conseillers qui, depuis jeudi, m'envoient des messages pour me soutenir dans ce que la commune vient de traverser. Un grand merci.

J'ai fait un petit discours, et je voulais revenir un peu sur ce sujet pour essayer de faire avancer les choses aussi pour nos communes, puisque toutes les communes sont concernées par ce que j'ai vécu, la semaine dernière. Vous m'excuserez, je serai peut-être un peu longue et pas forcément dans la construction du discours habituel, mais je tenais à m'exprimer ce matin, au nom aussi, peut-être, de tous les élus qui ont connu, ces derniers jours, des complications sur leurs communes.

Je voulais vous dire que nous, depuis le mois d'août de l'année dernière, nous en sommes à la troisième crue. Cela commence à faire beaucoup. Celle-ci était beaucoup plus importante que les autres, en raison de la fonte des neiges aussi, puisque nous avons attendu les pluies, mais il faut savoir que, sur le glacier Blanc notamment, on avait entre deux mètres et six mètres de neige, à certains endroits, et que le glacier Blanc est de nouveau en glace, donc toute la

neige est partie dans le torrent, et je pense que c'est cela qui a contribué aussi à accentuer les risques et les débordements.

J'ai déclenché mon plan communal de sauvegarde, jeudi soir à 19 h, et je l'ai levé vendredi, à 19 h aussi. Je voulais remercier, bien sûr, le cabinet de la Préfecture, Monsieur le Préfet, Madame la Sous-préfète, et Marcel CANNAT, ici présent, qui est venu au Poste Central (PC), vendredi, pour m'accompagner aussi sur les dégâts, notamment des routes, et puis sur tout le reste.

L'état des lieux est que j'ai évacué 160 personnes, puisque l'on commence aussi à accueillir des touristes, en ce moment, et donc j'ai évacué deux campings et des habitations qui menaçaient ; en tout 160 personnes.

L'état des lieux aussi est que mes digues centenaires n'ont pas tenu, que la route départementale est tombée dans le torrent à plusieurs endroits. J'ai perdu une grosse partie de mon parking centre-bourg de Vallouise, une canalisation d'eau potable qui a privée 300 foyers d'eau, qui est partie aussi à l'eau. En revanche, aujourd'hui, une bonne nouvelle : l'eau a été rétablie. On a réussi à rétablir l'eau et donc, à partir de ce matin, tout le monde a de l'eau potable chez lui. C'est un beau travail.

J'ai déclenché les travaux directement vendredi après-midi, et on a réussi à remettre en état, de façon provisoire pour certaines zones et de façon pérenne pour d'autres, une majorité de dégâts. Je le dis pour l'aspect touristique : on va pouvoir garantir l'accès à tous les grands sites touristiques, à partir de la fin de semaine. Il est important aussi de le dire car il ne faut pas n'avoir qu'une communication négative quand il se passe ce genre de choses.

En tant que maire, je me dois d'assurer la sécurité des biens et des personnes, et la Loi sur l'Eau ne me le permet plus. Une belle loi sur le papier, qui nous permet d'avoir de beaux dessins dans les études où les torrents divaguent dans une jolie campagne. La réalité, chez nous, est un territoire contraint et habité, un territoire communal situé sous trois glaciers et un lac qui apportent de l'eau et des matériaux en grande quantité et quotidiennement, une gestion des torrents dans l'urgence avec des autorisations de travaux lourds administrativement et très limitées par les services de l'État. J'aurais une question : quelle est la responsabilité de l'État dans tout cela ?

Depuis le mois d'août, j'ai connu trois crues. Des travaux provisoires ont été engagés, à chaque fois. Travaux qui ont un coût que la commune doit assumer, au détriment des projets communaux. Des travaux qui ne durent pas dans le temps. Je n'ai toujours pas de vision sur les prises en charge de la tempête Aline. Les travaux, je les ai terminés, il y a un mois, et forcément, ils sont partis à l'eau.

Des pelles sont actuellement dans tous mes torrents. J'ai donné l'ordre de sécuriser de manière qualitative toutes les berges impactées, avec la menace du Procureur si j'en fais plus que ce qui est autorisé. Mais, j'assume ce choix en responsabilité.

Je demande maintenant que les élus de montagne se regroupent pour peser sur un aménagement de la Loi sur l'Eau.

Je demande que nous obtenions des autorisations permanentes de curage de nos torrents pour enlever l'excédent.

Je demande que l'on puisse extraire les matériaux excédentaires. Il faut savoir que les entreprises de Travaux Publics (TP) sont prêtes à venir gratuitement effectuer les travaux, si elles ont la possibilité de récupérer les matériaux. Et là, actuellement, les communes payent les travaux.

Je demande enfin d'autoriser les communes de montagne à effectuer des travaux d'endiguement quand les zones urbanisées sont traversées et d'éviter les zones de divagation.

L'argent public ne peut plus partir dans les travaux provisoires et d'urgence. Il doit être utilisé pour garantir l'avenir de nos communes.

Enfin, je demande que le bassin aval concoure financièrement à l'entretien et aux travaux de nos cours d'eau.

Elus de montagne, soyons unis dans ce combat qui touche toutes les communes du département, et au-delà. J'apporte toute ma solidarité aux maires de Saint-Christophe-en-Oisans et à ses habitants également, qui ont, je dois le dire, beaucoup plus souffert que nous. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT. - Il faut arriver à une crue comme celle que l'on a connue à Vallouise pour prendre conscience de la difficulté dans laquelle se trouvent tous les maires de montagne. Et nous tous d'ailleurs parce que nous avons perdu la main sur l'entretien des cours d'eau depuis fort longtemps. Monsieur CANNAT a envie de nous en parler. Il va en parler. Mais aujourd'hui, quand même, je constate que, dans de nombreuses vallées, quand on a créé des routes dans les fonds de vallée, on n'a jamais mis les routes au niveau des rivières. Les routes ont été créées toujours au-dessus des rivières, mais maintenant, c'est le lit des rivières qui rattrape le niveau de la route. À qui la faute ? À celui qui a fait la route ou à celui qui n'a pas entretenu le cours d'eau ? Je pense que ce sont plutôt les seconds qui sont responsables de cela.

Aujourd'hui, nous avons, en application de la loi ou en désobéissant, le devoir d'intervenir quand il faut intervenir. Monsieur CANNAT ?

Monsieur CANNAT. - Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Inutile de te dire, Gaëlle, que je souscris complètement à tes propos.

Monsieur le Président, vous m'avez demandé d'être présent, à chaque fois qu'il y a des problèmes, pour être aux côtés des élus, aux côtés de la population. C'est ce que j'ai fait en décembre sur la Séveresse, ce que nous avons fait sur le Drac, à Risoul, ce que nous avons fait, ce week-end, sur la Romanche, dans le Valgaudemar. Et, à chaque fois, se pose la question du curage des torrents. Ce curage des torrents qui n'est pas fait, un apport de matériaux qui est fait naturellement puisque - je ne vous apprends rien - l'eau descend et en descendant, elle apporte des matériaux. Ces matériaux restent maintenant - c'est le cas chez toi, Gaëlle, Arnaud, Marine, Éric et Claire, ce sera le cas de la Clarée, cet été. Et chaque fois, maintenant, la route se trouve plus basse que les cours d'eau. Et, Gaëlle, le Pré de Madame Carles va être bien endommagé par rapport à tous ces matériaux qui sont apportés.

Ce week-end, je vous le dis, c'est 150 000 €. 150 000 € sur la 1091, et du côté de Vallouise. Ce sont des travaux d'urgence. Ce ne sont pas des travaux définitifs. Il va falloir, fin 2024, début 2025, se remettre à des travaux

définitifs : 1,5 M€, 2 M€, à peu près. Sans compter ce qu'il va falloir faire dans le Champsaur-Valgaudemar pour faire des travaux définitifs.

Patrick, on a vu le budget, on a vu l'excédent, on a vu ce qu'il faut mettre. On regarde un petit peu, et on est les premiers à le faire. Monsieur le Président, sous votre impulsion, on aide les collectivités. Cette fois-ci, nous allons mettre un peu plus de 100 000 € pour aider les collectivités. Pourquoi ? Par rapport à cet apport de matériaux.

Nous allons aider les Associations Syndicales Autorisées (ASA). Pourquoi ? Parce que les prises d'eau ont été enlevées ? Pourquoi ? Par rapport à ces matériaux.

Il y en a ras le bol ! Chaque fois que je dis quelque chose, je me fais critiquer parce que je ne suis pas dans l'écologie. Est-ce que nous ne faisons pas de l'écologie quand nous protégeons les terres agricoles, quand nous protégeons les campings qui vont fermer ? Est-ce que nous ne sommes pas dans l'économie quand on protège ces campings ? On n'arrive plus à comprendre.

Maintenant, Monsieur le Président, je crois qu'il y a deux choses. Une : il faut vraiment que l'État soit solidaire avec nous. J'en ai parlé avec Monsieur le Préfet. On ne peut pas dire que Monsieur le Préfet peut être tout à fait favorable avec moi parce que, derrière, il y a des services qui s'appellent la Direction Départementale des Territoires (DDT), avec des personnes de la DDT. Vous savez ce qui s'est dit dans la Séveresse : on n'a pas besoin d'ingénieurs pour curer les torrents, on a qu'à s'adresser aux personnes qui vivent dans le secteur. Et ces personnes-là, qui ont vécu, savent ce qu'il faut faire. Aujourd'hui, ces personnes-là n'ont plus le pouvoir de parler, n'ont plus le pouvoir de dire ce qu'il faut faire. On n'a besoin de personne, mais que l'on nous donne seulement l'autorisation de curer ces torrents.

Monsieur le Président, il y a eu la dissolution de l'Assemblée Nationale, mais il va y avoir la dissolution du PPI, si l'on continue comme cela parce que l'on n'arrivera plus à faire face à toutes ces dépenses. Cela devient vraiment grave. Je soutiens tes propos, Rémi. Je soutiens tes propos, Gaëlle. Et je pense, Monsieur le Président, que ce sont des propos qui doivent refléter ce qui se dit ici. Il faut la solidarité nationale pour le curage, mais maintenant, ce qu'il

nous faut, c'est la solidarité nationale, régionale pour nous aider à payer tout cela. Sinon, cela va être très clair : il va falloir que l'on se revoie entre nous, chers collègues. Et au niveau du PPI, il va falloir se demander ce que l'on enlève. Est-ce que l'on va enlever sur les solidarités, sur la mobilité, sur le social ? On va enlever sur quoi ? Sur la culture ? Pour équilibrer notre budget, pour ne pas taper autrement et pour continuer notre désendettement.

Monsieur le Président, l'heure est grave, je vous le dis. Et chaque fois que je passe, j'en ai les larmes aux yeux. En tout cas, merci et félicitations. Je ne peux qu'encourager les élus et la population parce que vous avez du mérite. Quand je vois vos canalisations d'eau, l'assainissement partir à la baille, comme on dit, cela fait mal au cœur. En tout cas, bravo !

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marcel. Cela fait au moins une trentaine d'années qu'on nous rebat les oreilles sous couvert d'écologie. Je ne sais plus ce que c'est l'écologie. On nous rebat les oreilles qu'il faut laisser respirer les rivières, qu'il faut laisser les rivières divaguer n'importe où. Ce ne sont pas les rivières qu'il faut laisser respirer, ce sont les habitants qui sont au bord de la rivière qui doivent respirer en premier.

(Applaudissements)

Monsieur MURGIA ?

Monsieur MURGIA.- Monsieur le Président, chers collègues, un petit mot naturellement de soutien à notre collègue Gaëlle, comme l'ensemble des territoires qui ont été touchés. Dans mes fonctions de Président du Parc National, j'aurai bien entendu une pensée pour Saint-Christophe-en-Oisans et pour les hameaux de La Bélarde et des Étages qui ont été rayés de la carte. C'est un sujet absolument terrible. Je crois que l'on a tous vu ces images que nous ne pouvons imaginer puisque c'est la moitié du torrent des Etançons et du vallon de Bonne Pierre qui s'est effondrée pour raser tout un village.

Après tout ce qui a déjà été dit, je crois que, fondamentalement, nous nous rendons compte que nous avons besoin d'un nouveau cadre législatif sur

la montagne, pas que sur l'eau, en réalité. Le Président du Département - je le rappelle assez souvent - avait proposé, en 2015, que la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) soit exercée au niveau départemental et que l'ensemble des intercommunalités puisse asseoir, au niveau départemental, une taxe. Ce qui serait une question de justice fiscale, me semble-t-il, puisqu'il faut tout de même rappeler que celles et ceux qui vont financer les travaux de restauration d'un certain nombre de milieux aquatiques et de berges, c'est la Communauté de Communes du Pays des Écrins pour ce qui concerne la totalité des travaux de Vallouise, et la Communauté de Communes du Briançonnais pour ce qui concerne la totalité des travaux dans le Briançonnais. Cela me semble être assez injuste puisque si quelqu'un n'a pas compris qu'en 24 heures, le Lac de Serre-Ponçon a pris 2,20 m, si jamais il y avait besoin d'une preuve pour quelqu'un qui n'aurait pas exactement compris que l'eau est un sujet global, on a la preuve sous les yeux. On ne peut pas demander à des territoires de protéger des risques d'inondation, d'assumer la totalité des coûts financiers, en se disant par ailleurs de la main gauche, pendant que l'on dit cela de la main droite, que le sujet de l'eau est bien entendu un sujet qui concerne le bien commun et tout le monde.

Il va falloir, à un moment, que la solidarité soit dans les actes et dans les faits parce qu'il y a un sujet fiscal qui concerne tout le monde. Il y a une sorte de paradoxe à réclamer du Conseil Départemental qu'il vienne subventionner des travaux, alors que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont une compétence qui est elle-même assise sur une taxe qui ne concerne que l'intercommunalité. La réalité est qu'il faut un changement de la loi et que ce sujet est a minima départemental, a maxima régional et national.

Le deuxième sujet a été largement évoqué : c'est celui de la loi sur l'Eau. Moi, j'irais plus loin. Notre sujet est un sujet, bien entendu, de loi sur l'Eau, mais la réalité est que la faute n'est pas celle de la DDT, c'est bien entendu la faute du législateur qui, à force de trop vouloir protéger des risques, oublie la réalité de nos territoires. Les agents de la DDT ne sont pas là pour embêter les maires, ils sont là pour appliquer la loi, comme le Préfet. Le problème est que la

loi est mal faite et qu'en réalité, il nous faut une nouvelle Loi Montagne, urgemment, et une Loi Montagne qui nous permette de nous adapter au dérèglement climatique.

Que s'est-il passé fondamentalement ces derniers jours ? Des pluies absolument hors normes, des températures très froides et toutes les zones qui avaient encore une nivologie conséquente, qui ont vu un phénomène de réchauffement des températures aggraver les pluies diluviennes. La fonte des neiges a eu un impact colossal.

Tout cela m'amène à penser que nous devons essayer de réfléchir, dans les mois qui viennent, d'une part à adapter et, d'autre part à protéger.

Le sujet de la protection - on vient de l'évoquer : il faut que l'on en donne les moyens aux maires ; sinon, nous n'y arriverons pas. Il y a aujourd'hui des incohérences que plus personne ne peut comprendre. Payer des travaux qui pourraient se faire financer gratuitement, ce n'est plus de l'écologie, c'est du bon sens. Je crois que les montagnards peuvent, d'une seule même voix, ne pas rentrer dans un débat politique clivant sur l'écologie ou pas l'écologie, mais tout simplement appeler au bon sens parce que c'est la préservation de nos deniers publics. Après tout, le premier rôle d'un élu est celui-ci.

Mais, on ne pourra pas faire l'économie de la question de l'adaptation parce que le recul des glaciers dans les hautes vallées de notre département, la conjonction des phénomènes de réchauffement, la baisse du permafrost, qui fait que nous avons des éboulements qui sont plus fréquents... Si nous n'avions que le problème de l'eau au Pré de Madame Carles, si dans la vallée du Vénéon, nous n'avions que ce problème, on le sait tous, le risque cumulé des chutes de pierre amène à des questions d'adaptation qui devront se poser. La desserte des sites : est-ce que nous gardons des questions de parking en fond de vallée ? Est-ce que nous desservons demain par navettes ? Est-ce que, demain, nous adaptons la manière dont nous travaillons et dont nous desservons ces sites, en prenant en compte aussi la question de la surfréquentation de nos vallées que l'on a mise de côté depuis trop longtemps, mais qui est une réalité. Il faut qu'on la traite de manière intelligente, avec du bon sens, avant que d'autres la traitent par idéologie, chers collègues. Quand ils la traiteront par idéologie, les résultats

du quotidien pour l'économie de nos territoires seront désastreux. Traitons-la nous-mêmes. Nous savons le faire. Nous le faisons dans la haute vallée de la Clarée. Nous l'expérimentons aujourd'hui au Gioberney, dans le Valgaudemar. Réfléchissons à adapter aussi la manière dont nous rénovons des sentiers. Madame le Maire, chère Gaëlle, tu le sais, le Parc va envisager de travailler sur des équipements qui sont plus souples. Puis, s'ils se cassent, cela coûte moins cher, on les remplace, et on essaie de travailler intelligemment.

Je crois que nous devons essayer intelligemment de travailler à la fois à l'adaptation de nos milieux, parce qu'inévitablement, le paysage, la géologie qui nous entoure et le climat ont fait que les paysages qui étaient ceux d'il y a cent ans ne sont plus les mêmes aujourd'hui, que les risques ne sont plus les mêmes. Ils ont toujours été présents en montagne. Ceux qui nous expliquent qu'il n'y a jamais eu de risques avant et qu'il y en a maintenant se moquent de nous. On ne peut pas nier que les risques ont totalement évolué. Nous devons évoluer et nous adapter aussi.

Je crois qu'aujourd'hui, il y a une prise de conscience. C'est toujours dommage qu'elle arrive après des drames. Je rappellerai, avec politesse vis-à-vis des services de l'État, qu'un certain nombre des financements liés à la réparation des intempéries d'octobre 2023 n'ont toujours pas fait l'objet de financement. J'aurai l'occasion d'en reparler jeudi, lors du Conseil d'Administration du Parc. A l'heure où nous parlons, j'ai des sentiers à remettre en état dans tout le massif, mais je ne suis toujours pas financé pour remettre en état les travaux qui datent d'octobre de l'année dernière. J'aimerais savoir, à un moment, si en période de dissolution et de vacances de l'État, il y a toujours un gouvernement dans ce pays car il y a une vacance sur certains aspects, et j'aimerais que les drames puissent être pris à toute leur hauteur et toute leur considération, quelle que soit la période électorale. Ce serait la moindre des choses que l'on doive à la dignité des montagnards qui habitent nos vallées. Et derrière, je crois que nous devons être toutes et tous à l'initiative de propositions concrètes qui devront, dans tous les cas, faire l'objet d'un projet de loi dans les mois qui viennent. Sinon, nous ne nous en sortirons pas. On peut tout demander

aux élus, mais il faut leur donner les outils ; aujourd'hui, nous ne les avons pas. C'est la leçon de cet épisode. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Arnaud. On va peut-être changer de sujet et passer la parole à Bernadette SAUDEMONT.

Madame SAUDEMONT.- Merci, Président, de me donner la parole. Il est vrai qu'après l'énoncé de nos tourments dus aux problèmes environnementaux, j'ai un peu de gêne à vous parler culture. Mais, je crois que c'est ma mission, aussi.

Je vais entrer, sans être exhaustive, dans le détail des annonces que vous avez faites dans votre propos introductif, Président, et faire une revue succincte de nos actualités culturelles qui jalonnent l'été, d'une part, et celles qui s'envisagent pour la rentrée, d'autre part.

Tout d'abord, l'exposition que vous avez citée, Président, l'exposition mise en place au Musée Muséum Départemental, consacrée à *La Nuit*, et dont le vernissage aura lieu le 28 juin, à 18 h. Cette exposition, qui va durer jusqu'au mois de mai 2025, a été créée, au départ, par le Musée National d'Histoire Naturelle, le Jardin des Plantes, et a été adaptée par nos services, sous le pilotage d'Agathe FROCHOT, la conservatrice pour notre Musée Muséum Départemental. Des idées innovantes, des expériences sensorielles inédites qui devraient intéresser et séduire. C'est pour cela que je vous invite, ce vendredi, au Musée, pour ce moment qui l'inaugurera.

Un autre événement de même nature : il s'agit du lancement de la saison estivale du Château de Montmaur, le 5 juillet, que vous avez également évoqué, Président. Comme d'habitude, nous présenterons ce que sera le contenu des vendredis soir, l'exposition retenue, *Le lac*, les moments pour les familles, les ateliers, les goûters, une préfiguration en interne est organisée pour les agents, au Château de Montmaur, le 27 juin, c'est-à-dire jeudi, pour la première fois, et je me réjouis de cette initiative.

Par ailleurs, vous savez que nous avons un label, *l'Accordée*, qui consacre des festivals d'été de qualité. Label créé par mon prédécesseur. Label

que nous sommes en train de revisiter collégalement avec les labellisés, au nombre de quatorze. Ces labellisés proposent des festivals dans de nombreux coins de notre département. Le CEDRA a en préparation un planning général de façon à faciliter la tâche des festivaliers et leur permettre d'harmoniser leurs choix. Vous en serez destinataires. De nombreux bénévoles organisateurs travaillent toute l'année à l'organisation de ces festivals qui valorisent notre territoire, et je les en remercie. Ces festivals nous donnent de la joie. Cette année, particulièrement dans certains coins du haut du département endoloris par les eaux, ils pourraient essayer de consoler, je pense. Je pense notamment à *Musiques en Écrins*.

Une dernière information concernant les Archives et leur nouveau bâtiment. Le réaménagement a commencé. En principe, l'inauguration aura lieu en septembre. Nous aurons, à partir du 16 juillet, tout un programme de festivités pour cette ouverture. Nous avons voulu ancrer ce lieu dans son environnement par des passerelles avec le quartier avoisinant et les populations, à travers un projet nommé *Les Archives se la racontent*. L'ouverture se fera ainsi à travers des temps forts, en particulier lors des Journées nationales de l'Architecture, du 18 au 20 octobre 2024. Ces journées sont placées, cette année, sous le thème *Nouvelle vie des bâtiments et nouvelles pratiques de l'architecture*. Thème qui est, à mes yeux, en résonance forte avec ce bâtiment et sa valorisation et à qui le Département a redonné vie ; en tout cas, une belle seconde vie.

Enfin, quelques petites distinctions qui font ma fierté et qui ont été relatées dans le Dauphiné Libéré, sous le titre « Pluie de récompenses pour les collégiens poètes ». Ces collégiens sont issus du collège de Veynes – donc doublement fière. Sur une initiative de leur professeur de français, les poètes en herbe des deux classes du collège François MITTERRAND ont participé à des concours de poésie. Le premier concours est le Concours international de la Société des Poètes, qui a finalement récompensé deux élèves de 4^{ème} : Léo MARTIVIVE a reçu le deuxième prix de la section collège pour son poème *Qui seras-tu ?* et Nathan TOUZEAU a été récompensé par le diplôme d'honneur pour son poème *Mon amour contre ta maladie*. Il s'agit de son frère d'ailleurs.

Par ailleurs, dans le cadre du concours de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques, ces deux mêmes élèves ont été également primés, avec Hélia de la même classe, pour son poème *Ce que nul n'a et ce que personne n'aura*.

A ces récompenses méritées pour ces trois collégiens s'est ajouté un autre honneur pour Nathan TOUZEAU, dont on m'a dit qu'il était solaire : invité à la Sorbonne par l'AMOPA, l'Association des Palmes Académiques, accompagné de sa maman, pour se voir remettre également le premier Prix National de Poésie pour son poème.

Tous ces talents de collégiens et de lycéens, puisque nous avons constaté ce matin le brio et la pertinence de nos deux stagiaires, Nicolo et Noé, tout cela me ravit et doit vous ravir également.

Je vous souhaite un bel été culturel et un bel été tout court à tous.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Bernadette. Un beau programme. On est ravis de voir que les Archives Départementales vont redevenir accessibles. C'est une nouvelle vie qui démarre pour ce bâtiment important dans la vie du département et dans la vie de Gap. On avait calé l'inauguration de ce beau bâtiment le 19 septembre, avec Madame la Ministre de la Culture, mais patatras ! Jupiter est passé par-là et tout est à refaire.

Séverine, vous vouliez intervenir ? Vous avez la parole.

Madame RAMBAUD.- Président, chers collègues, je voulais déjà apporter, avec Jean-Baptiste, notre soutien à Gaëlle dans ces épreuves, et puis notre approbation quant aux propos de Marcel CANNAT.

Avec Jean-Baptiste, nous nous sommes rendus tous les deux, comme à notre habitude, le 3 juin dernier, au Comité de Centre à Gandière. Le capitaine Grégory FAVIER nous a alerté, encore une fois, sur la difficulté croissante à recruter des sapeurs-pompiers volontaires. Ce qui crée des tensions sur les effectifs. Aujourd'hui, je souhaite plaider leur cause. Cet engagement est non seulement une nécessité, mais aussi une véritable mission de service public et de solidarité.

Les sapeurs-pompiers jouent un rôle essentiel dans notre société, intervenant quotidiennement pour assurer notre sécurité et celle de nos proches. Face aux défis croissants que rencontrent nos territoires, qu'il s'agisse des risques naturels, des accidents de la vie courante, des situations d'urgence sanitaire, des manifestations telles que le Meeting Aérien, il est crucial de renforcer les effectifs et de garantir un renouvellement constant des équipes.

L'engagement d'hommes et de femmes dans le corps des sapeurs-pompiers représente une opportunité unique de transmettre des valeurs fondamentales telles que l'altruisme, le courage et la discipline. C'est également une voie d'insertion et de formation professionnelle exceptionnelle, offrant des perspectives d'avenir enrichissantes et diversifiées.

Nous devons par conséquent intensifier nos efforts pour attirer, former et fidéliser ces talents. Cela passe par plusieurs actions concrètes :

- Le renforcement des campagnes de sensibilisation. Il est essentiel de multiplier les initiatives de communication, en collaboration avec les établissements scolaires, pour faire connaître les missions des sapeurs-pompiers et susciter des vocations, dès le plus jeune âge. À ce titre, je voudrais mentionner la remise des chasubles des cadets de la Sécurité Civile, qui s'est tenue lundi 19 juin, au collège Marie MARVINGT de Tallard. Six jeunes femmes et deux garçons ont reçu cette distinction, marquant l'aboutissement de deux ans de formation. Cette initiative promeut les valeurs de la République et celles des sapeurs-pompiers. Ce projet, mené en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie de Secours (SDIS) des Hautes-Alpes, l'Éducation Nationale et le personnel du collège, démontre l'importance de l'implication des jeunes et de la collaboration entre nos institutions pour former les citoyens de demain.
- Afin de mobiliser peut-être plus d'adolescents, ne serait-il pas bon d'envisager de leur octroyer une gratification, en finançant une partie de leur permis de conduire ? Une telle initiative pourrait constituer un incitatif supplémentaire pour les jeunes à s'engager et à se former, tout en leur offrant un avantage concret et précieux pour leur avenir professionnel et personnel.

- La promotion de l'engagement et des partenariats pour un tissu social et économique renforcé : continuer de promouvoir l'initiative qui a été de créer une convention de disponibilité entre le Service d'Incendie et de Secours et l'employeur des sapeurs-pompiers volontaires. Ce document vise à rassurer les deux parties. La soirée du 13 juin, impulsée par Marcel CANNAT, au cours de laquelle 122 entreprises ont reçu les trophées « Label employeurs partenaires des sapeurs-pompiers », a été une excellente occasion de promouvoir l'engagement des chefs d'entreprise de notre département, démontrant ainsi leur soutien actif et leur volonté de contribuer à cette noble cause. Ces partenariats sont essentiels car ils offrent aux sapeurs-pompiers des opportunités d'intégration professionnelle, tout en permettant aux employeurs de bénéficier de professionnels compétents en matière de prévention des risques.
- La valorisation de l'engagement citoyen : il est essentiel de reconnaître et de promouvoir l'engagement des sapeurs-pompiers, tant au niveau local que national, en soulignant leur contribution fondamentale à la cohésion sociale et à la protection de nos concitoyens.

En conclusion, l'engagement de femmes et d'hommes dans le corps des sapeurs-pompiers est un enjeu stratégique pour notre département et notre société dans son ensemble. Continuons de déployer tous les efforts nécessaires pour encourager et soutenir ces futurs héros du quotidien, qui sont les garants de notre sécurité et de notre solidarité collective.

Enfin, je tiens à remercier l'équipe de soutien, composée de sapeurs-pompiers retraités qui sont énormément mobilisés pour assurer la logistique, lors de leurs déploiements. Leur dévouement et leur expérience sont une aide précieuse et sont une source inestimable d'inspiration pour nous tous.

Je voudrais aussi adresser tous mes remerciements à Marcel CANNAT et au Colonel JUGE. Je vous remercie pour votre attention et votre soutien indéfectible à cette noble cause.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Séverine, pour cette mise en valeur, si besoin était, d'abord de l'action du SDIS, sous l'autorité du Colonel

JUGE et de Marcel CANNAT. Une de leurs missions principales est de conforter leur effectif et donc de faire connaître ce que font les pompiers, la valorisation de leur mission. Les actions qui sont développées à longueur d'année sur le territoire, sur le terrain, montrent que c'est leur souci numéro un également de conforter, de trouver des jeunes qui seraient attirés par cette mission importante pour nos concitoyens. Jean-Baptiste ?

Monsieur AILLAUD.- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous, chers collègues. En lien avec ce que Séverine vient d'exprimer, je voulais aussi revenir un instant sur le grand Meeting Aérien de Tallard, en quelques secondes simplement, qui s'est tenu fin mai, à l'initiative du Conseil Départemental. Il nous paraît primordial - mais vous l'avez fait, Monsieur le Président - de remercier tous les acteurs et toutes les parties prenantes qui ont été engagés dans la réussite de ce meeting qui, nous le croyons, a dépassé toutes nos espérances et toutes nos attentes et qui n'a connu, selon ce qui nous a été dit par le Capitaine Gregory FAVIER, à Gandière, absolument aucun incident majeur. Et nous saluons bien volontiers l'association des usagers, AGATHA, l'Association Gap Aéro Tallard Hautes-Alpes, et son Président, Jean-Marc GENECHESI et ses équipes, les services du Département des Routes et des Aérodrômes, sous ton impulsion, Marcel, les services de l'État, très présents autour de Monsieur le Préfet, l'ADDET, notre Agence Départementale de Développement Économique et Touristique qui fait un travail formidable pour tous les événements, les professionnels et les associations de la plateforme, les commerçants de la Ville de Tallard, la Ville de Tallard, justement, et les communes limitrophes, l'Agglomération pour la gestion des transports, en partie, les sapeurs-pompiers - cela a été dit -, la Gendarmerie, les très nombreux bénévoles, les propriétaires de foncier, les riverains qui ont eu leur quotidien un petit peu perturbé pendant 48 heures. J'en oublie sans doute, mais tout le monde a joué le jeu pleinement, et le résultat est là. Les quelques 55 000 personnes présentes - c'est un record - ont passé un week-end extraordinaire et la manifestation proposée a littéralement enchanté les spectateurs.

C'est une image fort dynamique qui a été donnée de notre territoire des Hautes-Alpes. Faudra-t-il recommencer ? Pourquoi pas ? En tout cas, Séverine RAMBAUD et moi-même serons toujours là pour accompagner l'organisation d'événements majeur sur cette très belle plateforme. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Jean-Baptiste.

Monsieur ROUX.- Merci, Monsieur le Président. Je suis désolé, Bernadette avait un peu relevé et mis un peu de douceur avec la culture et le côté Meeting Aérien. Je ne suis pas raccord, mais je ne vois pas comment je peux passer outre. Je vous promets de finir par une petite légèreté.

Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement, je vais revenir aux intempéries ; cela me semble important. Contrairement à l'automne dernier, ces intempéries qui, nous le savons et cela a été rappelé, n'ont pas été provoquées par des débordements de pluie ardente, mais des neiges de glace qui sont l'origine de cet afflux massif d'eau dans nos torrents. Face à ces faits qui ne sont plus anecdotiques, on l'a bien vu cet automne et dernièrement, que le dérèglement climatique est à l'œuvre. Qui aujourd'hui peut le nier ? Il faudra donc - Marcel l'a rappelé tout à l'heure - reprendre à zéro ce qui a été fait entre L'Argentière, Freissinières, Les Vigneaux et Vallouise-Pelvoux. Mais également, parmi ces lieux touchés - et on l'a vu sur l'activité du mois de mai -, c'est le Pré de Madame Carles, sur la Commune de Vallouise-Pelvoux, qui est un site d'exception, qui accueille chaque année près de 100 000 visiteurs, et qui a fait l'objet d'inondation du fait du débordement de son torrent principal.

Cet épisode a mis en émoi non seulement les habitants du territoire, les socioprofessionnels, mais également les amoureux de la montagne pour qui ce lieu est sacré, car il est inscrit au Panthéon de la montagne, du patrimoine haut-alpin et français. Et je le dis parmi vous, effectivement, nous ne laisserons pas tomber le Pré de Madame Carles.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien.

Monsieur ROUX.- Pardon, je vous ai senti très impatient, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je trouvais que c'était une excellente conclusion.

Monsieur ROUX.- Cela aurait pu être une excellente conclusion. Malheureusement, je suis désolé pour vous, mais cela continue.

Le plus important est de dire que ne rien faire ou laisser faire - c'est peut-être cela le plus important - par résignation de l'ordre des choses, est un choix. Je dirais même plus : un choix politique. Il semblerait incongru de dire qu'il faut laisser le Rhône ou la Seine divaguer, retrouver son lit initial. Pourquoi serait-ce le cas pour nos cours d'eau ? C'est une question à laquelle j'aimerais bien connaître la réponse.

Il me semble que c'est le propre de l'homme que de bâtir et de modeler la nature, sans quoi nous reviendrions au paléolithique. Ce n'est en tout cas pas ma conception ou notre conception du progrès, ni celle des habitants du département des Hautes-Alpes.

La semaine dernière, devant ce désastre qui s'annonçait sous nos yeux, me venait une phrase du célèbre physicien Einstein, que l'on voit citée partout sur internet, sur les réseaux sociaux. Je la cite : *La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent*. Pourtant, nous ne sommes pas fous. Alors, allons-nous répéter une nouvelle fois les mêmes erreurs face à cette situation ?

Évidemment, il est nécessaire d'encadrer, de légiférer les cours d'eau, tout ce qui a trait aux cours d'eau, cela me semble évident, personne ne le conteste ici. Personne ! En revanche, il nous semble nécessaire d'autoriser les interventions sur les cours d'eau lorsque la sécurité des personnes et des lieux est en cause et surtout lorsque les risques de débordement sont inéluctables. Ce n'est pas faute de l'avoir dit, ce n'est pas faute de le dire encore aujourd'hui, mais je pense malheureusement qu'il va falloir encore le dire. De même que la

nécessité impérieuse de consolidation et d'entretien des digues, qui se heurte au maigre prélèvement de la taxe GEMAPI - ce qui a été rappelé tout à l'heure.

Aujourd'hui, nos concitoyens veulent des faits réels, des actions : confortement des digues, curage des cours d'eau. Et j'ai l'impression qu'aujourd'hui, nous sommes piégés par nos propres règlements environnementaux, qui étaient basés sur de bonnes intentions initiales, me semble-t-il.

Enfin, un peu comme l'intervention de Séverine, précédemment, j'aimerais encore une fois remercier les services des pompiers, le SDIS, Marcel CANNAT qui, en très peu de temps, n'est jamais autant venu à L'Argentière, il me semble, pour leur soutien dans ces événements difficiles. Et, pour reprendre les termes de Séverine, on ne mesure pas à quel point il est important d'avoir ces effectifs de sapeurs-pompiers. C'est peut-être quand on ne les aura plus que l'on se rendra compte de ce qu'est un réel drame de ne pas être secouru.

Pour terminer, je vous ai promis un peu de légèreté, Monsieur le Président : à 18 h, il y a l'équipe de France de foot qui joue son match contre la Pologne pour les qualifications. Donc, je vous dis : « allez les Bleus et allez la France » !

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien ! Monsieur PARA, vous avez la parole.

Monsieur PARA.- Monsieur le Président, la Loi sur l'Eau, cela fait 30 ans que l'on attire notre attention et qu'on la combat. Je vous rappelle que, professionnellement, pendant 20 ans, j'ai été au syndicat des carrières, que les carrières, pendant des années, faisaient l'entretien des cours d'eau de notre département, et que cela se passait relativement bien.

La Loi sur l'Eau est intervenue. Elle est intervenue sur des principes qui étaient équilibrés : il ne fallait pas trop déstructurer les rivières ; il y a peut-être eu des abus aussi sur les prélèvements. Mais on a pu, pendant une dizaine d'années, des années 90 à 2002, fonctionner sur un régime dérogatoire qui, juste pour en revenir à ce qu'avait dit Arnaud, par rapport à des territoires de haute

montagne. On était cinq départements en France à pouvoir encore prélever dans des cours d'eau et faire des curages dans les cours d'eau. En 2002, la Loi sur l'Eau s'est imposée sur notre département, suite - ne l'oublions pas - à des interventions de certaines associations, notamment la pêche locale, qui était intervenue au Tribunal Administratif et qui a fait tomber un certain nombre de dossiers.

A l'heure actuelle, il faut que chacun prenne ses responsabilités. Nous avons eu un régime dérogatoire qui nous a permis d'être adaptés à nos territoires de haute montagne. Il serait urgent, éventuellement, de trouver une loi qui nous permette à nouveau d'avoir ce régime dérogatoire. Pas pour faire n'importe quoi, mais uniquement pour sécuriser. A l'heure actuelle - je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez annoncé des deux côtés -, on est sur une politique d'abandon du territoire. Il faut laisser la nature triompher partout et quitte à ce que les citoyens doivent partir. Moi, je suis pour une politique où le citoyen doit vivre sur son territoire, dans le respect de la nature. Mais, le citoyen doit pouvoir vivre dans son territoire et ne pas le chasser, ce qui revient à l'heure actuelle. C'était juste pour un petit peu d'histoire sur la Loi sur l'Eau.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Lionel, pour ces précisions. Pour en terminer sur ce sujet-là, je proposerai, en fin de réunion, une motion à votre vote, que l'on pourrait intituler : *Un nouveau pacte territorial pour la sauvegarde des territoires de montagne face au changement climatique*. Une motion que l'on est en train de rédiger et que l'on approuvera, si vous le souhaitez, en fin de réunion.

Nous avons terminé avec l'actualité. Je vous propose, avant de rentrer dans l'ordre du jour, d'adopter le procès-verbal de notre dernière réunion du 11 avril. Je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je vous remercie. On va examiner, dans le domaine budgétaire, les Comptes Administratifs, et puis le Compte de Gestion. Je vais donner la parole à Patrick RICOU pour nous présenter les Comptes Administratifs, et je lui laisse la présidence.

(Sortie de Monsieur le Président à 10 h 35)

FINANCES

VOLUME BUDGÉTAIRE

CD-24-06-2718 FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 - JUIN 2024

Monsieur RICOU. - Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous propose que nous examinions ce qui a été la traduction chiffrée de notre action au cours de l'année 2023.

Il a beaucoup été question, ce matin, de l'action du Département dans nombre de domaines. Cette action, elle a aussi des réalités budgétaires, et vous pourrez voir, à travers cette présentation, le chiffrage de ce qu'a été le travail du Département, au quotidien, dans notre collectivité, à la fois pour nos concitoyens, pour nos collectivités, pour nos infrastructures, pour notre développement, notre attractivité. Ce sont des résultats dont il faut se réjouir sur cet exercice 2023.

On va passer la première diapositive qui est la synthèse de ces résultats.

Un excédent global 2023 de plus de 79 M€. Ce sont des résultats dont il faut se réjouir, qui sont la traduction des principes de gestion que nous nous sommes imposés, que nous avons mis en place, depuis plusieurs années maintenant, et qui, aujourd'hui, trouvent leur traduction dans ces résultats. Mais, il ne faut pas non plus tomber dans un optimisme béat et avoir, en arrière-pensée, la réalité de ce qu'est le monde des collectivités locales, le monde économique, le contexte global, qui fait que ces résultats peuvent très vite être mis en péril par des évolutions à la fois du contexte économique et de décisions réglementaires. C'est aussi ce principe de prudence qui doit être le nôtre, dans les années à venir.

Cet excédent global de 79 M€, il faut d'abord l'utiliser pour financer les opérations engagées en fin d'exercice. Ils se traduisent par des restes à réaliser

de 27 261 000 €. Cette somme est la compilation des restes à réaliser sur les opérations départementales (28 346 000 €), et également des restes à réaliser sur les opérations conduites par le Département pour les tiers, pour 20 314 000 € de recettes et 19 229 000 € de dépenses.

La section de fonctionnement de ce Compte Administratif se traduit par un excédent de 58 M€. L'excédent de 2022 était de 62 M€. Donc un excédent de fonctionnement à peu près similaire, avec néanmoins un élément exceptionnel qui est l'intégration des résultats du Syndicat Mixte PACA Très Haut Débit qui a été dissous, et nous avons, au cours de l'exercice 2023, réintégré ces résultats.

Ces résultats globaux s'élèvent à 5,4 M€, dont près de 3 M€ en section de fonctionnement.

Sur la diapositive suivante, on voit l'évolution de cette section de fonctionnement, avec une augmentation des recettes de 1,4 %. On verra, tout à l'heure, dans le détail, comment ces différents postes de recettes se sont comportés. On a des variations assez hétérogènes, avec une chute importante des droits de mutation, qui va encore se confirmer en 2024, mais heureusement compensée par des recettes relativement dynamiques, en particulier les recettes de TVA.

Donc, une augmentation des recettes de 1,4 % et une augmentation des dépenses de 4,9 %, notamment due au contexte inflationniste que nous avons connu au cours de l'exercice 2023.

On voit une tendance qui commence à se dessiner, qui n'est pas totalement affirmée encore, mais sur laquelle nous devons être particulièrement vigilants : ce tassement de nos recettes qui se confirmera incontestablement en 2024, et une augmentation des dépenses de fonctionnement pour plusieurs raisons : l'inflation en est la première, mais également les dispositifs de solidarité, le contexte économique qui commence à se durcir. Cela peut avoir, de manière importante, des incidences sur nos résultats.

Néanmoins, ces résultats se traduisent par une épargne brute de 66 M€. C'est un niveau d'épargne brute tout à fait remarquable. On verra l'utilisation

de cette épargne qui nous permet de financer nos investissements en 2023, sans avoir recours à l'endettement et à l'emprunt.

Un petit zoom rapide sur la composition des recettes de fonctionnement. Je vous rappelle le montant global : 242,6 M€, contre 239 M€, en 2022.

Nous avons trois grands chapitres :

- les impôts et taxes qui représentent 90,3 M€. Ils étaient de presque 92 M€, en 2022. On commence à voir se dessiner, à travers ce chapitre, le tassement des droits de mutation. On avait une année record en 2022 (46 M€). Nous avons encaissé 38,5 M€ en 2023, donc une baisse de plus de 7 M€, compensée par des recettes qui ont été plutôt dynamiques :
 - la taxe sur les conventions d'assurances : 27,7 M€.
 - la taxe sur l'électricité : 7,2 M€, en progression de 2 M€.
 - la taxe d'aménagement : 3 M€, en progression de 1 M€.

Aujourd'hui, globalement, sur ce chapitre impôts et taxes, un tassement de 1,7 %.

- les impositions directes, composées essentiellement de :

- la recette de TVA qui a représenté 70,6 M€, en progression de près de 2 M€ par rapport à l'exercice 2022 ;

- la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) : 6,4 M€ ;

- l'impôt sur les entreprises de réseau : 1,6 M€.

Des impositions directes qui augmentent de 2,7 M€. Un niveau de recettes plutôt dynamique sur cet exercice 2023.

- Les dotations et participations : 39,5 M€. La grande partie est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 28 M€. Donc pas de variation sur ces dotations.
- Les recettes à caractère social qui représentent 18,7 M€, notamment la dotation Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) de 7,5 M€ la taxe intérieure sur les consommations de produits énergétiques (7,2 M€).

Des recettes plutôt stables pour ce qui est des recettes de solidarité.

Il faut retenir, dans cette structuration des recettes, une chute importante des droits de mutation, compensée, pour cet exercice 2023, par quelques recettes qui restent dynamiques : TVA, CVAE, taxe sur les conventions d'assurances.

Un petit zoom rapide sur le comportement de la TVA. Vous voyez que, depuis le transfert, la modification de la loi, le Département, sur cet aspect-là, a été plutôt bénéficiaire puisque nous sommes aujourd'hui à 70,6 M€ de recettes. Nous étions plutôt à 62 M€ de recettes lorsque nous étions encore sous le régime de la fiscalité directe avec la taxe foncière.

Cela étant, la difficulté est que c'est une taxe qui reste quand même extrêmement volatile, extrêmement dépendante de la situation économique, du niveau de consommation et du niveau de croissance. Donc, une fragilité de ce point de vue-là, qui peut, sur des montants importants malgré tout, très vite s'inverser.

Sur les droits de mutation, une tendance que nous avons anticipée lorsque nous avons élaboré notre Budget Primitif 2023. Les résultats ont été un peu au-dessus de ce que nous avons anticipé. Néanmoins, on constate une diminution de près de 8 M€, de 46 M€ à 38 M€. Une baisse qui se confirme et qui va encore s'amplifier en 2024. Nous avons inscrit, à notre Budget Primitif 2024, 32 M€ de prévision de recettes. Et aujourd'hui, les tendances constatées sur ce premier semestre nous laissent penser que si nous arrivons au montant que nous avons inscrit au budget, il ne faudra pas se plaindre. Aujourd'hui, on est plutôt sur une tendance à 30 M€ qu'à 32 M€. Soyons vigilants sur cet aspect-là qui peut, là aussi, très vite avoir un impact financier important pour le Département.

La DGF : pas de surprise, elle est stable depuis maintenant de nombreuses années, après que nous avons perdu une dizaine de M€, en 2017. Aujourd'hui, c'est une recette qui est stable à 28 M€. Pas d'évolution

de ce côté-là. On aimerait bien que, malgré tout, il y ait a minima l'augmentation de l'inflation, mais ce n'est pas le cas.

La taxe sur les conventions d'assurances : encore une recette dynamique de 28 M€. Là aussi, c'est plutôt une recette qui progresse, mais qui peut aussi s'inverser ou se stabiliser sur un montant qui reste important.

Nous passons maintenant aux dépenses de fonctionnement, en particulier l'évolution de la masse salariale. Nous étions à 46,3 M€ de masse salariale sur l'exercice 2023, en progression de 3 M€. Plusieurs éléments expliquent cette évolution.

D'abord, des facteurs externes ou des dispositifs réglementaires : le Glissement Vieillesse Technicité - l'évolution normale des rémunérations -, la revalorisation du point d'indice qui est une réévaluation de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022. Donc, un exercice 2023 qui a vu, en année pleine, l'impact de ces évolutions. Et une nouvelle réévaluation de 1,5 % au mois de juillet 2023. Évolution normale, compte tenu du contexte inflationniste dans lequel nous avons été, ces dernières années.

Ensuite, il y a eu la revalorisation salariale des assistants familiaux, avec une prise d'effet au 1^{er} septembre 2022, l'évolution des grilles indiciaires pour la catégorie B, le Ségur de la Santé. Un certain nombre de dispositifs qui sont venus impacter cette masse salariale.

Et puis, il y a les éléments qui sont le fruit de nos décisions politiques, avec :

- le redéploiement du RIFSEEP, le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel, à partir du mois de juillet 2022. L'année 2023 est donc une année pleine concernant la mise en œuvre de ce régime indemnitaire.
- le choix que nous avons fait de valoriser l'apprentissage au sein de notre Collectivité. C'est une excellente démarche, mais qui a un coût financier pour la Collectivité.

- la revalorisation et l'évolution professionnelle des catégories C,
- la mise en œuvre d'une prime de revalorisation pour les médecins coordonnateurs.

Un certain nombre de dispositifs que nous avons pris la décision de mettre en œuvre et qui, aujourd'hui, impactent cette masse salariale.

C'est un montant important de nos dépenses de fonctionnement : 46 M€. Nous devons être vigilants puisque nous aurons inexorablement une évolution car les niveaux de rémunération sont revalorisés avec la revalorisation des points d'indice, car le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) suit son chemin, parce que nous avons de nouvelles missions et que nous structurons et organisons nos services, que nous avons un PPI ambitieux, avec une vraie ambition en matière d'investissement, mais faut-il encore que nous ayons la ressource humaine pour le mettre en œuvre. Soyons attentifs sur cette évolution de masse salariale qui reste un élément important de nos dépenses de fonctionnement.

Autre élément important : les dépenses de solidarité qui ont été contenues, au cours de l'exercice 2023 (75,5 M€). Elles étaient à 76,5 M€ lors de l'exercice précédent. Avec une évolution sur la partie relative au handicap (24,6 M€, contre 22,8 M€ lors de l'exercice précédent).

Également, une évolution concernant les personnes âgées. Mais ces évolutions étaient compensées par un moindre recours aux lignes concernant le Revenu de Solidarité Active (RSA), avec une diminution de quasiment 1 M€, liée au fait que nous ayons moins de bénéficiaires sur 2023. Mais, là aussi, les choses peuvent très vite changer. Si la réforme de l'assurance chômage, par exemple, se met en œuvre, il peut y avoir des bénéficiaires qui passent du dispositif de l'assurance chômage au dispositif de revenu de solidarité active. Donc, un nombre de bénéficiaires qui peut aussi assez rapidement évoluer, et des montants qui peuvent également changer très vite.

L'épargne brute se traduit par un niveau de 66 M€ : un niveau exceptionnel. On voit la progression, depuis ces dernières années, de notre niveau d'épargne. C'est ce qui nous permet de rembourser la dette, en premier lieu, et ensuite, d'investir. Cette épargne brute représente 27,2 % de nos recettes de fonctionnement. C'est un ratio qui est excellent.

Après remboursement de la dette, l'épargne nette qui reste après avoir remboursé le capital de la dette : 46,1 M€, qui représentent également à peu près 19 % de nos recettes réelles de fonctionnement. Ce sont des niveaux d'épargne qui sont excellents et qu'il va falloir s'attacher à maintenir pour mettre en œuvre le PPI. Compte tenu de ce que j'ai dit précédemment, il ne sera pas aisé de garder ce niveau d'épargne. On avait fait notre PPI avec des perspectives budgétaires, avec une épargne brute qui devait se maintenir au-delà des 40 M€. Vous voyez qu'avec 66 M€, nous avons de la marge et qu'aujourd'hui, on peut envisager sereinement la mise en œuvre de ce PPI. Mais, encore faut-il que l'ensemble des paramètres qui concourent à la constitution de cette épargne se maintienne au niveau auquel ils sont, et rien n'est sûr en la matière.

Nous allons passer maintenant à la section d'investissement qui se traduit avec un excédent de 21,3 M€, y compris la reprise du résultat du Syndicat Mixte Ouvert PACA pour 2,4 M€. C'est un résultat excellent, d'autant qu'il n'a pas été conforté par de l'endettement supplémentaire.

On va regarder d'abord les recettes : des subventions de 8,2 M€, que nous avons perçues pour nos équipements. Il y a d'abord une subvention classique (la dotation départementale d'équipement des collèges), qui est assez récurrente d'une année sur l'autre (1,3 M€). Mais, nous avons aussi encaissé des subventions pour des investissements que nous avons réalisés les années précédentes. Nous avons en particulier encaissé 3,8 M€ pour le glissement du Pas de l'Ours, plus un certain nombre d'autres subventions qui sont venues conforter cette ressource budgétaire. Une année plutôt bonne en matière de perception de subventions. Mais, c'est aussi un des vrais enjeux : quelles recettes

sommes-nous capables d'aller capter pour venir amoindrir l'impact de notre PPI ?

L'autre niveau de recettes est classique : le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), pour 5,1 M€.

Vous le voyez : pas de recours à l'emprunt. Nous avons emprunté encore, en 2022, 11 M€, et puis une quinzaine de M€ sur les exercices précédents. Donc, une politique de désendettement que nous avons amorcée, il y a déjà plusieurs années, mais qui se simplifie encore de manière importante sur cet exercice 2023, en n'ayant pas fait appel à l'emprunt.

Autre élément de grande satisfaction sur 2023 : le niveau d'investissement du Département. Nous avons investi plus de 61 M€. C'est un niveau jamais réalisé dans notre département. Sur les dix dernières années, on voit l'évolution de nos dépenses d'investissement. Nous avons connu des années avec 28,7 M€. Aujourd'hui, il faut se réjouir de ce niveau d'investissement et remercier nos services du travail qu'ils ont accompli pour conduire toutes les procédures car les choses se complexifient. Et lorsque l'on intervient sur des routes, dans des protections de berges, dans des ouvrages d'art, sur des bâtiments, il y a tout de suite des procédures administratives importantes. Les choses ne se font pas du jour au lendemain, à partir du moment où l'on décide de l'investissement. Cela demande beaucoup de travail et il faut les remercier pour cela.

61 M€ d'investissement qui représentent 60 % de notre budget d'investissement. On avait inscrit des crédits d'investissement, en 2023, pour plus de 100 M€. C'était la mise en œuvre, l'exécution de notre PPI. Nous avons un niveau de crédits d'Investissement important, et nous avons un taux de réalisation de 61 % par rapport aux crédits inscrits. Cela reste un taux que je considère comme bon. Il est plus facile de réaliser lorsque l'on a un budget à 30 M€ que lorsque l'on a un budget à 100 M€. C'est mathématique.

Comment se sont décomposées ces dépenses d'investissement de 61 M€ ?

- 14,3 M€ de subventions d'équipement versés. Ce sont tous les accompagnements auprès des communes, des intercommunalités, les subventions d'investissement sur les différentes lignes, en matière d'attractivité, d'énergie, d'eau et d'assainissement, tout ce qui fait le quotidien de nos collectivités sur lequel le Département est présent. Là aussi, c'est un niveau que je qualifierais presque de record, avec 14,3 M€, un niveau d'intervention important sur cet exercice 2023.

- 47 M€ de dépenses sur nos infrastructures. On verra tout à l'heure à quoi nous les avons consacrés.

- 21,4 M€ de dépenses financières. Il s'agit du remboursement de la dette : 19,8 M€. Et une petite particularité de 2023 : nous avons constitué une Société d'Économie Mixte Énergies (SEM Énergies) que nous avons dotée d'un capital de 1 M€. C'est un apport en capital que le Département a fait auprès de cette Société d'Économie Mixte.

- Nous avons également fait des prêts de trésorerie à des Associations Syndicales Autorisées pour 500 000 €.

Par politique, ces 62,3 M€ se traduisent par un niveau de dépenses consacré, pour 50 % de la somme à peu près, aux mobilités. Ce qui est la principale dépense en matière d'investissement du Département. Là aussi, c'est un niveau exceptionnellement élevé (31,6 M€) que nous avons consacré pour le revêtement et l'entretien de nos voiries (10,6 M€), à l'aménagement sur la RD 1091 pour 3,3 M€, en particulier sur un gros projet qui démarre avec la Galerie de la Marionnaise. Nous avons commencé à dépenser de l'argent en 2023 sur ce grand projet qui fait à peu près 25 M€, et qui va trouver sa pleine exécution sur cet exercice 2024.

Nous avons investi 3,3 M€ sur la modernisation et la sécurisation de notre réseau, 3,1 M€ sur les risques naturels, 3 millions sur les ouvrages d'art, et 3 M€ sur les mobilités alternatives. Ce qui traduit également, d'un point de vue budgétaire, la volonté du Département

d'intervenir avec le Plan Vélo et l'aménagement de nos itinéraires cyclables, en particulier. Donc, un effort significatif du Département autour de ces mobilités, notamment de ces mobilités alternatives.

En ce qui concerne l'aménagement et la solidarité territoriale : 14,8 M€, dont 5 M€ pour l'attractivité, les collectivités, les contrats de station, les Grands Cols, des opérations emblématiques et importantes sur le département.

Le Département était également largement présent auprès des collectivités locales sur les sujets d'eau et d'assainissement : 2,4 M€ d'aide aux collectivités pour l'amélioration, la rénovation de leurs réseaux d'eau et d'assainissement, sur la transition énergétique pour l'amélioration énergétique des bâtiments, pour les infrastructures, les investissements dans les énergies renouvelables, avec en particulier une grande satisfaction avec la création de cette SEM Énergies pour développer toutes ces énergies renouvelables. Et puis, tout ce qui relève des services à la population : 1,5 M€. C'est là aussi accompagner les collectivités pour ce qui fait le quotidien de nos concitoyens. Donc, 14,8 M€ pour l'aménagement et la solidarité territoriale.

Autre élément important en termes d'investissement : 11,2 M€ sur le patrimoine, avec en particulier le quasi-achèvement des Archives Départementales. Il y aura eu, sur 2023, 6,5 M€ consacrés aux Archives Départementales, mais aussi des investissements importants dans les collèges (Laragne et Serres en particulier).

Les autres postes sont tout aussi importants, bien sûr, avec le Pôle Ressources (2,4 M€), en particulier sur l'évolution et la transformation numérique de notre Département. Et puis, les investissements en matière d'éducation, culture et jeunesse. Sur ces thématiques-là, nous sommes davantage sur des crédits de fonctionnement, mais néanmoins, il y a eu des investissements en matière d'éducation, de vie associative et de soutien au développement du sport. Tout comme nous avons investi 700 000 € dans nos aérodromes pour continuer de les faire progresser et de les aménager.

Une année 2023 extrêmement favorable en termes d'investissement.

Petit zoom rapide sur la dette : notre dette, à la fin de l'exercice 2023, s'élève à 146 M€, représentant 2,22 années d'épargne brute. Là aussi, ce sont des niveaux extrêmement satisfaisants, avec un encours de dette extrêmement sécurisée puisque 88,5 % de cette dette est constitué d'emprunts à taux fixe, sans un risque d'évolution de taux, et les 13 % étant soit des taux variables, soit à des taux structurés, mais d'une grande sécurisation. Il n'y a pas de risque d'inflation, d'envolée de notre charge financière par rapport à cette dette. Et un taux moyen, aujourd'hui, de notre encours de dette à 2,85 %.

Un petit zoom sur le PPI : nous avons un PPI ambitieux (517 M€ sur la mandature 2022-2028). Sur ces 517 M€, qui ont été votés et décidés par notre Assemblée Départementale, un montant de 325 M€ a fait l'objet d'affectations. Il s'agit de crédits qui ont été affectés à telles et telles opérations, à tels et tels projets, à telles et telles collectivités pour subventionner tel ou tel projet. Aujourd'hui, 63 % de ce PPI a fait l'objet d'affectations.

Sur ces affectations, nous avons pour 226 M€ d'opérations qui ont été engagées, c'est-à-dire d'opérations qui ont fait l'objet de marchés, d'appels d'offres, de mise en chantier. Sur cette somme, 128 M€ ont été couverts par des crédits de paiement sur les deux exercices 2022 et 2023, et sur le début de l'année 2024 puisque c'est une situation arrêtée au 29 février. Voilà pour ce qui est du PPI et de sa situation de manière consolidée à aujourd'hui.

Pour le Compte Administratif du Laboratoire Départemental : un excédent de 10 713 € en investissement, 21 535 € en fonctionnement, après une subvention d'équilibre du budget principal de 670 000 € pour ce qui concerne l'exercice 2023.

Quelques mots de conclusion : après une année 2022 qui avait été marquée par des résultats qui étaient excellents, l'exercice 2023 démontre encore que le principe de gestion que nous avons mis en place

nous a permis de parvenir à maintenir une bonne santé financière. Nous n'avons jamais autant investi, et ce sans avoir recours à l'emprunt, confirmant ainsi notre politique de désendettement, amorcée il y a plusieurs années.

Néanmoins, une évolution commence à se dessiner sur notre budget de fonctionnement, avec un effet de ciseau qui commence à se dessiner, qui n'est pas encore très marqué, mais qui, très certainement, se confirmera en 2024. Ce qui doit nous conduire à accroître nos outils de pilotage et à maîtriser nos charges, et à capter le plus possible de recettes pour conserver le niveau d'autofinancement le plus important possible pour mettre en œuvre notre PPI.

Aujourd'hui, les résultats qui sont les nôtres nous permettent d'être optimistes sur la réalisation de ce PPI, mais de conserver nos efforts de gestion, notamment au regard d'une conjoncture économique incertaine. Et puis également, au regard d'une conjoncture nationale qui se traduira certainement par une diminution – peut-être ne sera-t-elle que ponctuelle - de nos recettes de fonctionnement, en particulier des DMTO. Et puis, une hausse des dépenses qui sera contrainte par l'inflation et l'évolution des dépenses de solidarité.

Donc, un optimisme certain, mais une vigilance qui doit aussi être la nôtre. Voilà pour ce qui est de ce Compte Administratif, chers collègues.

Y a-t-il des réactions ? Marcel CANNAT ?

Monsieur CANNAT.- Comme tu l'as dit, Patrick, je me joins à tes propos pour remercier l'ensemble des services qui travaillent d'arrache-pied pour tenir un Compte Administratif comme celui que l'on vient de voir. On voit que c'est une gestion rigoureuse de la maison, comme on dit souvent « en bon père de famille », donc une maison qui est bien menée.

Maintenant, on voit qu'il y a un PPI qui est à tenir. Reste à savoir si l'on va pouvoir tenir ce PPI tel qu'il est et éviter de faire des coupes sombres dessus. C'est ce que l'on disait un petit peu, tout à l'heure.

Je ne voulais pas revenir, tout à l'heure, sur les propos de Séverine RAMBAUD par rapport aux pompiers, mais te remercier pour tes propos, Séverine. J'ai vu que la TSCA avait fortement augmenté. Étant donné que la TSCA a fortement augmenté et que nous avons fait quand même pas mal de frais, tant sur le Meeting Aérien que sur le Tour de France, avec les pompiers, il faudra penser à nous pour faire un geste par rapport à la TSCA. Cela vous fait sourire, Monsieur le DGS, mais en rapport des dépenses que nous avons pour que l'on puisse équilibrer modestement au budget. Mais, on voit que nous ne sommes quand même pas à la rue et que la maison est bien tenue. Merci à toi, Patrick, en bon Champsaurin, de tenir ce Compte Administratif et ce PPI tel qu'il est.

Monsieur RICOU.- Merci, Marcel. Bien sûr, nous sommes particulièrement attentifs sur les pompiers. Il ne vous a pas échappé, Monsieur le Président, que ce sont 8 M€ que nous avons consacrés, l'année dernière, au fonctionnement des pompiers, que nous avons inscrit 8,5 M€. La cause est juste, et on voit, lorsque l'on a des événements météo comme ces dernières semaines, l'utilité que nous avons d'avoir un centre de secours qui fonctionne, qui est opérationnel, qui est structuré, qui a du personnel et des moyens matériels en quantité pour pouvoir y faire face.

Sur le PPI, on en a beaucoup parlé, ce matin. Effectivement, les événements météo de l'automne représentent 12 M€ sur les infrastructures départementales, 2 M€ que nous avons consacrés pour accompagner les collectivités locales. Les événements météo de ces derniers jours restent à chiffrer. En quelque deux ou trois événements météo, c'est un collègue neuf qui est parti à la rivière. Nous allons devoir adapter notre PPI car il va falloir que nous financions les 12 M€ de l'automne. Vous avez vu, et ce sera l'objet d'une délibération aujourd'hui, que nous avons 517 M€. Pour l'instant, nous travaillons essentiellement à un redéploiement puisqu'il faut aussi ne pas trop charger la barque car il faut pouvoir assumer ces investissements. On travaille par redéploiement, mais l'exercice aura ses limites. Il y aura un moment où l'on ne pourra plus redéploier. Il faudra peut-être aussi renoncer à certaines opérations. On n'en est pas là. Nous avons un niveau d'investissement très ambitieux, et

c'est ce qui nous motive aussi en tant qu'Assemblée Départementale. Nous avons des beaux projets encore à venir et une volonté certaine de continuer d'investir, mais j'espère que la réalité climatique ne nous rattrapera pas trop vite.

Je crois qu'il y avait Lionel et puis après, Arnaud, qui ont demandé la parole.

Monsieur PARA. - Au vu de notre budget et au vu du budget national, je suggérerais au Ministère des Finances de recruter des Champsaurins plutôt que des économistes.

Mais, il y a cette problématique climatique, que tu as bien soulignée, qui nous incite un peu à la prudence, et aussi une problématique politique qui lorgne un peu, et certains projets qui sont annoncés nous font froid dans le dos, car si l'on applique certains projets, notre capacité d'investissement peut être réduite à zéro. J'appelle à la vigilance de tous les Conseillers Départementaux ici présents, de bien regarder les programmes, de bien chiffrer les programmes et de voir l'impact que cela peut avoir sur notre Département. Cela peut avoir un impact lié au point d'indice, les 32 heures, la sixième semaine : ce sont quasiment 10 M€. On peut avoir, comme tu l'as dit, les droits de mutation et une fiscalité importante, une hausse des taux d'intérêts peut faire plonger nos droits de mutation. On a connu des droits de mutation à 20 M€, mais cela peut tomber encore plus bas. C'est peut-être encore 20 M€ qui peuvent être risqués là-dessus. Plus quelques autres dépenses qui sont annoncées. Bref ! Ce sont 40 M€ qui peuvent disparaître et ramener notre PPI à zéro. J'invite tout le monde à la prudence, à bien lire tous les dossiers avant de prendre des positions ou des décisions.

Je tiens à remercier Patrick et nos services parce que 61 M€ d'investissements, pour faire un peu partie de la partie des entreprises, ce n'est pas évident. Ce n'est pas évident, dans la conjoncture actuelle, d'avoir toutes les autorisations, de sortir les dossiers dans la complexité administrative que nous vivons, et c'est vraiment un exploit. C'est un record que nous avons eu. On espère encore mieux pour l'année prochaine car on ne peut jamais se satisfaire de cette position-là. On espère encore mieux pour l'année prochaine car dans un monde où l'inflation est en train de revenir avec ses incertitudes, au plus vite on

réalise, au plus vite on fait des économies, donc on compte sur nos services pour relever ce défi encore l'année prochaine. Merci.

Monsieur RICOU.- Merci, Lionel. Arnaud MURGIA ?

Monsieur MURGIA.- Juste un mot pour se féliciter d'un Compte Administratif qui est aussi bon, et c'est une excellente nouvelle. Insister sur un point toutefois : on peut se féliciter tout de même de l'attractivité de la montagne. Un certain nombre de nos collègues, dans d'autres départements, prennent de plein fouet la crise du logement et de l'immobilier et votent des budgets sensiblement différents, du fait des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). On a toujours, peut-être parfois, un peu de difficulté à regarder la réalité de l'attractivité de notre territoire. Je pense que ce budget nous permet tout de même de nous dire que la montagne, la nature, notre département, nos stations sont aujourd'hui des vecteurs d'attractivité qui soutiennent la fiscalité, donc l'attractivité de notre département.

Je veux te remercier, Patrick, de ton travail puisque je crois que tu as été précautionneux sur la gestion des dépenses de fonctionnement dans un monde d'inflation dans lequel, pour toutes nos collectivités, - chacune et chacun l'a vécu -, l'année 2022 et l'année 2023 ont été particulièrement difficiles à passer. Je crois que nous l'avons fait sans jamais baisser le niveau de service que nous apportons aux Haut-Alpins. Je crois que cela mérite d'être souligné car l'on oublie un peu facilement que, dans les 24 derniers mois qui se sont déroulés, certaines communes, dans d'autres endroits de France, ont augmenté le prix de la cantine, ont diminué les quantités de desserts, ont géré différemment les choses dans leur flotte automobile. Nous n'avons jamais baissé le niveau de service. Je crois que l'on a, bien entendu, un certain nombre de transitions à opérer, y compris dans la manière dont nos services fonctionnent, et c'est bien normal. Mais aujourd'hui, nous avons un budget dans lequel on investit de manière importante. On investit en apportant plus de 14 M€ à la solidarité territoriale. Je rappelle tout de même qu'il y a des Départements, des Conseils Départementaux qui ont renoncé à l'aide aux communes voilà cinq ou six ans. On investit 14 M€ pour les

communes. Je pense qu'il faut savoir le dire, s'en féliciter et être conscients que les communes de notre département auraient bien du mal, en période d'inflation, à boucler des plans de financement.

Je pense que les décisions difficiles, que nous avons parfois prises, nous sauvent aujourd'hui à travers l'attractivité de notre département. Soyons-en conscients. Ce n'est pas un gage de pérennité, d'autant plus que l'on voit fleurir, tous les six mois, des discussions sur le financement des Départements, sur la remise en cause de la collectivité. Mais aujourd'hui, je crois que nous pouvons dire aux Haut-Alpins, avec sérénité, que nous remplissons notre tâche, malgré des temps économiques sensiblement difficiles. Merci, Patrick.

Monsieur RICOU.- Merci, Arnaud, pour ces propos. S'il n'y a pas d'autres interventions, avant que nous demandions au Président de revenir, je mets ce Compte Administratif à votre approbation.

(Adopté à l'unanimité)

Je vous en remercie sincèrement.

(Applaudissements)

Je vous remercie aussi de la sérénité de nos débats et de cette sérénité qui sied dans l'hémicycle. On va dire que cela contraste un peu avec l'ambiance du moment et cela fait du bien. Merci.

(Applaudissements)

(Retour de Monsieur le Président et de Monsieur HUBAUD à 11 h 16)

Monsieur LE PRESIDENT.- J'ai pris connaissance de l'approbation de ce Compte Administratif. Je vous en remercie. Merci surtout à Patrick RICOU et au service financier, à tous les services du Département, pour la préparation de cette présentation et de ces documents.

CD-24-06-2719 FINANCES - COMPTES DE GESTION 2023

Monsieur RICOU.- Dans la suite logique de l'approbation du Compte Administratif, le Compte de Gestion est tout à fait conforme au Compte

Administratif. Je vous fais grâce d'une deuxième présentation, sauf si vous insistez. Nous sommes tout à fait en phase entre les services de la Paierie, le Compte de Gestion et notre Compte Administratif.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien ! S'il n'y a pas d'observation sur le Compte de Gestion, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-06-2717 FINANCES - AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2023

Monsieur RICOU.- Nous avons vu l'essentiel dans la présentation du Compte Administratif. Il faut que nous prenions une délibération pour définir l'affectation de ces résultats. Ces résultats vont être affectés à la couverture et au financement de notre PPI.

Pour le budget principal, cette affectation de résultats, telle qu'elle vous est proposée : je vous rappelle le montant de l'excédent de la section de fonctionnement (57 779 000 €) qui est affecté à la couverture du besoin de financement de la section de fonctionnement, pour couvrir les besoins en matière de fonctionnement, pour un montant de 17 558 000 € - on va le voir, tout à l'heure, au moment du Budget Supplémentaire - et le solde étant affecté à la section d'investissement pour couvrir nos besoins, notamment les restes à réaliser, à hauteur de 40 221 000 €. Et également de baisser le recours à l'emprunt.

Pour le Budget Annexe du Laboratoire Départemental, l'excédent d'investissement de 10 712 € est reporté en section d'investissement au compte R001, et l'excédent de fonctionnement de 21 534 € est reporté en totalité en recettes d'investissement, au compte 1068, permettant ainsi de couvrir en partie les restes à réaliser.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-06-2716 FINANCES - BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2024

Monsieur RICOU.- Je vous rappelle, en tout premier lieu, le Budget Primitif, tel que nous l'avions arrêté au mois de décembre 2023. Ce Budget Primitif 2024 prévoyait des recettes de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement qui dégageaient une épargne brute de 33 M€, des recettes d'investissement de 12,3 M€, un recours à l'emprunt de 31,6 M€. L'ensemble de ces ressources de 77 M€ permettait de financer un niveau d'investissement de 57 M€ et le remboursement du capital de la dette de 20 M€.

Ce Budget Primitif n'intégrait pas les résultats de 2023 puisque, fin décembre, ils n'étaient bien évidemment pas connus. Je vous propose donc, aujourd'hui, de réintégrer ces résultats de 2023 dans notre Budget Primitif, au travers de ce Budget Supplémentaire.

Je vous rappelle très rapidement les principaux chiffres de ce Compte Administratif de l'exercice 2023 :

Un excédent global de 79 109 000 € que nous devons en priorité affecter à la couverture des restes réalisés, pour 27 261 000 €. Il reste donc près de 52 M€ à affecter pour financer un certain nombre d'objectifs, notamment conforter nos crédits d'investissement pour financer le PPI. On avait inscrit 57 M€ en crédits de paiement au Budget Primitif. Je vous proposerai de conforter ce niveau de crédits de paiement pour pouvoir mettre en œuvre sereinement notre PPI.

Également poursuivre le désendettement de la collectivité : nous avons inscrit 31,6 M€, au moment du Budget Primitif, de recours à l'emprunt. Il vous est proposé de ne pas recourir à l'emprunt sur cet exercice 2024, donc d'annuler cette recette qui avait été inscrite dans notre Budget Primitif, et de continuer notre politique pour le maintien de la qualité des services publics, soutenir l'activité économique, notamment par l'investissement, et puis également avoir à l'esprit et anticiper un resserrement financier – pas certain - sur nos collectivités, sur ces prochaines années.

Petite particularité de ce Budget Supplémentaire : il se traduit aussi par l'intégration de mouvements qui sont liés à la mise en conformité des comptes. Depuis le passage à la nomenclature M57, plusieurs règles comptables ont évolué. Et également se mettre en perspective d'évolutions qui vont nous toucher à terme, notamment la certification des comptes. Il arrivera un moment où les collectivités locales telles que les nôtres seront soumises à une certification de nos comptes, via un commissaire aux comptes, comme une entreprise privée. Et également se mettre en perspective du Compte Financier Unique (CFU) : une évolution qui sera obligatoire à partir de l'exercice 2026.

Les principales évolutions ont un impact sur nos comptes, en particulier pour ce qui relève de l'amortissement des investissements. Aujourd'hui, nous sommes tenus d'amortir l'investissement lié aux travaux routiers. C'est neutre d'un point de vue de l'équilibre global du budget puisque les amortissements sont une opération d'ordre, c'est une charge de fonctionnement, une recette d'investissement. Néanmoins, ce n'est pas une charge que le Département décaisse en euros sonnants et trébuchants. Cependant, cela vient impacter notre section de fonctionnement.

Des évolutions également sur les provisions, avec l'obligation notamment de provisionner la monétisation potentielle de nos Comptes Épargne-Temps chez nos collaborateurs et salariés. Aujourd'hui, ils pourraient en demander la conversion monétaire. Ce sont des sommes que nous devons comptabiliser. Et également tout ce qui relève des créances qui peuvent être considérées comme douteuses ou dont le recouvrement est incertain.

Autre évolution : un certain nombre de dépenses qui étaient impactées sur notre section d'investissement, notamment sur certains travaux routiers qui, aujourd'hui, ne peuvent plus être considérés comme des dépenses d'investissement et qui seront transférées en section de fonctionnement. Cela représente néanmoins un peu plus de 1,2 M€ que nous allons transférer de l'investissement au fonctionnement.

Ce Budget Supplémentaire intègre ces quelques évolutions qui ne sont pas neutres.

On vous propose de répartir l'excédent de fonctionnement avec 17,6 M€ en section de fonctionnement et 40,2 M€ en section d'Investissement.

L'excédent d'investissement est affecté intégralement à la section d'investissement, pour 21,3 M€.

On va regarder section par section.

En section de fonctionnement : nous avons des recettes de fonctionnement dans ce Budget Supplémentaire, pour 19,3 M€. Le plus important est l'affectation du résultat tel que nous venons de le voir. Sur le résultat de 79 M€ de 2023, nous en consacrons 17,6 M€ à la section de fonctionnement. Cette somme est complétée par des recettes supplémentaires de reprise de provisions qui ne sont plus justifiées, que nous avons constatées, en son temps, dans nos comptes et que nous devons réintégrer, pour 2,5 M€. L'événement qui avait prévalu lorsqu'elles ont été constituées n'est plus fondé aujourd'hui, donc nous voulons les réintégrer.

Nous avons quelques ajustements de recettes, avec une diminution de nos recettes de fonctionnement de 730 000 €. L'élément principal de cet ajustement est une prévision de recettes moindre en matière de TVA. Par prudence, on réduit la recette en matière de TVA de 1,7 M€.

Et il y a encore quelques ajustements qui viennent atténuer cette diminution de recettes, qui nous permettent de limiter cette baisse de recettes à 730 000 €.

En face de cela, nous avons des dépenses de fonctionnement, des besoins complémentaires, pour 2,7 M€. Nous avons mis en œuvre et pris une décision de venir accompagner certaines stations de ski qui ont été impactées au travers d'une réversion de ce que le Département touche de manière très importante, ces dernières années, compte tenu de l'évolution du marché de l'énergie. Aujourd'hui, c'est 1,2 M€ que l'on vous propose d'affecter pour venir aider certains domaines skiables qui ont été particulièrement impactés, les plus touchés. Évidemment, cela ne concerne pas toutes les stations, loin de là. Cela ne concerne qu'un petit nombre pour lesquelles cette augmentation de l'énergie met en péril leur existence. Il faut bien avoir cela en ligne de mire. Là encore, le Département, autant que possible, est présent, avec ces 1,2 M€.

Nous devons également rembourser, avec les ajustements de fin d'année, 600 000 € de reversement de trop-perçu sur la TVA 2023.

Ce sont les principales évolutions sur cette section de fonctionnement. Nous avons également rajouté 200 000 € sur les crédits sportifs, 65 000 € sur les crédits liés à la vie associative.

Une évolution de nos dépenses de fonctionnement somme toute extrêmement mineure de 2,7 M€.

Comme je le disais tout à l'heure, nous devons constituer un certain nombre de provisions. Cela représente 3,4 M€. Nous allons rajouter 1,2 M€ sur notre section de fonctionnement qui avait précédemment été fléchés sur la section d'investissement ; nous les avons en moins en crédits d'investissement. Et on prévoit 3 M€ de mise en réserve pour besoins futurs, qui peuvent être soit une évolution de nos dépenses que nous aurions insuffisamment estimées, soit une diminution de nos recettes de fonctionnement si nous devons faire face à une chute encore plus brutale qu'annoncée, notamment des droits de mutation.

Et puis une opération d'ordre : les dotations d'amortissement que l'on a en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

La compilation de ces éléments nous laisse un suréquilibre de cette section d'investissement de 5,8 M€, qui sera un montant que l'on retrouvera dans nos résultats de l'exercice 2024 ou qui nous permettront, le cas échéant, de venir financer notre section d'investissement, si nous devons avoir des besoins plus importants sur la section d'investissement. Nous avons un suréquilibre sur cette section de fonctionnement de 5,8 M€.

Sur l'investissement, un Budget Supplémentaire qui s'équilibre en dépenses et recettes : 61,2 M€.

Je vous rappelle les éléments d'affectation de résultat : 21,3 M€ de l'excédent d'investissement et 40,2 M€ de la partie de fonctionnement que nous avons affecté à l'investissement. Nous supprimons le recours à l'emprunt. Donc on supprime les 31,6 M€ de recettes d'emprunt que nous avons inscrits à notre Budget Primitif.

Nous avons une recette d'ordre : les dotations aux amortissements que l'on vient de voir en fonctionnement (3,14 M€).

Nous avons 740 000 € de recettes et de dépenses de complément sur des opérations pour compte de tiers par rapport à l'exécution du projet de l'école du Socle à Serres qui nécessite 740 000 € supplémentaires, mais qui sont aussi reversés par la Collectivité de Serres.

Nous avons le financement des restes à réaliser, des comptes de tiers, de 20,3 M€.

Les mouvements d'ordre : une régularisation de l'AREA qui était la structure régionale missionnée pour conduire l'opération de maîtrise d'œuvre, pour notre compte, du collège de Laragne. Cette structure a été dissoute sur décision de la Région. Il faut régulariser les écritures qui étaient liées à cette opération. C'est une recette et une dépense de 6,3 M€ ; c'est neutre.

Et nous avons quelques recettes supplémentaires de 900 000 €.

En face de cela, nous avons des dépenses d'investissement du même montant : 61,2 M€.

Des besoins complémentaires en investissement. Vous vous souvenez que, sur une première Décision Modificative que nous avons prise en tout début d'année, nous avons dû mettre des crédits pour faire face aux intempéries, et nous avons notamment retiré 5 M€ sur l'opération de la Marionnaise pour pouvoir intervenir en urgence pour réparer ces crédits. Aujourd'hui, nous avons besoin des crédits de la Marionnaise puisque l'opération se déroule tout à fait normalement et que l'opération avance bien. Nous allons avoir besoin des crédits pour pouvoir honorer cette opération. Il faut que nous rajoutions 5 M€. Et rajouter également 1 M€ sur les risques naturels, 1 M€ sur l'aide aux collectivités, 1 M€ sur les contrats stations, 1 M€ sur les services à la population. Tout cela parce que l'on voit que les collectivités sont aujourd'hui en phase de réalisation et qu'elles font appel au Département puisqu'elles ont mis en œuvre leurs projets. Par rapport aux enveloppes que nous avons votées au Budget Primitif, il faut que nous rajoutions quelques crédits.

Donc 7,9 M€ de crédits supplémentaires. 1,2 M€ de transfert sur la section de fonctionnement ; on l'a vu. Les comptes de tiers : j'en ai parlé. Les restes à réaliser de l'exercice 2023 : 28,3 M€. Les restes à réaliser en matière de comptes de tiers : j'en ai parlé également. Et puis l'opération d'ordre de l'AREA.

Un zoom rapide sur l'encours de dette : après avoir supprimé ce recours à l'emprunt, cet encours de dette est projeté, à la fin de l'exercice, à 126 M€. On se désendette d'une vingtaine de millions d'euros. C'est d'autant plus justifié qu'aujourd'hui, après avoir consulté certains partenaires bancaires, on est sur des taux qui sont relativement élevés. Je vous le rappelle : on a un taux moyen de 2,8 %. Aujourd'hui, les taux des marchés financiers sur quinze ans sont de plus de 4 %. Nous avons une épargne et un fonds de roulement qui nous permettent de ne pas emprunter, et c'est tant mieux, au regard de la conjoncture.

Un zoom rapide ensuite sur le PPI. Vous l'avez vu dans le rapport, notre PPI vit, on le redéploie, on le corrige au fur et à mesure de sa mise en œuvre, soit parce qu'il y a des projets qui ont pris du retard, soit parce qu'il y a des exigences du moment, notamment des événements climatiques, soit parce qu'il y a des projets qui ont connu de l'inflation ou, inversement, des projets qui sont moins chers que ce que nous avions estimés, soit parce que des projets des collectivités sur lesquels nous avons accordé des subventions ont été abandonnés. Un PPI ne peut pas être gravé et figé dans le marbre. Pour l'instant, nous restons à l'intérieur de l'enveloppe telle qu'elle a été votée : 517 M€. Vous voyez, sur le graphique qui est présenté, la décomposition de ces 517 M€.

Dans le rapport, vous avez, opération par opération, et de manière très détaillée, ces mouvements, qu'ils soient en plus ou en moins. Je ne vais pas prendre trop de temps sur balayer ce détail, mais vous avez les grandes masses du PPI tel qu'il est représenté par ce graphique. Sur les 517 M€, 241 M€ concernent les mobilités, 142 M€ les solidarités, et l'aménagement et le patrimoine pour 97 M€.

Un petit zoom sur les crédits de paiement. Il s'agit de ce que nous prévoyons en termes de dépenses effectives sur l'exercice 2024. Je le rappelle : on avait inscrit 57 M€ de crédits de paiement au Budget Primitif. On doit financer nos restes à réaliser (28 346 000 €), et on rajoute des crédits de paiement pour 6 650 000 €. C'est la contraction : il y avait 7,9 M€ de crédits supplémentaires et 1,2 M€ de crédits que l'on enlève et que l'on passe en fonctionnement (6,7 M€). Ce qui fait un montant de budget d'investissement de 92 M€ qui pourra, le cas

échéant, si nécessaire, être abondé des 5,8 M€ de suréquilibre de la section de fonctionnement que je vous ai présentée, tout à l'heure. Donc, quelque part, un budget à peu près similaire à celui de 2023. Vous l'avez encore en tête, on avait un budget de 100 M€.

Voilà très rapidement résumé sur cette diapositive l'utilisation de ce crédit. Je ne vais pas revenir sur l'ajustement des recettes de fonctionnement, l'ajustement des recettes d'investissement, et puis le financement des restes à réaliser, le désendettement, les besoins nouveaux en investissement, les besoins nouveaux en fonctionnement. Un suréquilibre de 5,8 M€ que l'on retrouvera, en tout ou partie, dans le résultat de 2024.

Je ne m'attarderai pas sur le Budget Supplémentaire du Laboratoire. Il est équilibré en investissement à hauteur de 40 000 € et en fonctionnement, à hauteur de 37 000 €.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci pour la présentation de ces Budgets Supplémentaires. Y a-t-il des commentaires, des observations ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Merci pour l'adoption de ce Budget Supplémentaire.

CD-24-06-2720 FINANCES - ÉTAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - JUIN 2024

Monsieur RICOU.- Je ne rentrerai pas dans le détail, le sujet a été abordé. Vous avez, à l'intérieur du rapport, le redéploiement et les ajustements, en plus ou moins, des différentes opérations de notre PPI et de nos autorisations de programme. On reste, à ce stade-là, avec une enveloppe de 516 875 000 €, de manière globale.

Puisque l'on conclut sur ces éléments budgétaires, je veux aussi remercier l'ensemble des services, en particulier le service des Finances qui, sous l'autorité de Matthieu VOLLOT et de Jérôme SCHOLLY, fait un travail remarquable. Et puis, je crois qu'il n'est pas dans l'hémicycle, mais une personne

qui va nous quitter, et que, personnellement, je regretterai pour sa rigueur et sa maîtrise des finances de nos collectivités, en la personne de Cyril BENOIT qui va nous quitter, au mois de juillet. Mais, c'est la vie de la collectivité, comme dirait si bien Valérie.

Monsieur LE PRESIDENT.- L'Assemblée s'associe à tes remerciements par rapport à l'élaboration de ces budgets et à la gestion de nos comptes. Merci bien. Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CD-24-06-2836 MOBILITES - JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2030 - AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES SUR LE TERRITOIRE DES HAUTES-ALPES - JUIN 2024

Monsieur LE PRESIDENT.- L'annonce récente de la candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur est une opportunité historique pour notre territoire de représenter la France au niveau international. Cet événement sera un levier inédit d'attractivité et de développement : développement touristique, culturel, sportif. C'est donc un rendez-vous et aussi l'occasion de fédérer l'ensemble des citoyens et des forces vives du territoire.

Au-delà de cet engouement et de ce soutien, le Département des Hautes-Alpes va proposer, à cette occasion, au titre de sa compétence en matière d'infrastructures routières, la modernisation de son réseau, qui est aussi l'opportunité, sur le long terme, au titre de l'héritage des Jeux, d'offrir aux générations futures un réseau routier de qualité et répondant aux aspirations des Haut-Alpins.

C'est pourquoi le Département, dans une feuille déjà engagée, souhaite la réalisation du programme de modernisation et de sécurisation inscrit dans son PPI 2022-2028, qui répond déjà à cet objectif, et ambitionne d'accélérer et de compléter ces investissements pour les monter à 250 M€, sur la base d'un programme d'opérations identifiées, chiffrées et inscrites dans le temps sur les axes suivants : la route 1091 pour la liaison Grenoble-Briançon, les routes départementales 942 et 900B sur la liaison entre Tallard et la route nationale 94, par la vallée de l'Avance, la route départementale 1075, bien entendu, qui permet de relier les Alpes du Sud aux Alpes du Nord.

Côté plan de financement, le Département est en mesure, *via* les crédits déjà inscrits au PPI, de consacrer 74 M€ d'autofinancement. Néanmoins, sans le cofinancement de 176 M€ de la part de l'État et de la Région, toute l'ambition autour de ce projet ne pourrait se concrétiser.

De plus, pour traiter cette problématique d'accessibilité routière en territoire de montagne, il semble opportun de rouvrir les discussions engagées entre l'État et le Département, à l'occasion de la Loi 3DS, pour la Différenciation de Décentralisation, Déconcentration et Simplification – j'en doute un peu -, qui porte en partie sur le transfert des routes nationales vers les Départements, ce qui donnerait l'opportunité de rendre les infrastructures routières cohérentes pour la tenue des Jeux.

Enfin, l'aménagement du territoire et les questions liées à son accessibilité ne doivent pas se limiter à la seule amélioration des infrastructures routières, qu'elles soient départementales ou nationales. En effet, pour les Jeux, comme pour l'héritage du département, il est indispensable que l'irrigation du territoire soit assurée de manière coordonnée, avec un réseau ferré fiable et des temps de parcours optimisés. Seule la complémentarité et la multimodalité avec des partenaires, État et Régions, permettront de résoudre les questions de mobilité.

Monsieur AILLAUD, vous avez la parole.

Monsieur AILLAUD.- Merci, Monsieur le Président. Je me permets d'intervenir à la suite de la présentation par vos soins de ce rapport. Rapport

abondant, dans le cadre des mobilités, l'amélioration nécessaire des infrastructures routières à programmer avant l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2030.

Bien évidemment, ce rapport dresse la liste des grands axes de notre département dont la RD 942 qui traverse notre canton de Tallard, de part en part, et dont les aménagements feront l'objet d'une rencontre, à notre initiative, entre les maires de la vallée de l'Avance, nous-mêmes, avec Séverine, et Marcel CANNAT, Vice-président, demain matin. Sans jeu de mots : nous avançons. C'était facile...

J'ose espérer toutefois que le rapport que nous abordons et sur lequel nous allons nous prononcer, dans quelques instants, ne sera pas caduc, dans quelques semaines, et que l'organisation de ces JO, que nous touchons vraiment du doigt, ne sera pas remise en cause par la nouvelle majorité gouvernementale, peut être en partie écologiste, qui sortira des urnes le 7 juillet. J'aimerais me tromper et être rassuré, mais je pense, sans vouloir jouer les Cassandres, que le risque est grand. Nous avons tous, dans cet hémicycle, le souvenir de la fin de l'autoroute décidée, du jour au lendemain, avec l'arrivée de Jean-Claude GAYSSOT et Dominique VOYNET, qui avait interrompu, à la veille de l'ouverture de l'enquête publique, la section entre La Saulce et Sisteron. Le risque est grand : je le répète.

Soyons toutes et tous vigilants et proactifs, jusqu'au bout, car il en va tout simplement de l'avenir de notre département. Merci,

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien ! Quel mauvais souvenir !

Monsieur MURGIA.- Je ne reviendrai pas sur le sujet de l'autoroute car il me semble que, pour avoir lu les livres d'histoire, on s'en était bien sorti tout seul, quand même, pour ne pas l'avoir. C'est toujours bien de regarder l'histoire parce que cela permet de remettre en perspective le présent et de voir que, pour une fois, nous sommes unis. Ce qui est tout de même, me semble-t-il, une bonne nouvelle que de voir notre territoire entièrement mobilisé sur ces sujets. Cela fait déjà un risque en moins sur ce dossier.

Sur le deuxième point, tu évoquais le risque de l'arrivée éventuelle de certaines majorités écologistes très radicales qui ne voudraient pas engager la France dans les Jeux Olympiques. Nous serions déjà ruinés, de toute façon, donc nous ne pourrions plus le faire. Il suffit d'ouvrir un tract et de comprendre que les cantines deviendraient gratuites, tous les transports deviendraient gratuits, les trains deviendraient gratuits. Bref ! Tout deviendrait gratuit. Nous commencerions nous-mêmes par être ruinés parce que, rassurez-vous, ce genre de décisions, elles sont inscrites sur les tracts, mais à la fin, ce n'est jamais l'État qui paie, ce sont les collectivités. Donc, avant de ruiner l'État, ils ruineraient nos propres collectivités. Je pense que c'est un risque auquel il nous reste quelques jours pour sensibiliser les Français, malgré le chaos ambiant. Je crois qu'en élus responsables, nous sommes, me semble-t-il, un certain nombre à partager ce danger que, malheureusement, nous connaissons bien dans nos territoires, au-delà des dangers de désordre.

Sur le reste, effectivement, je crois bien résumer la situation. Pour ma part, je suis extrêmement confiant sur la situation puisque nos Présidents de Région sont demain au Comité International Olympique, accompagnés par la Ministre des Sports, pour un dernier grand oral, que la commission du futur hôte a rendu son rapport et recommande à l'Assemblée Générale (AG) du CIO d'attribuer les Jeux aux Alpes françaises pour 2030. Il y a un contexte politique qui, naturellement, tempère les choses. N'oublions pas que l'AG du CIO se tiendra deux jours avant l'ouverture des Jeux de Paris. Je n'imagine pas un quelconque responsable du gouvernement vouloir humilier la France deux jours avant l'ouverture des Jeux, en dégradant substantiellement son image sur la scène internationale. D'autant que, à l'heure où nous parlons, les collectivités, à commencer par les Régions, se sont justement mises d'accord sur une prise en charge de l'ensemble du dossier budgétaire ; ce qui me semble être une bonne nouvelle.

Pour faire le lien avec le rapport qui nous est présenté, je voudrais tout simplement remercier le Président du Département, remercier l'ensemble des collègues qui voudront bien voter ce rapport, puisque je crois que l'on ne peut pas imaginer un projet comme les Jeux Olympiques pour 2030 si nous ne

sommes pas nous-mêmes mobilisés. Je crois que ce que tu viens de dire est très important. Nous voulons, à travers ces Jeux Olympiques, essayer de saisir l'opportunité de régler des dossiers qui n'ont pas été réglés sur les 30 ou 40 dernières années. C'est le cas du ferroviaire. On a longuement parlé du Marseille-Briançon qui désenclavera la totalité de notre territoire, si nous l'améliorons en termes de confort, en termes de rapidité, pour nos étudiants qui vont à la faculté d'Aix-Marseille et, bien entendu, pour tous nos touristes qui veulent prendre le train en gare de Marseille, d'Aix ou de Manosque et venir prendre un bol d'air dans la vallée de l'Avance ou dans celle du Briançonnais, qui ne sont pas si éloignées quand on prend la locale à l'échelle de la région, à l'échelle du train de nuit dont on peut quand même bien tous nous dire qu'il n'est pas totalement acceptable qu'il soit le dernier train en France qui roule avec du matériel roulant construit en 1975, et que ce n'est pas convenable pour la desserte d'un territoire comme le nôtre. Et, bien entendu, pour nos routes, parce que certains oublient de rappeler que quand toutes nos voitures seront électriques, il faudra bien qu'elles roulent sur des routes et que, par la force des choses, nous avons un certain nombre de dossiers sur lesquels nous devons, je crois, être unis. Que ce soit l'entrée du département, dans votre canton, qui est un sujet polémique, difficile, mais sur lequel je suis intimement persuadé que l'on peut trouver des solutions pour améliorer le confort à la fois des touristes qui viennent nous voir et qui passent deux heures dans les embouteillages, comme des Haut-Alpins qui veulent, à un moment, partir quelques heures, et qui, le même jour, passent deux heures dans les embouteillages.

Nous avons des sujets routiers qui sont majeurs, des sujets de sécurité routière dans nos cols qui nécessitent aussi des améliorations. Je trouve que le fait que nous nous positionnions est un gage de la volonté de tout le territoire, surtout si ce rapport venait à être voté à l'unanimité - ce que je souhaite, ce que tout le groupe majoritaire souhaite – car cela montrerait que nous sommes, au niveau de toutes les Hautes-Alpes, unis pour ces Jeux qui sont une très belle perspective d'avenir.

Je vous demande de bien vouloir regarder aussi l'importance de cette délibération, et je me permettrai, avec le sourire, de regretter moi aussi la

dissolution. Nous venions d'avoir un rapport parlementaire de notre ami Eric WOERTH qui venait de suggérer, comme point principal, que les routes nationales soient toutes transférées aux Départements. Espérons qu'il se trouve des parlementaires élus dans les prochains jours pour revenir à nouveau à ces sujets de bon sens consistant à dire que ceux qui sont sur le terrain au quotidien peuvent peut-être s'occuper intelligemment des problématiques qui sont celles du quotidien. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Arnaud. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

COHESION SOCIALE

CD-24-06-2833 COHESION SOCIALE - PACTE LOCAL DES SOLIDARITES - CONVENTION PARTENARIALE 2024-2027 - TERRITOIRE DES HAUTES-ALPES - JUIN 2024

Madame MOSTACHI.- Le Pacte Local des Solidarités (PLS) constitue la feuille de route départementale pour lutter contre la pauvreté et la précarité dans le département, en mentionnant les engagements des institutions et des associations volontaires.

Il est composé d'actions cofinancées par l'État et le Département, qui font l'objet de deux contractualisations distinctes : le Contrat Local des Solidarités (CLS) et la Convention Départementale pour l'Insertion et pour l'Emploi, (CDIE) et d'action labellisées portées par les partenaires acteurs du territoire.

Les deux contractualisations actant le financement de l'État et du Département ont été signées, en avril 2024. Le Pacte est complété par la convention partenariale proposée au vote aujourd'hui, portant sur 18 actions présentées dans le présent rapport, et qui sera signée par l'ensemble des partenaires concernés.

Les actions présentées sont sans incidence financière. Sur la base d'un diagnostic territorial, le Pacte Local des Solidarités a vocation à impliquer plus fortement tout l'écosystème de la lutte contre la pauvreté, au niveau départemental, et de mettre en place une gouvernance permettant l'implication de l'ensemble des acteurs.

Il s'agit simplement de la suite du Plan de Lutte contre la Pauvreté (PLP) que nous avons également signé avec l'État, ce nouveau pacte couvrant la période 2024-2027.

Quelques remarques en ce qui concerne la situation de notre territoire : le taux de pauvreté relevé dans le département est sensiblement moins élevé que dans le reste de la région. Il s'élève à 13,9 %, contre 17 % au niveau régional. Le département des Hautes-Alpes est également le seul département de la région où le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne nationale.

Cette réalité ne doit pas pour autant nous faire oublier certaines spécificités territoriales et opérationnelles. Les ménages pauvres insérés dans le travail sont surreprésentés dans les Hautes-Alpes et représentent 20 % des ménages pauvres. C'est la part la plus importante de la région. Ces ménages sont composés d'une proportion plus importante de personnes seules et de familles monoparentales. Ils rencontrent également des difficultés de logement, dans certains secteurs du territoire, ainsi que des problématiques de déplacement, ce qui ne facilite pas leur insertion dans le monde du travail.

Les ménages non insérés dans l'emploi et propriétaires de leur logement représentent quasiment 13 % des ménages pauvres - la part la plus importante de la région. Ce profil est relativement âgé et se concentre sur les intercommunalités rurales alpines.

Le taux de chômage a baissé, ces dernières années, dans les Hautes-Alpes, et il est structurellement moins important qu'au niveau régional : 6,9 % contre 8,2 %, en 2023. Il ne doit pas masquer pour autant une particularité de ce territoire, à savoir sa part importante d'emplois précaires liée à la forte saisonnalité de l'emploi : 75 % de contrats longue durée dans le 05 contre 85 % en région, et une proportion élevée des temps partiels : 22 % dans le 05 contre 17 % en région.

Le Pacte a été imaginé au regard de ces spécificités et articule son action autour de 18 actions dans les grandes thématiques que sont :

- la jeunesse, en élargissant les horizons des jeunes (vacances, loisirs, sports et culture), en prévenant le décrochage scolaire dès le plus jeune âge, en accompagnant les jeunes haut-alpins en matière de santé mentale ;
- l'emploi, en levant les freins profonds à l'emploi (mobilité et logement), en réduisant les délais d'orientation des bénéficiaires du RSA et améliorer leur accompagnement vers l'emploi ;
- le vieillissement, en luttant contre l'isolement et la précarité des personnes âgées, en résorbant la vulnérabilité numérique ;
- les ressources du quotidien : résorber l'habitat indigne et la précarité énergétique, favoriser une mobilité durable et inclusive et lutter contre la précarité alimentaire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci pour ce résumé complet. S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-06-2849 SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE - PROMOTION DE L'EGALITE HOMMES/FEMMES DANS LES COLLEGES ET LYCEES - JUIN 2024

Madame COLONNA.- Depuis la rentrée scolaire 2024, la déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité a expérimenté un dispositif : *Les Ambassades de l'égalité*, au sein du collège des Garcins, à Briançon, et du lycée Sévigné, à Gap.

Les Ambassades de l'égalité est un dispositif qui consiste à former des jeunes volontaires du collège et du lycée à la culture de l'égalité et les stéréotypes de genre.

À l'issue du cycle de formation, les ambassadrices et les ambassadeurs disposent d'un temps d'observation des comportements

égalitaires et/ou sexistes, dans les différents lieux de vie collégienne et lycéenne. Ils chaussent les lunettes de genre pour ensuite identifier et proposer à l'équipe encadrante une ou des actions à destination de l'ensemble des élèves et de la communauté éducative.

Le projet des jeunes peut prendre toute forme artistique souhaitée (expositions, fresques, émissions radio, vidéos, etc.).

Pour la rentrée scolaire 2024, le Conseil Départemental finance, à hauteur de 2 200 €, l'extension du dispositif au sein de deux établissements supplémentaires, en finançant l'association Gap Sciences Animation qui a charge de dispenser deux sessions de formation par établissement auprès des élèves volontaires pour être les futurs ambassadrices et ambassadeurs de leur établissement, de financer le projet des élèves à hauteur de 500 € par établissement, et d'assurer le suivi administratif du projet.

Monsieur LE PRESIDENT.- Belle initiative ! S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

AUTONOMIE

CD-24-06-2723 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONVENTION D'ENGAGEMENT AVEC LA COMMUNAUTE 360 DES HAUTES-ALPES ET FEUILLE DE ROUTE DEPARTEMENTALE 2024 - JUIN 2024

Madame COLONNA.- L'objectif des Communautés 360 est de créer une coopération au plus près des personnes en situation de handicap et de leurs familles, avec le concours de l'ensemble des acteurs : organismes gestionnaires médicosociaux, organismes de droit commun, collectivités territoriales et associations représentatives des personnes et des proches aidants, en complémentarité des dispositifs et des partenaires en place.

Les Communautés 360 ne sont pas des dispositifs, même si elles portent sur une permanence téléphonique, et doivent s'entendre comme une

démarche territoriale pour mieux accompagner les parcours de vie des personnes en situation de handicap.

La Communauté 360 s'inscrit dans la continuité de la démarche *Réponse Accompagnée Pour Tous* (RAPT) et permet d'accompagner les personnes handicapées en vue de trouver une solution adaptée à leurs besoins.

La Communauté 360 est financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), par une dotation annuelle de 75 000 €, et propose une action complémentaire à celles de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), en vue de renforcer l'accompagnement des personnes handicapées et leurs aidants.

Il vous est proposé d'approuver la convention d'engagement et la feuille de route 2024 entre le Département, l'ARS et le consortium d'associations constitué de l'UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés Alpes-Provence), l' Association des Paralysés de France (APF), France Handicap et l'UGECAM (Union pour la Gestion des Établissements des Caisses de l'Assurance Maladie). Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Madame COLONNA. S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

ENFANCE

CD-24-06-2804 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SUR LA PREVENTION DES ADDICTIONS A DESTINATION DES PUBLICS ASE ET PMI - JUIN 2024

Madame MOSTACHI.- Dans le cadre de ses compétences en matière de prévention auprès des publics accueillis au sein des services de PMI, des jeunes et des familles pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, le Département souhaite renforcer sa stratégie de prévention des conduites addictives. À ce titre, le Conseil Départemental souhaite répondre à un appel à

candidatures lancé par le Fonds de Lutte contre les Addictions et l'Assurance Maladie sur le sujet de la prévention des addictions.

Cet appel à candidatures couvre la période 2024-2026 et porte sur la problématique de consommation de drogues, alcool, tabac et du mésusage des écrans (jeux vidéo, jeux d'argent, jeux de hasard).

Le public destinataire de ces actions est le public accueilli par la Protection Maternelle et Infantile et celui des jeunes et des familles pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Le Conseil Départemental propose donc de contractualiser avec le CODES , afin de répondre aux objectifs opérationnels de l'appel à la manifestation d'intérêt au projet suivant :

- faciliter l'information et le repérage des consommations à risque ;
- accompagner l'arrêt de l'introduction des consommations à risque et proposer des prises en charge adaptées de proximité ;
- renforcer les habilités parentales et compétences psychosociales des enfants et des jeunes ;
- sensibiliser les professionnels des PMI et de la petite enfance au repérage des troubles liés à la l'alcoolisation foétale chez les enfants ;
- constituer des environnements favorables à la santé dans les services et les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaire, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

AGRICULTURE

CD-24-06-2846 AGRICULTURE - PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL - DIAGNOSTIC DE PRECARITE ALIMENTAIRE - JUIN 2024

Monsieur HUBAUD.- Le Département des Hautes-Alpes a initié un ambitieux programme d'actions inscrit au Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1, en 2021. Désireux de poursuivre dans cette démarche, une récente demande de reconnaissance du PAT de niveau 2 a été réalisée auprès des services de l'État donnant lieu à des recommandations préalables à l'obtention de ce dernier.

Il convient notamment d'engager un diagnostic dans la précarité alimentaire dans les Hautes-Alpes. En ce sens, le Département souhaite s'engager, en 2024, en coopération avec les partenaires territoriaux, dans le programme *Mieux manger pour tous*, qui concerne des dispositifs visant à lutter contre la précarité alimentaire au niveau local et à proposer des actions pour améliorer l'accès aux personnes en situation de précarité à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle et durable.

Afin de réaliser ce diagnostic de la précarité alimentaire, une demande de subvention de 15 000 € sera effectuée auprès de la DRAF (Direction Régionale Alimentaire en Agriculture) et, dans le cadre du programme *Mieux manger pour tous*, auprès du Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes en situation de handicap.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CD-24-06-2713 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - OPERATION GRANDS COLS - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT - COL DU LAUTARET - JUIN 2024

Monsieur MURGIA.- Il s'agit d'une délibération extraordinaire sur des projets qui sont très beaux. Je vais commencer par vous dire un mot de la

délibération, puis après, je vous dirai un mot du reste parce que c'est plus intéressant.

La délibération modifie le projet Grands Cols sur le Col du Lautaret, avec deux modifications : le désengagement de l'Université de Grenoble-Alpes, qui devait rénover le bâtiment Napoléon, c'est le Parc National des Écrins qui en prend la maîtrise d'ouvrage pour un projet partagé qui est toujours en cours de réflexion. On n'a plus trop d'argent à cause des sentiers, mais on y travaille. Et, bien entendu, la démolition du bâtiment, anciennement de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), qui a d'ailleurs été démoli, à l'heure où nous parlons. Je vous encourage à passer au Col du Lautaret parce que cela rend une intégration paysagère magnifique sur le col et une vue sur la Meije, depuis l'ensemble du col, qui est merveilleuse. Je crois que c'est un très bel exemple de sobriété – faut-il le dire, parce que nous sommes exemplaires sur ce sujet –, et la construction d'un nouveau bâtiment Vigie, qui servira notamment à accueillir les gens de passage. Nous avons souvent des unités, notamment de géologie pour les lycéens, dans le Briançonnais, donc nous avons souvent des cars qui s'arrêtent, pour faire des toilettes publiques, une salle hors sac, etc.

Au-delà de cela, le projet Grands Cols : je vous encourage à profiter de nos cols, et j'encourage tous nos Haut-Alpins à le faire puisque le Noyer, Monsieur le Président, dans votre canton, et sa liaison avec le Champsaur, est terminé quasiment. Il sera inauguré pour le prochain Trail du Dévoluy dont nous venons de décider l'existence. En tout cas, le plus important reste que le col du Noyer est aménagé. Le Col de l'Izoard est terminé aussi. C'était vraiment une très belle réussite. Le Col du Lautaret avance bien aussi. On aura fait une très bonne partie du projet à l'hiver qui vient. Je crois que ce sont des projets qui montrent deux choses.

La première est que nous arrivons, pour la première fois, Département des Hautes-Alpes, collectivité départementale, à investir sur des sujets d'aménagement du territoire concrets, quotidiens, avec l'aval des communes. Je trouve que cela s'est étonnamment bien passé. Je crois que c'est une très bonne nouvelle puisque l'on dépasse, sous certains aspects, le cadre de nos compétences propres. Mais, nous avons décidé de dire qu'il y avait un certain

nombre de sites qui méritaient que le Département prenne, non pas la main, mais, en collaboration avec les communes, injecte un montant financier que les communes ne pouvaient pas injecter. Ces portes d'entrée et ces cols constituaient, du point de vue de l'intérêt général, quelque chose de supérieur et de très important.

La deuxième des choses est la continuité de tout cela puisque ce programme suit son cours. Il reste encore deux sites à traiter. D'autres sont plus compliqués, notamment le Galibier puisqu'il nous amène à travailler entre deux Départements et deux Régions. Cela prend un peu de temps, mais c'est en bonne voie. Le sujet est la continuité de tout cela.

Je voudrais répondre à la question que Gaëlle MOREAU ne m'a pas posée : fera-t-on un projet Grands Sites qui pourrait, demain, nous amener à traiter le sujet du Pré de Madame Carles, comme d'autres sujets dans le sud du département ? Bien entendu. Je pense qu'il faut que nous nous posions ces questions très librement, d'une part parce que, sur un certain nombre de sites, je pense que nous n'aurons pas d'autre choix que de nous impliquer d'une manière ou d'une autre, s'il y a d'autres sujets qui nécessitent de le faire parce qu'il y a des sites remarquables partout dans le département.

J'y vois deux limites. La première est bien entendu financière. Tout le département est magnifique. Si le Département commence à s'occuper de tous les sites, cela n'a plus de sens. Il faudra que nous ayons la responsabilité, l'intelligence collective, de filtrer les enjeux, sinon cela n'a pas de sens. D'autant que Patrick RICOU l'a bien montré tout à l'heure : 14 M€ de cofinancement sur les projets des communes et des collectivités, cela signifie que les projets que portent les communes pour leurs lacs, leurs vallées et leurs sites, leurs plaines, sont aidés.

La deuxième limite est l'acceptabilité, c'est-à-dire que le Département ne peut pas aller sur un projet qui ne serait pas porté par la communauté de communes concernée ou par les ou la commune concernée. Et quand on a des enjeux difficiles - je crois que nous en aurons dans le Pays des Écrins -, il faut que tout le monde soit capable d'aller dans le même sens ; sinon, cela ne fonctionnera pas. Je crois que ces prérequis-là peuvent nous permettre de

continuer à réserver une part de notre investissement, tout simplement pour rendre notre département plus beau. Et moi, j'ai le sentiment que, ces dernières années, il avance bien. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour revenir à cette opération Grands Cols, je me plaignais du temps que l'on mettait pour réfléchir, pour monter ces projets sur ces différents cols. Je pense, aujourd'hui, quand je vois le résultat, que l'on a bien fait de prendre le temps pour monter des vrais projets. Le résultat sur le terrain, aujourd'hui, on l'a vu avec le Col de l'Izoard, et je vous invite à aller voir le Col du Noyer. Il manque encore un peu de verdure sur le Noyer parce que l'on vient juste de semer les graines. Ce sont des opérations qui ont été remarquablement étudiées et remarquablement réalisées. Félicitations à ceux qui ont conçu les projets et à ceux qui ont réalisé les travaux parce que ce sont vraiment des ouvrages de belle facture.

Monsieur MURGIA.- Peut-être, Monsieur le Président, avions-nous un collaborateur en charge de ces dossiers qui aimait la moto, qui aimait donc prendre les cols et qui voulait s'assurer de pouvoir en profiter pour sa retraite.

Monsieur LE PRESIDENT.- Probablement. Je l'inviterai à nous payer l'apéritif à la fin de notre réunion.

Madame ASSO.- Pour rebondir sur ce qu'a dit Arnaud, j'y suis allée dernièrement, avec les murs de neige qui étaient encore présents, après avoir été dégagés, donc je peux attester - je suis juste Conseillère Départementale de Gap, en plein urbain – que, pratiquant le vélo de route, autant vous dire que du vélo, de la Vespa, de la moto, des Porsche, on en a vu, cette journée-là, dans un site magnifique, parfaitement aménagé. Je voulais vraiment féliciter le Département, ses agents, et surtout ces opérations Grands Cols qui sont quand même aussi notre marque Tour de France, notre marque « vélo », à travers le monde aussi. On rencontre le monde entier, je peux vous l'attester, même fin mai-début juin. Je voulais juste apporter ce témoignage. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vois qu'il y a unanimité sur le travail qui est réalisé sur ces Grands Cols. Merci. Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

EAU

CD-24-06-2820 EAU - ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT DE L'ISERE - JUIN 2024

Monsieur LE PRESIDENT.- L'Association du Bassin versant de l'Isère a engagé, dès 2019, l'étude de préfiguration d'un Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Cette perspective répond aux préconisations des instances de bassin, le bassin versant de l'Isère étant indiqué dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, les fameux Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), successifs, comme territoire sur lequel une gouvernance doit être mise en place.

Il est proposé, par le présent rapport, d'approuver le périmètre, ainsi que les statuts de cet EPTB qui se veut être une structure légère de coordination d'études dont les seules missions, la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), qui pourraient lui être confiées, seraient limitées aux études globales interdépartementales.

En termes de gouvernance, le collège haut-alpin est composé de représentants du Département des Hautes-Alpes, de la Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont et de la Communauté de Communes du Briançonnais. Nous désignerons en Commission Permanente les représentants.

S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL

CD-24-06-2825 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL - CONVENTION DE PRESTATION 2024 POUR LA REALISATION DES ANALYSES DES PLANS DE SURVEILLANCE ET DES PLANS DE CONTROLE (PSPC) - JUIN 2024

Monsieur HUBAUD.- Il s'agit, comme chaque année, d'une convention dans le cadre du dispositif de sécurisation sanitaire de la chaîne alimentaire.

La Direction Générale d'Alimentation du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pilote et coordonne un dispositif de plan de surveillance et de plan de contrôle.

L'ensemble des plans de ce dispositif vise à surveiller et contrôler la contamination des productions primaires, animales et végétales des denrées alimentaires d'origine animale.

Le dispositif s'articule autour de quatre grandes phases prises en charge par différents acteurs : la programmation, le prélèvement sur le terrain, l'analyse au laboratoire et bilan et valorisation des données.

Notre Laboratoire Départemental est agréé par le Ministère en charge de l'Agriculture pour la réalisation des analyses officielles dans le domaine de la microbiologie des aliments. Il est donc désigné pour les analyses de la salmonelle et de la listeria pour les cinq plans de contrôle, pour la Direction de l'Emploi, du Travail et des Solidarités qui coordonne la mise en œuvre des analyses pour le Département des Hautes-Alpes.

La présente convention formalise les relations entre la DDETSP05 en tant que client, et notre Laboratoire en tant que prestataire de services.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-06-2826 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL - CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LA PRISE EN CHARGE ET LE TRAITEMENT DES ANALYSES EN SANTE ANIMALE ET EN HYGIENE ALIMENTAIRE - JUIN 2024

Monsieur HUBAUD.- Il s'agit encore d'une convention au titre des missions de surveillance et de contrôle de la sécurité sanitaire. Ainsi, le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) du Vaucluse confiait jusqu'à présent

un certain nombre d'analyses au Laboratoire Départemental du 84. A l'annonce de la fermeture du Laboratoire 84, courant 2024, la DDT 84 souhaitait se tourner vers le Laboratoire Vétérinaire du Département des Hautes-Alpes pour lui confier ses analyses de trichine des abattoirs.

Le Groupement de Défense Sanitaire du Vaucluse souhaite également se tourner vers notre Laboratoire afin de lui confier ses analyses en santé animale et en hygiène alimentaire.

Les deux conventions présentées ont pour but de formaliser les relations et de préciser les règles de fonctionnement entre chacune de ces parties.

Monsieur LE PRESIDENT - On renforce notre territoire, on attaque le 84. Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je vais passer la parole, pour parler un peu de culture, à Bernadette SAUDEMONT.

VIE LOCALE ET PROXIMITÉ

CULTURE

CD-24-06-2429 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - COSIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITOIRE LECTURE AVEC LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE SERRE-PONÇON - JUIN 2024

Madame SAUDEMONT.- Merci, Président. La première délibération a trait à la cosignature d'un Contrat Territoire Lecture avec le Réseau des bibliothèques de Serre-Ponçon. Depuis 2017, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon a pour ambition, avec le soutien du Département et de sa Bibliothèque Départementale, de créer, coordonner un réseau de bibliothèques qui porte le nom de *Serre-Ponçon à la page*.

Cette ambition aboutit à une offre de nouveaux services à destination des publics de ce territoire, et tout particulièrement une carte unique, avec une navette de circulation permettant à tous les usagers de ce territoire d'emprunter, de rendre les documents, dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. Ces services rencontrent un franc succès auprès de la population.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur propose, pour consolider ce réseau, de cosigner avec le Département des Hautes-Alpes un Contrat Territoire Lecture pour l'année 2024. Ce nouveau Contrat Territoire Lecture sera notamment axé sur une offre culturelle commune déployée à l'automne. Il conforte le Département, conformément au Schéma Départemental de la Culture, dans son rôle d'aménageur culturel du territoire.

Il vous est donc proposé d'approuver la cosignature de ce nouveau Contrat Territoire Lecture.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Pas d'observation sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-06-2850 MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - CANDIDATURE AU LABEL "EXPOSITIONS D'INTERET NATIONAL" - JUIN 2024

Madame SAUDEMONT.- Cette fois-ci, il s'agit, pour le Musée Muséum Départemental, d'une candidature au label *Expositions d'intérêt national*.

Le Musée Muséum Départemental proposera, à l'automne 2025, une exposition portant sur le site archéologique gallo-romain haut-alpin de La Bâtie-Monsaléon, *Mons Seleucus*, produite en partenariat avec l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive (INRAP) et le Service régionale d'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAC).

L'intérêt scientifique et culturel de cette exposition, ainsi que son caractère inédit sur le territoire national, justifie la demande du label *Expositions d'intérêt national*. Cette reconnaissance et mise en valeur du projet est assortie d'une subvention d'un montant pouvant varier de 5 000 à 20 000 €, proportionnée au budget global de l'exposition.

Il est donc proposé d'autoriser le Président du Conseil Départemental à déposer un dossier de candidature auprès de la DRAC, afin d'obtenir le label *Expositions d'intérêt national*, qui consolidera le budget du projet, participera à la visibilité de l'exposition et la notoriété du Musée Muséum Départemental, à l'échelle nationale.

Monsieur LE PRESIDENT.- Belle initiative ! Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-06-2851 CEDRA - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL - JUIN 2024

Madame SAUDEMONT.- L'Espace Culturel de Chaillol est une figure incontournable de la vie culturelle du département des Hautes-Alpes. Vous savez que c'est une scène conventionnée d'intérêt national *Art en territoire*, donc c'est une scène nomade.

Afin de fixer un cadre commun permettant de soutenir les différentes actions portées par l'association, le Département des Hautes-Alpes souhaite s'associer aux différents partenaires financiers que sont : l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Communauté de Communes Champsaur-Valgaudemar, ainsi que la Communauté de Communes Serre-Ponçon/Val d'Avance.

Ce rapport consiste à matérialiser l'engagement du Département des Hautes-Alpes avec l'Espace Culturel de Chaillol et les différentes institutions que je viens de nommer, par une convention pluriannuelle d'objectifs.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

LOGEMENT

CD-24-06-2839 HABITAT ET LOGEMENT - OPERATIONS D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) - JUIN 2024

Monsieur TENOUX.- La Communauté de Communes de Serre-Ponçon-Val d'Avance et la Commune de Tallard ont décidé de mettre en œuvre chacune une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain.

Elles sollicitent le Département pour soutenir leurs opérations, d'une durée de cinq ans. Ces opérations permettront de rénover à terme 15 logements locatifs et 72 logements occupés par leurs propriétaires sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon-Val d'Avance, et 45 logements, dont 15 logements locatifs, sur la Commune de Tallard.

Pour rappel, les territoires couverts par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ne sont pas éligibles aux aides du Programme Départemental PIG+.

Le montant total prévisionnel des aides aux travaux du Département, consacré à l'opération de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon/Val d'Avance est estimé à 114 936 €, et celui consacré à l'opération de la Commune de Tallard est estimé à 90 416 €.

Enfin, la commune de Guillestre souhaite prolonger son Opération de l'Amélioration de l'Habitat, en place depuis le 15 mai 2017, jusqu'au 31 décembre 2024. Pour lui permettre de finaliser son nouveau projet de l'opération et éviter ainsi une rupture dans les dispositifs d'aide, elle propose au Département de signer pour cela un avenant à la convention de l'opération d'amélioration signée en 2017. Aucun engagement financier supplémentaire

n'est demandé au Département, les deux tiers de l'enveloppe initiale étant encore disponible.

Au regard de l'intérêt de la démarche engagée par la Communauté de Communes Serre-Ponçon-Val d'Avance, de la Commune de Tallard et de la Commune de Guillestre, il est proposé d'approuver les termes des conventions et avenants présentés, et d'autoriser le Président à les signer.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

□ FINANCES

CD-24-06-2754 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT 3F SUD - OPERATION LE COUVENT DE LA PROVIDENCE A GAP - JUIN 2024

Monsieur RICOU.- Il vous est proposé, avec ce premier rapport, d'accorder une garantie d'emprunt, pour un montant de 694 489 €, représentant 50 % d'un emprunt de 1 388 000 €, au bénéfice de la société 3F Sud, pour l'opération située au couvent de la Providence et qui consiste en l'amélioration de 86 logements.

Vous avez les caractéristiques de cet emprunt qui est composé de plusieurs fractions d'emprunt dans le corps du rapport. Je vous en fais grâce.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-06-2815 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 - REHABILITATION PARC SOCIAL PUBLIC - JUIN 2024

(Madame CHAUVET ne prend part ni au débat ni au vote – Sortie à 12 h 22)

Monsieur RICOU.- À travers ce rapport, il vous est proposé d'accorder une garantie d'emprunt de 100 % sur un emprunt de 2 457 900 €, au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat (OPH 05) pour la réhabilitation de son parc social. C'est un emprunt souscrit aux conditions du taux du livret A + 0,6 % sur 25 ans.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité – Madame CHAUVET ne prend pas part au vote)
(Retour de Madame CHAUVET)*

□ FONCTIONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES

CD-24-06-2814 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - JUIN 2024

Madame GARCIN-EYMEOD.- Je vais faire bref, mais quand même, qui dit « PPI ambitieux », qui dit « proximité et adaptabilité » dit forcément « ajustement au tableau des emplois », avec 15 ajustements, dont 8 créations de poste et 7 transformations de poste. Donc des contrats de projet qui sont financés aussi ; pas tous, mais une partie. Et pour qu'il n'y ait pas de jaloux, il y en a dans tous les domaines : dans le social, dans la culture, aux routes et aux ASA.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaire particulier, tout le monde étant bien servi, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

NUMÉRIQUE

CD-24-06-2466 TRANSFORMATION NUMERIQUE - CREATION DU FONDS NUMERIQUE SOLIDAIRE - JUIN 2024

Monsieur TENOUX.- Le Département, responsable de l'entretien général des infrastructures des collèges, a placé la réussite éducative des jeunes au cœur de ses priorités. Parmi les enjeux essentiels pour garantir une formation performante figure l'accès et la maîtrise des outils numériques, indispensables à l'avenir des collégiens.

Pour ce faire, le Département modernise régulièrement le parc informatique des établissements, entraînant le stockage de nombreux matériels réformés.

Dans le cadre de sa stratégie numérique, le Département des Hautes-Alpes souhaite instaurer un Fonds Numérique Solidaire, alimenté annuellement par le renouvellement du parc matériel. Ce matériel réformé sera cédé, à titre gratuit, à des structures habilitées qui en feront bénéficier les collégiens et leurs familles en situation d'éloignement ou de fragilité numérique.

En plus de favoriser l'inclusion numérique, cette initiative comporte une dimension environnementale importante grâce au réemploi des matériels. Le recyclage et la réutilisation de ces équipements permettent de réduire les déchets électroniques et de promouvoir une gestion durable des ressources.

Madame GRENIER.- Je voulais seulement dire ma satisfaction de la création de ce fonds puisque ce sont 500 tablettes dont vont pouvoir disposer des collégiens qui, certainement, ne pouvaient pas en avoir. Donc, très belle opération !

Monsieur LE PRESIDENT.- On salue cette initiative, et je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

DIVERS

CD-24-06-2759 ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - PREMIER TRIMESTRE 2024

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est le rapport traditionnel que je dois vous présenter tous les trimestres. On ne vote pas, mais vous en prenez acte.

(L'Assemblée prend acte)

CD-24-06-2798 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT DE L'ISERE (EPTB ISERE) - JUIN 2024

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport concerne l'EPTB dont je vous ai parlé tout à l'heure : l'Établissement Public Territorial du Bassin versant de l'Isère, pour désigner nos représentants.

Je vous propose les candidatures de Monsieur Éric PEYTHIEU, en tant que titulaire, et Patrick RICOU, comme suppléant.

Je vous demande de vous prononcer. _____

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-06-2816 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - SECOND TRIMESTRE - JUIN 2024

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit du compte-rendu que je dois également vous faire. Aujourd'hui, l'état des contentieux pour le second trimestre 2024 concerne :

- le Tribunal pour enfants : deux requêtes sur des Mineurs Non Accompagnés en assistance éducative ;
- le Tribunal Administratif : quatre requêtes indemnitaires, deux requêtes contentieux sociaux ;
- le Tribunal Judiciaire : trois requêtes de délaissement parental ;
- Cour d'appel de Grenoble : deux requêtes en assistance éducative.

(L'Assemblée prend acte)

CD-24-06-2830 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA SANTE DES HAUTES-ALPES (CODES 05) - JUIN 2024

Monsieur LE PRESIDENT.- Il est proposé la désignation d'un représentant du président du Département. Je vous propose de désigner Ginette MOSTACHI.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-06-2831 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESENCE POSTALE TERRITORIALE - JUIN 2024

Monsieur LE PRESIDENT.- Je propose de désigner Joël BONNAFFOUX et Gérard TENOUX pour nous représenter.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-06-2832 AFFAIRES JURIDIQUES - DISSOLUTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AREA REGION SUD PACA - JUIN 2024

Monsieur LE PRESIDENT.- Le présent rapport autorise les représentants du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, au sein de la société, à demander au Conseil d'Administration de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire afin de voter sa dissolution.

Il autorise également ceux siégeant à cette dernière à se prononcer en faveur de la dissolution et liquidation amiable.

(Adopté à l'unanimité)

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous propose, comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure, une motion relative à un nouveau Pacte territorial pour la sauvegarde des territoires de montagne face au changement climatique.

MOTION RELATIVE À UN NOUVEAU PACTE TERRITORIAL POUR LA SAUVEGARDE DES TERRITOIRES DE MONTAGNE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Exposé du contexte

Les Hautes-Alpes ont connu, ces 20 et 21 juin 2024 - à nouveau – un épisode de très fortes précipitations, qui s'est conjugué cette fois à la fonte des neiges en altitude. Le résultat en est que des volumes extrêmement importants d'eau et de matériaux ont envahi les torrents de montagne, qui sont largement sortis de leurs lits et ont ravagé sur leur passage digues, passerelles, ponts, routes, parkings, etc.

Les effets de cette crue ont été une nouvelle fois dévastateurs et ce, alors que dans certaines vallées, les travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries de fin octobre et début décembre 2023 ne sont pas terminés. Pire, certains aménagements réalisés au cours des six derniers mois ont été emportés par les nouvelles crues de ce mois de juin, réduisant à néant les efforts réalisés en vue de la saison d'été et les efforts financiers consentis au titre de la réparation.

Le Département a une politique forte de solidarité avec les communes. Que ce soit pour voir aboutir les projets d'aménagement qu'elles portent, comme dans les moments difficiles, et c'est le cas aujourd'hui dans la Haute-Romanche, la vallée de la Clarée, le Briançonnais, le Pays des Écrins – et en particulier la commune de Pelvoux-Vallouise, ou encore le Champsaur-Valgaudemar.

Le Département des Hautes-Alpes continuera et renforcera cette politique de solidarité avec ses vallées.

Le Département des Hautes-Alpes en appelle à une prise de conscience de l'État

- 1. pour qu'un nouveau Pacte territorial soit trouvé pour la sauvegarde des territoires de montagne face au changement climatique, impliquant la mise en chantier d'une nouvelle loi Montagne ;*

2. *pour la nécessaire adaptation de la loi sur l'Eau et la révision de fond en comble de la loi GEMAPI, dont l'assise fiscale, aujourd'hui intercommunale, est une aberration ; l'État devra en outre prendre en compte la nécessaire solidarité aval-amont dans sa réflexion, ainsi que la révision de la position adoptée, il y a plusieurs décennies, relative à l'entretien (ou au non-entretien, devrait-on dire) des cours d'eau et des torrents de montagne, afin de remettre du bon sens dans leur entretien et gestion, ainsi que dans nos vallées ;*

3. *plus largement, que le législateur offre aux vallées alpines et à la montagne française les outils pour adapter leur territoire au changement climatique et protéger les populations déterminées à vivre au pays et à avoir un avenir dans leurs massifs.*

Est-ce que cela vous convient ?

Monsieur PEYTHIEU.- Monsieur le Président, je suis entièrement solidaire avec tous les propos que vous venez de tenir. Ces propos-là, je les ai tenu, au nom du Département, au sein du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse, lors de la dernière Assemblée Générale, il y a quelques semaines, en présence du Préfet de Région et de deux autres Préfets de Région. C'est la première fois que, sur une séance comme celle-là, on a eu l'honneur d'avoir trois Préfets de Région. C'est un discours que j'ai tenu haut et fort pour représenter le Département.

Madame MOREAU.- Je voudrais remercier pour cette motion, au nom de tous les habitants et de tous les élus, je pense, de toutes les communes du département.

Monsieur LE PRESIDENT.- Et donc, je considère qu'elle a été adoptée à l'unanimité.



1

SOMMAIRE

Première partie : Comptes administratifs 2023

- 1 Budget principal**
 - A – Les résultats
 - B – Synthèse de la section de fonctionnement
 - C – Synthèse de la section d'investissement
 - D – La dette au 31/12/2023
 - E – Zoom sur le PPI
- 2 Budget annexe : Laboratoire Départemental Vétérinaire et d'Hygiène Alimentaire**
- 3 Conclusion**

Deuxième partie : Projet de budget supplémentaire 2024

- 1 Objectifs et résultats 2023 à affecter**
- 2 Le BS 2024 : les chiffres clés du fonctionnement**
- 3 Le BS 2024 : les chiffres clés de l'investissement**
- 4 Synthèse du BS du budget principal**
- 5 Le BS 2024 : le budget annexe du Laboratoire Départemental**

Conclusion : Situation BS 2023 vs BS 2024

Pa. 2

2

1

Partie 1

Les Comptes Administratifs 2023

Pa. 3

3

1 – Le budget principal

A – Les résultats du CA 2023

=> Les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'élèvent à :
(Résultat cumulé – intègre les résultats 2022)

| | |
|---|--------------------------------|
| Excédent de la section de Fonctionnement 2023 | => + 57.779.098,21 € |
| Excédent de la section d'Investissement 2023 | => + 21.330.530,98 € |
| | <hr/> |
| Excédent Global 2023 | => + 79.109.629,19 € |
| | <hr/> |
| Financement obligatoire des Restes à Réaliser | => - 27.261.437,90 € |
| | <hr/> |
| Excédent 2023 disponible | => + 51.848.191,29 € |

Pa. 4

4

B – Synthèse de la section de Fonctionnement

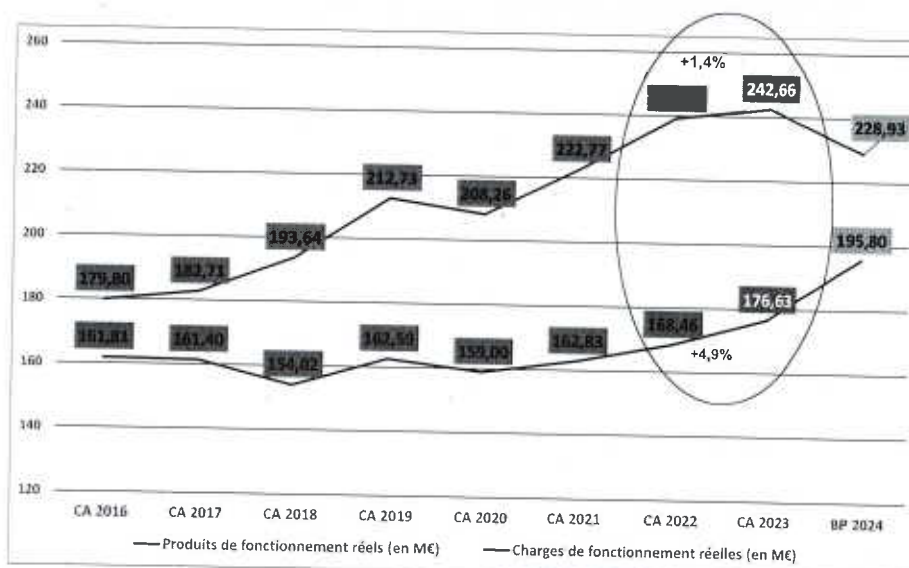
| | Fonctionnement | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Mouvements réels | 176 625 681,84 | 242 655 385,61 |
| Mouvements d'ordre | 25 760 714,32 | 2 350 597,00 |
| Solde exécution reporté 2022 - CD05 | | 12 173 295,35 |
| Reprise résultat SMO PACA - Exceptionnel | | 2 986 216,41 |
| TOTAL | 202 386 396,16 | 260 165 494,37 |
| | | 57 779 098,21 |

L'excédent 2023 s'élève à 57,8 M€ contre 62,17 M€ en 2022 soit -7%.

Pa. 5

5

Zoom sur l'évolution de la section de Fonctionnement

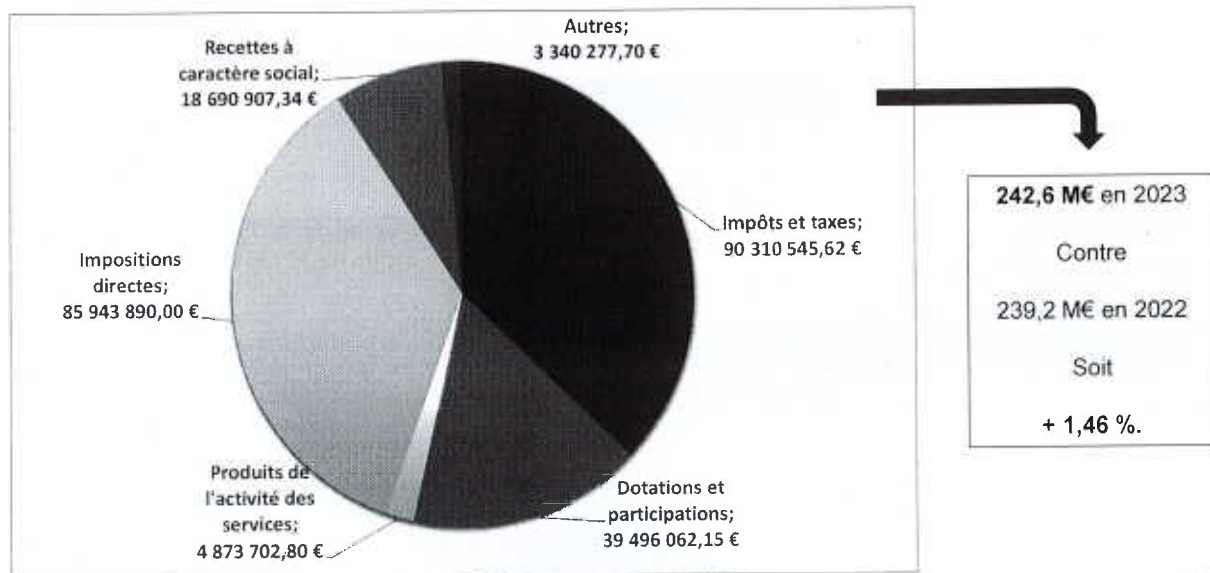


* Des résultats financiers positifs et une santé financière maintenue mais un effet ciseau qui commence à se dessiner.

Pa. 6

6

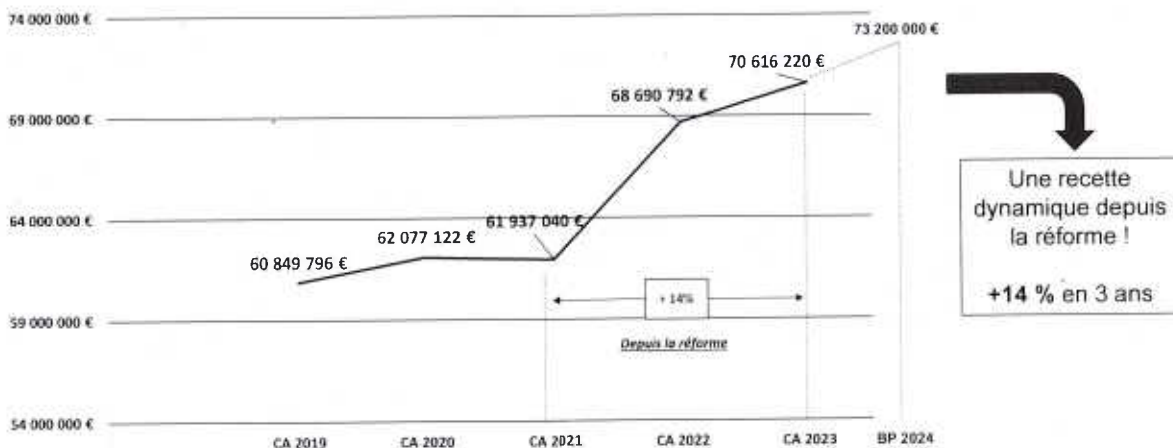
Zoom sur la structure des recettes de fonctionnement



Pa. 7

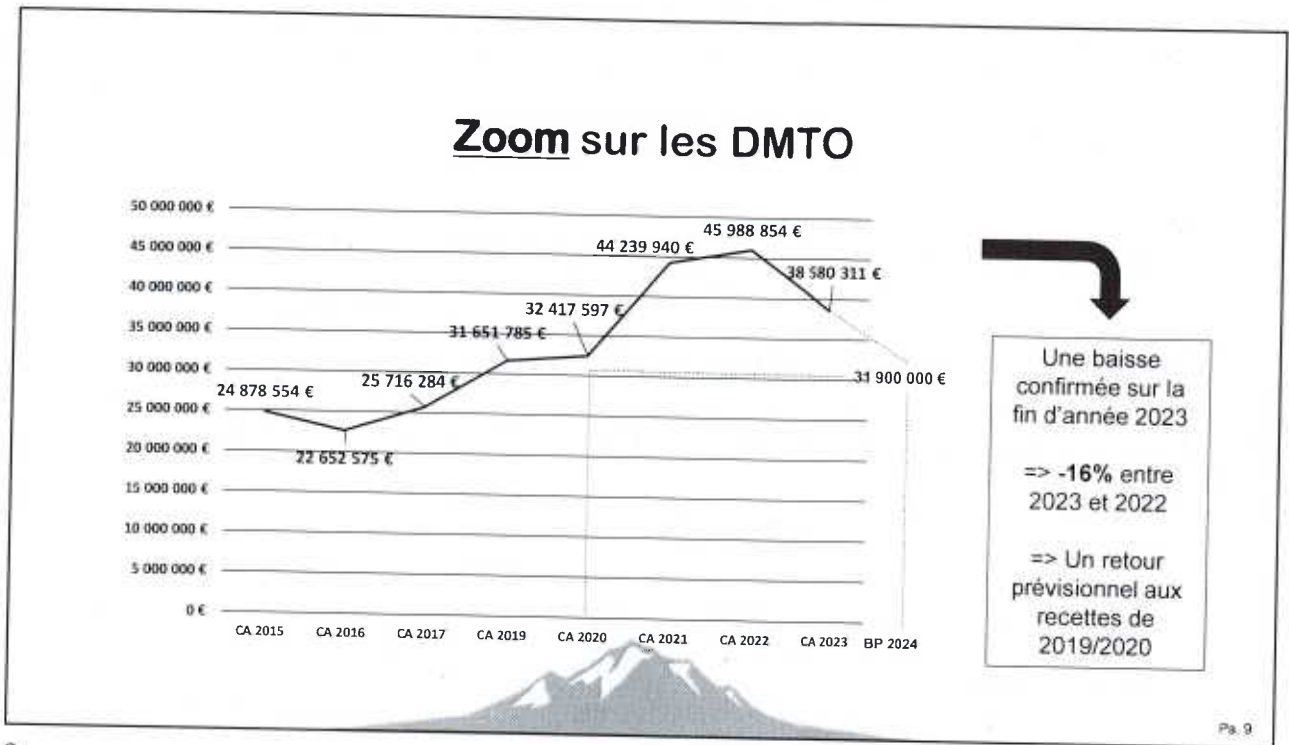
7

Zoom sur la recette de TVA

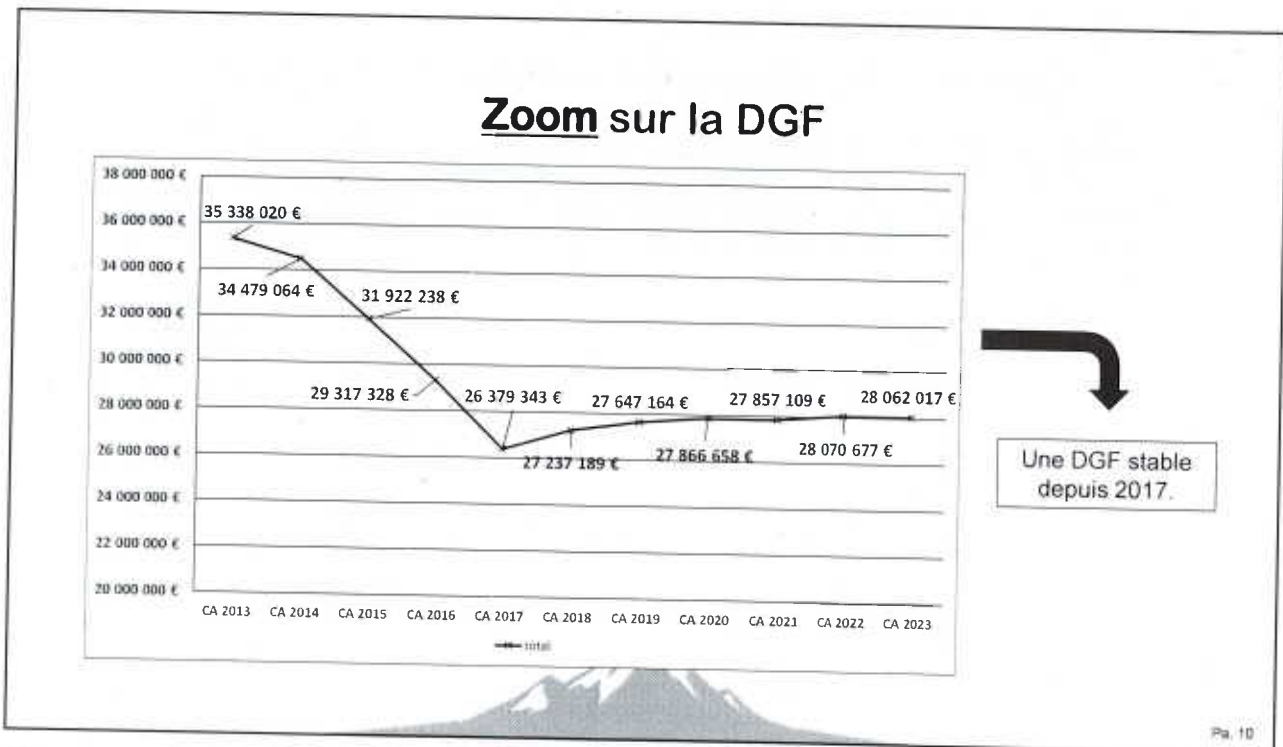


Pa. 8

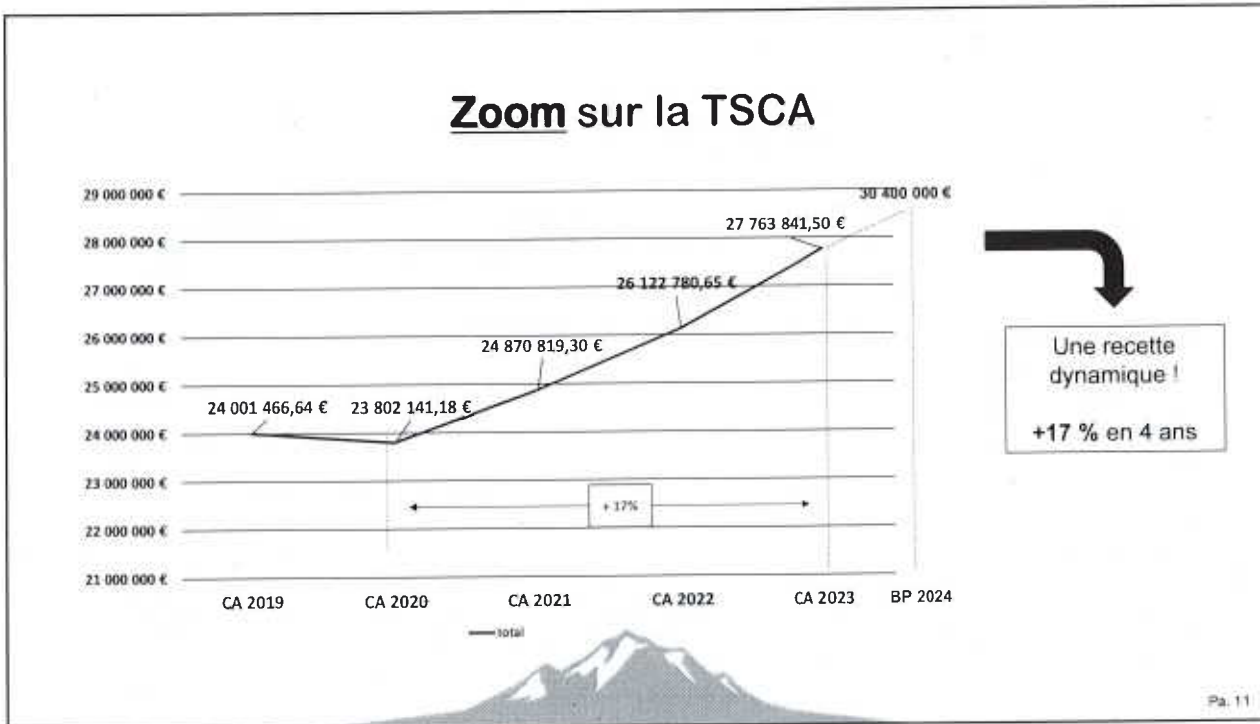
8



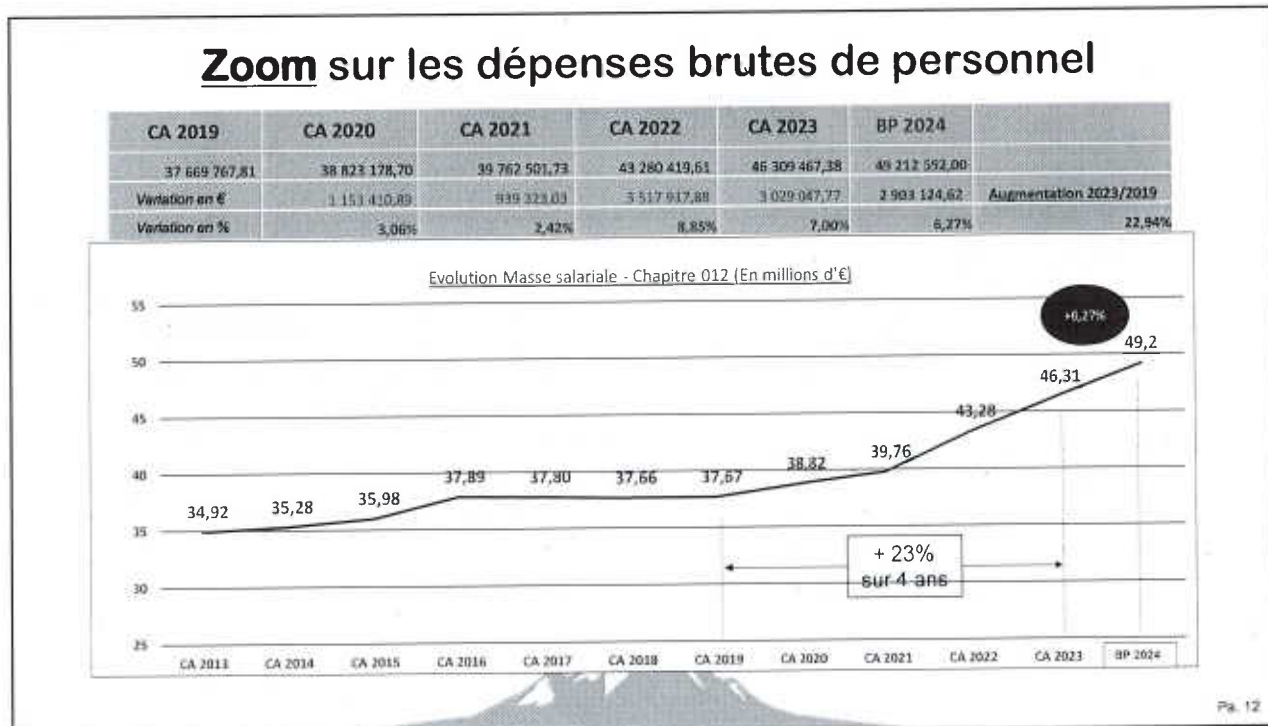
9



10

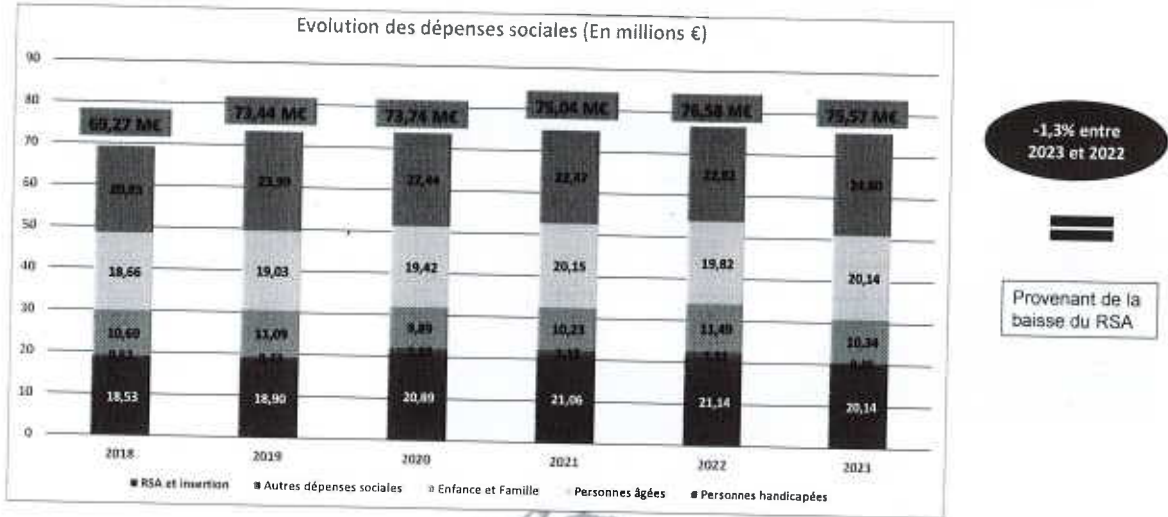


11



12

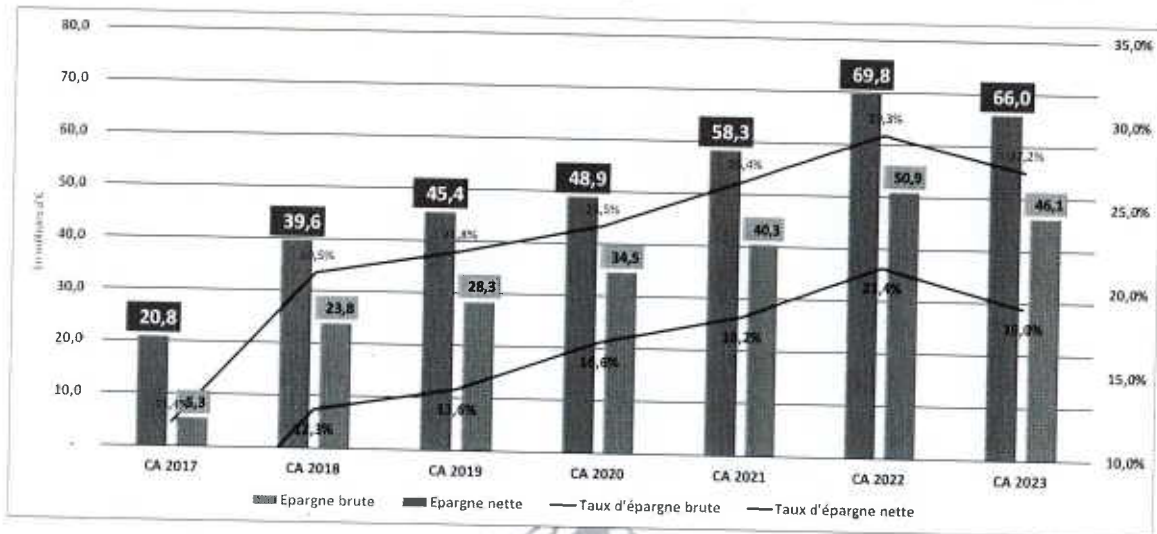
Zoom sur les dépenses sociales



Pa. 13

13

Zoom sur l'évolution de l'épargne brute et nette



NR 778 suite

Pa. 14

14

C – Synthèse de la section d'Investissement

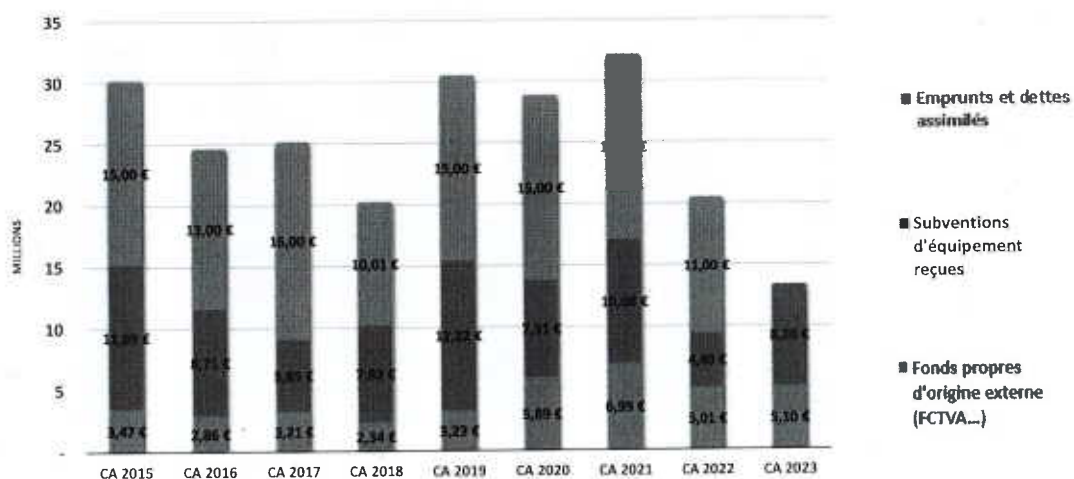
| | Investissement | |
|--|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Mouvements réels | 85 845 221,03 | 15 393 444,89 |
| Mouvements d'ordre | 9 350 324,75 | 32 760 442,07 |
| Excédents Capitalisés 2022 | | 50 000 000,00 |
| Solde exécution reporté 2022 - CD05 | | 15 934 963,42 |
| Reprise résultat SMO PACA - Exceptionnel | | 2 437 226,38 |
| TOTAL | 95 195 545,78 | 116 526 076,76 |
| | | 21 330 530,98 |

L'excédent 2023 s'élève à 21,3 M€ contre 15,9 M€ en 2022 soit +25%.

Pa. 15

15

Zoom sur la structure des recettes d'investissement

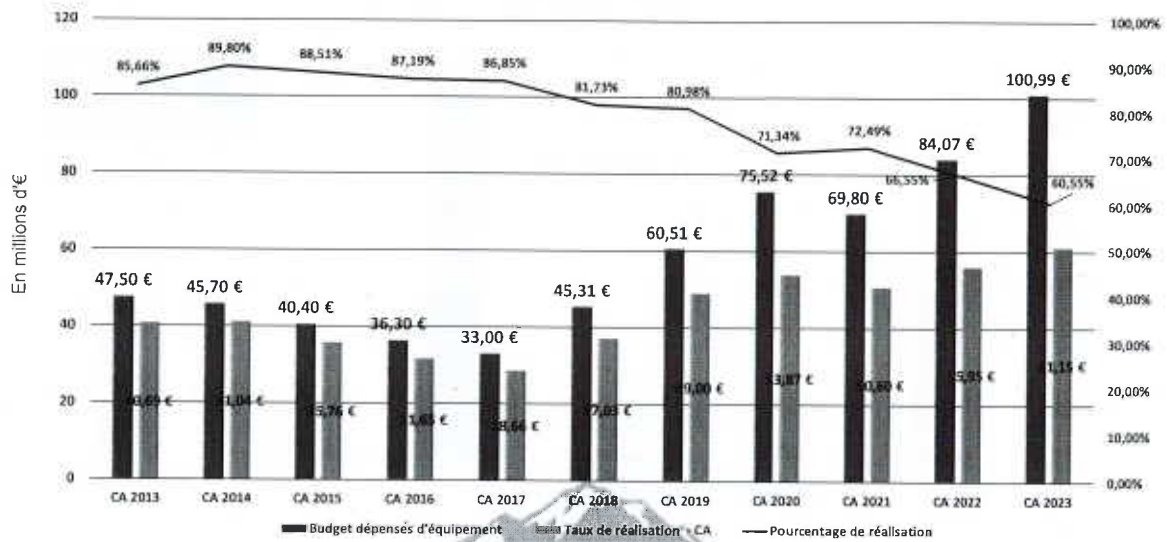


NB : Hors VNC des immobilisations et autres immobilisations financières

Pa. 16

16

Zoom sur le taux de réalisation des dépenses d'équipement Une année record en termes d'investissement !

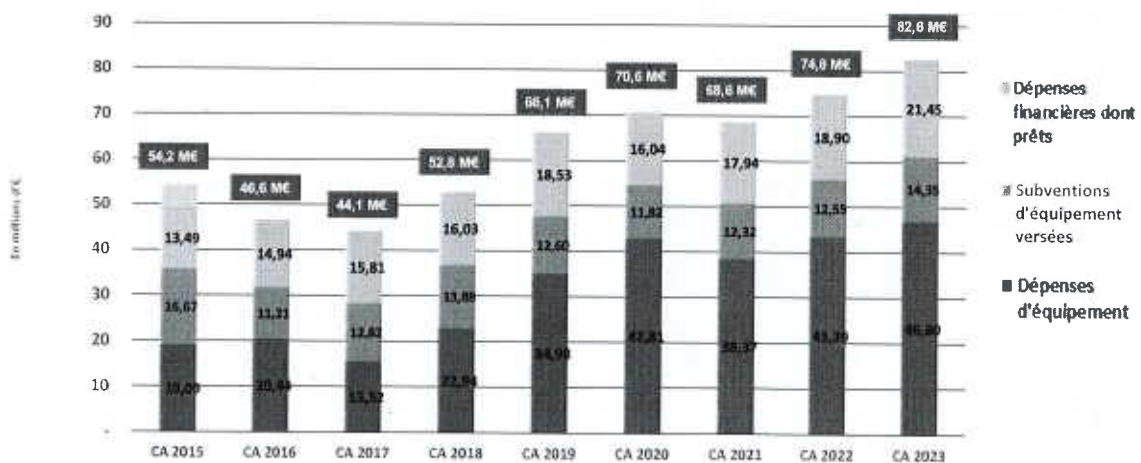


NB : Ne concerne que les chapitres 20, 204, 21 & 23.

Pa. 17

17

Zoom sur la structure des dépenses d'investissement

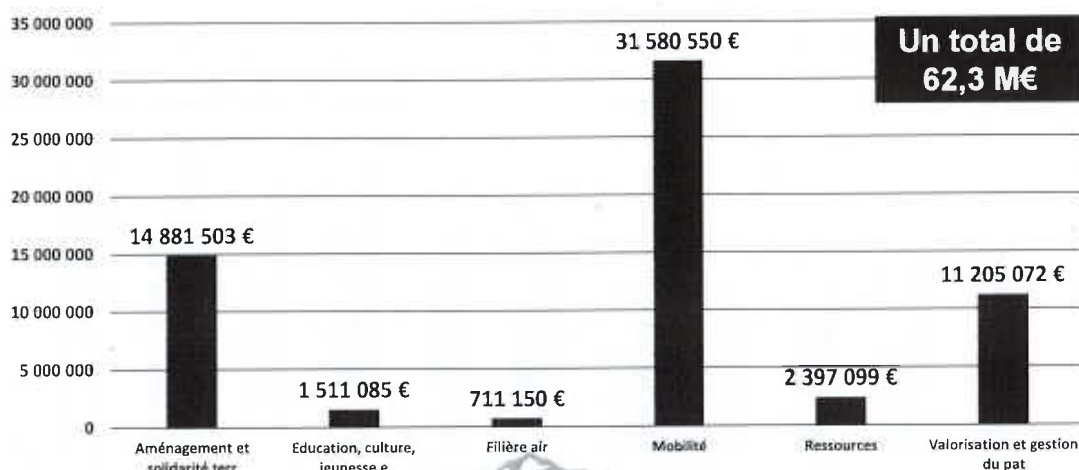


NB : Comptes de tiers exclus

Pa. 18

18

Zoom sur la structure des dépenses d'investissement par politique



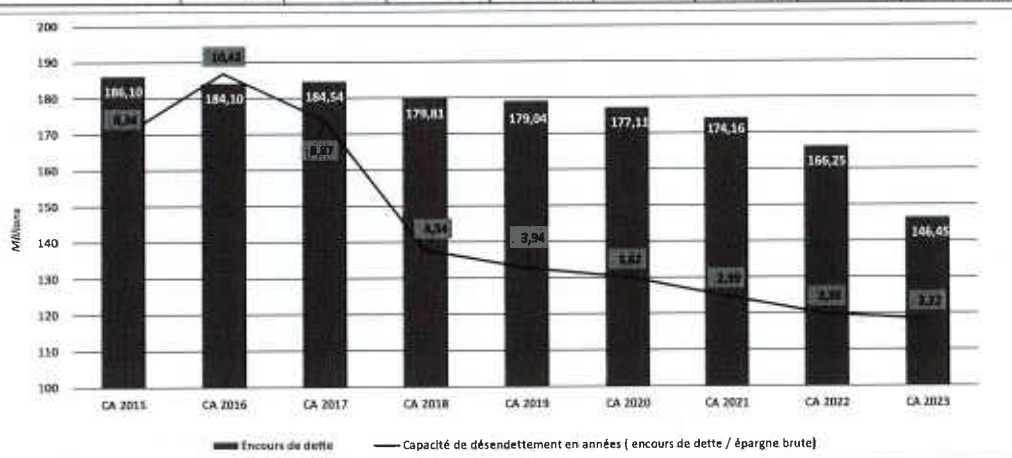
NB : Comptes de tiers exclus

Pa. 19

19

D - La dette au 31/12/2023

| | EA 2015 | EA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | EA 2019 | EA 2020 | CA 2021 | EA 2022 | CA 2023 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Encours de dette | 186 098 819,66 | 184 096 316,48 | 184 538 420,32 | 179 814 482,37 | 179 037 521,53 | 177 105 090,19 | 174 157 144,86 | 166 252 705,72 | 146 448 056,30 |
| Épargne brute | 22 310 743,57 | 17 871 418,77 | 20 813 056,56 | 39 614 112,98 | 45 439 177,50 | 48 679 476,48 | 58 280 889,88 | 88 702 499,38 | 85 958 591,84 |
| Capacité de désendettement en années (encours de dette / épargne brute) | 8,34 | 10,42 | 8,87 | 4,54 | 3,94 | 3,62 | 2,99 | 1,38 | 1,72 |
| Recettes de fonctionnement | 180 740 816,06 | 179 795 247,20 | 182 714 597,48 | 195 639 014,37 | 212 732 674,70 | 208 262 568,95 | 222 454 707,98 | 209 160 607,75 | 242 655 183,61 |
| Taux d'endettement (encours de dette / recettes de fonctionnement) | 102,96% | 102,89% | 101,00% | 92,48% | 84,16% | 85,04% | 78,29% | 69,52% | 60,35% |

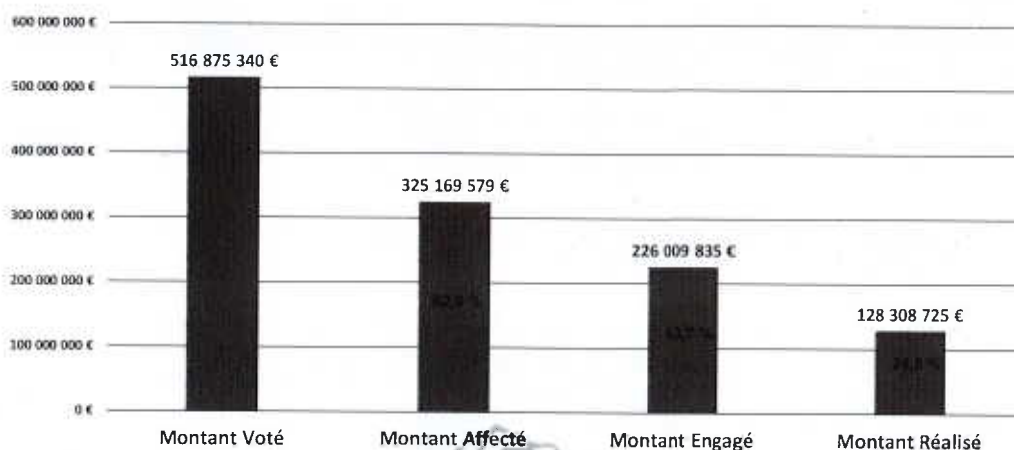


Pa. 20

20

E – Zoom sur le PPI au 29/02/2024

| Politique | Au 29/02/2024 | | | | | | |
|---------------------|------------------|------------------|-----------|------------------|----------|------------------|-----------|
| | Montant Voté | Montant Affecté | % Affecté | Montant Engagé | % Engagé | Montant Réalisé | % Réalisé |
| Total PPI 2022-2028 | 516 875 339,58 € | 325 169 579,42 € | 62,9% | 226 009 834,76 € | 43,7% | 128 308 725,30 € | 24,9% |



Pa. 21

21

2 – Le budget annexe du Laboratoire départemental

| | Investissement | | Fonctionnement | |
|-------------------------------------|------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Mouvements réels | 79 168,20 | 1 072,12 | 1 696 739,98 | 1 711 452,32 |
| Mouvements d'ordre | 15 450,00 | 96 420,81 | 96 420,81 | 15 450,00 |
| Excédents Capitalisés 2022 | | | | |
| Solde exécution reporté 2022 - CD05 | | 7 838,18 | | 87 793,16 |
| TOTAL | 94 618,20 | 105 331,11 | 1 793 160,79 | 1 814 695,48 |
| | | 10 712,91 | | 21 534,69 |

Un excédent
d'investissement
de 10 713 €

Un excédent de
fonctionnement
de 21 535 €

Pa. 22

22

3 – Conclusion

⇒ Après une année 2022 marquée par des **résultats excellents** en termes de ratios financiers, l'exercice 2023 démontre **encore** que notre Département, fort de sa gestion, est parvenu à maintenir **une bonne santé** financière.

⇒ Le Département n'avait jamais autant **investi** et ce, sans avoir recours à l'emprunt, confirmant ainsi sa politique de **désendettement** amorcée il y a plusieurs années.

⇒ **Néanmoins**, l'année 2023 amorce **un virage** après plusieurs années de croissance. Les ratios financiers diminuent légèrement au regard de l'augmentation des charges plus importante que nos recettes. Il convient d'accroître nos outils de pilotage afin de maîtriser nos charges, capter plus de recettes et ainsi conserver notre capacité d'autofinancement intact.

⇒ La capitalisation des résultats antérieurs et son désendettement permet au Département **une réalisation sereine** de son **Plan Pluriannuel d'Investissement**.

⇒ Une conjoncture économique incertaine doit nous conduire à maintenir nos efforts de gestion. Au regard de la conjoncture nationale, les Départements devront envisager notamment une diminution des recettes de fonctionnement (DMTO en particulier) et une hausse des dépenses de fonctionnement liée notamment à une inflation encore élevée (dépenses sociales, Dépenses Ressources Humaines,...).

Pa. 23

23

Partie 2

Le projet de budget supplémentaire 2024

Pa. 24

24

Rappel des grands équilibres du Budget Primitif 2024

| | |
|----------------------------|----------------|
| Recettes de fonctionnement | 228,9 M€ |
| Dépenses de fonctionnement | 195,8 M€ |
| Épargne brute | 33,1 M€ |

| | |
|---------------------------|-------|
| Dépenses d'investissement | 57 M€ |
| Remboursement d'emprunt | 20 M€ |

| | |
|---------------------------|---------|
| Recettes d'investissement | 12,3 M€ |
| Emprunt | 31,6 M€ |

| | |
|--------------|--------------|
| Total | 77 M€ |
|--------------|--------------|

| | |
|--------------|--------------|
| Total | 77 M€ |
|--------------|--------------|

Pour rappel, le BP 2024 **n'intégrait pas** les résultats de l'exercice 2023.

=> Les bons résultats 2023 nous permettent **encore d'augmenter nos investissements et de financer nos restes à réaliser.**

Pa. 25

25

1 – Objectifs & résultats 2023 à affecter

=> Les résultats de clôture de l'exercice 2023 sont projetés comme suit :
(Résultat cumulé – intègre les résultats 2022)

| | |
|---|--------------------------------|
| Excédent de la section de Fonctionnement 2023 | => + 57.779.098,21 € |
| Excédent de la section d'Investissement 2023 | => + 21.330.530,98 € |
| Excédent Global 2023 | => + 79.109.629,19 € |
| Financement obligatoire des Restes à Réaliser | => - 27.261.437,90 € |
| Excédent 2023 disponible | => + 51.848.191,29 € |

=> Les résultats 2023 ont vocation à être affectés aux objectifs suivants :

1. **Financer** notre ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement,
2. **Poursuivre** le désendettement de la Collectivité,
3. **Maintenir** la qualité des services publics mise en œuvre par le Département sur son territoire,
4. **Soutenir** l'activité économique et sociale de notre territoire,
5. **Anticiper** un resserrement financier sur ces prochaines années.

Pa. 26

26

Affectation des résultats 2023

**Excédent de
Fonctionnement
2023 =>
+ 57 779 098,21 €**

1. Affectation en fonctionnement

↳ **17 558 097,68 €**

**Excédent
d'Investissement
2023 =>
+ 21 330 530,98 €**

2. Affectation en investissement

↳ **40 221 000,53 €**

↳ **21 330 530,98 €**

79 109 629,19 €

Pa. 27

27

2 – Le BS 2024 : les chiffres clés du fonctionnement

Recettes de fonctionnement = 19,3 M€

| | |
|--|-----------|
| Excédent de fonctionnement 2023 reporté | + 17,6 M€ |
| Reprises de provisions Risques & Charges | + 2,5 M€ |
| Ajustement des recettes | - 0,73 M€ |

Dépenses de fonctionnement = 13,5 M€

| | |
|---|-----------|
| Besoins complémentaires | + 2,73 M€ |
| Dotations aux provisions | + 3,4 M€ |
| Transfert Fonctionnement/Investissement | + 1,21 M€ |
| Mise en réserve besoins futurs | + 3 M€ |
| Dotations aux amortissements (Ordre) | + 3,14 M€ |

Une section de fonctionnement en suréquilibre de 5,8 M€

Pa. 28

28

3 – Le BS 2024 : Les chiffres clés de l'investissement

Recettes d'investissement = 61,2 M€

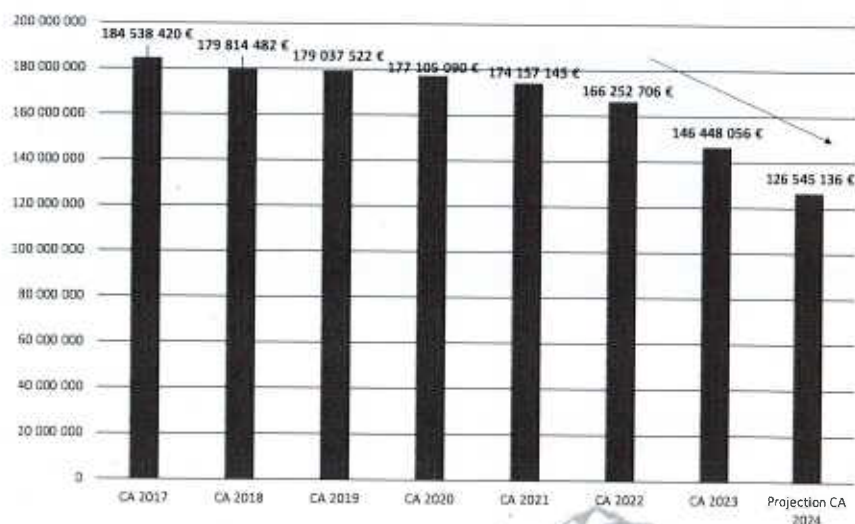
Dépenses d'investissement = 61,2 M€

| | | | |
|--|-----------|---|-----------|
| Affectation de l'excédent d'investissement 2023 : | 21,3 M€ | Besoins complémentaires : | 7,9 M€ |
| Affectation excédent de fonctionnement 2023 : | 40,2 M€ | Transfert Investissement / Fonctionnement : | - 1,21 M€ |
| Désendettement (suppression totale de l'emprunt) : | - 31,6 M€ | Besoins comptes tiers : | 0,74 M€ |
| Dotations aux amortissements : | 3,14 M€ | Restes à réaliser : | 28,34 M€ |
| Compte de tiers : | 0,74 M€ | RAR - Comptes de tiers 2023 : | 19,2 M€ |
| RAR - Comptes de tiers 2023 : | 20,3 M€ | Mouvements d'ordre (Régularisation AREA) : | 6,3 M€ |
| Mouvements d'ordre (Régularisation AREA) : | 6,3 M€ | | |
| Autres produits et participations : | 0,9 M€ | | |

Pa. 29

29

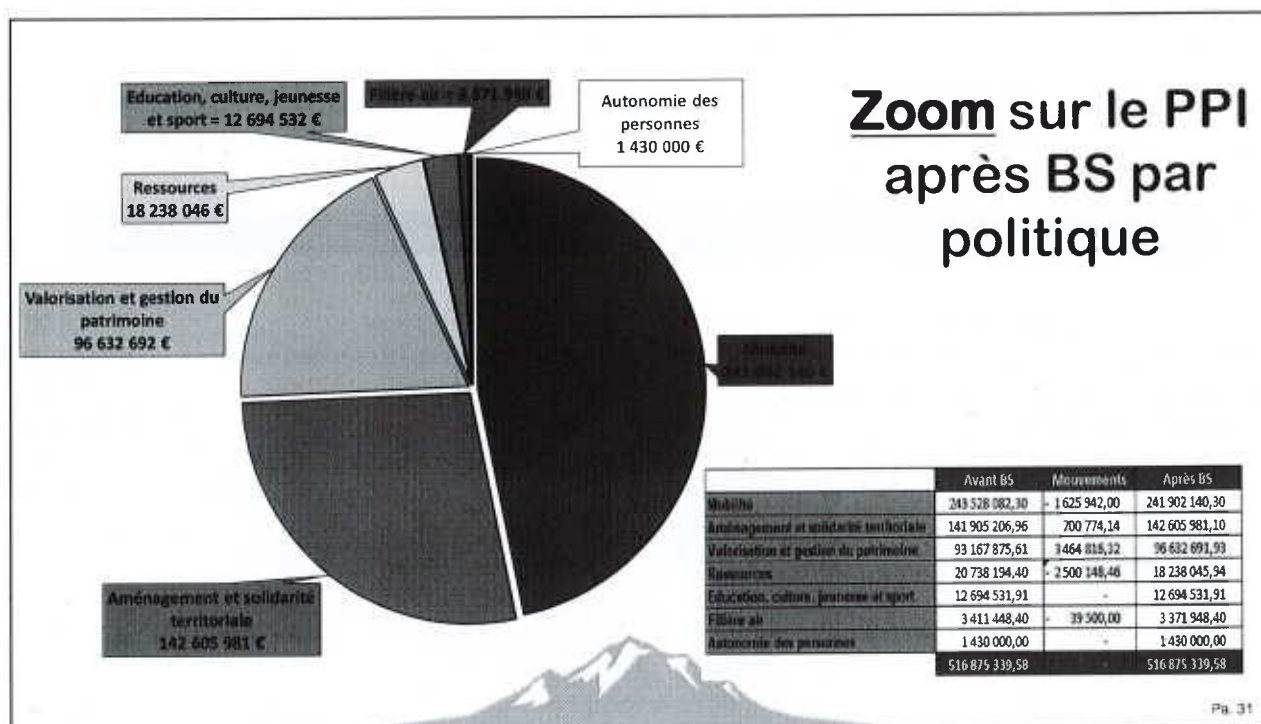
Zoom sur l'en-cours de dette projeté au 31/12/2024



La situation financière du Département lui permet de poursuivre sa stratégie de désendettement au regard du contexte des marchés financiers (Taux aux alentours de 4 %)

Pa. 30

30



31

Zoom sur les crédits d'investissement après BS

| Politique | BP 2024 | Restes à réaliser | BS 2024 | Total CP Voté |
|--|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Aménagement et solidarité territoriale | 15 921 200,00 | 2 130 821,50 | 4 606 000,00 | 22 658 021,50 |
| Autonomie des personnes | 430 000,00 | 40 000,00 | - | 470 000,00 |
| Education, culture, jeunesse et sport | 1 769 574,00 | 145 218,97 | - | 1 914 792,97 |
| Filière air | 540 400,00 | 152 819,63 | 1 600,00 | 694 819,63 |
| Mobilité | 28 930 000,00 | 8 129 406,55 | 5 730 000,00 | 42 789 406,55 |
| Ressources | 3 033 080,00 | 344 915,42 | 4 650,00 | 3 373 345,42 |
| Valorisation et gestion du patrimoine | 6 405 000,00 | 17 403 750,98 | 3 682 500,00 | 20 126 250,98 |
| Total | 57 029 254,00 | 28 346 933,05 | 6 650 450,00 | 92 026 637,05 |



Hors dette et comptes de tiers les crédits réels d'investissement d'AP s'élèveront à 92 M€ pour l'année 2024

Pa. 32

32

4 – La synthèse du Budget Supplémentaire du budget principal

| | Investissement | | Fonctionnement | |
|--------------------------------------|----------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | AP | Dépenses (CP) | Recettes | Dépenses (CP) |
| Mouvements Réels | - | 6 677 017,73 | 910 816,32 | 10 329 594,73 |
| Excédent section Investissement 2023 | | | 21 330 530,98 | |
| Excédent section Fonctionnement 2023 | | | 40 221 000,53 | 17 558 097,68 |
| Désendettement | | | 31 665 892,20 | |
| Mouvements d'Ordre | | 6 258 468,87 | 9 400 468,87 | 3 142 000,00 |
| Compte de tiers | | 736 000,00 | 736 000,00 | |
| Restes à réaliser | | 28 346 933,05 | | |
| Restes à réaliser - Compte de tiers | | 19 229 217,86 | 20 314 713,01 | |
| Total | - | 61 247 617,51 | 61 247 617,51 | 19 287 294,26 |

| Utilisation des excédents | |
|--|------------------------|
| Excédent Fonctionnement 2023 | 57 779 098,21 |
| Excédent Investissement 2023 | 21 330 530,98 |
| Total excédents 2023 | 79 109 629,19 € |
| BS - Ajustement des recettes de fonctionnement | 1 729 136,58 € |
| BS - Ajustement des recettes d'investissement | 910 816,32 € |
| Total ressources à affecter | 81 749 582,09 € |
| BS - Financement RAR 2023 | 27 261 437,90 € |
| BS - Désendettement | 31 665 892,20 € |
| BS - Besoins nouveaux : Investissement | 6 677 017,73 € |
| BS - Besoins nouveaux : Fonctionnement | 10 329 594,73 € |
| Solde restant à affecter | 5 815 639,53 |

Le suréquilibre de **5,8 M€** se retrouvera dans le résultat du CA 2024 permettant ainsi une marge de manœuvre plus conséquente au moment du BS 2025 !

Pa. 33

33

5 – La synthèse du Budget Supplémentaire du LDVHA

| | Investissement | | Fonctionnement | |
|---------------------------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|
| | AP | Dépenses (CP) | Recettes | Dépenses (CP) |
| Mouvements Réels | | 7 500,00 | | 30 000,00 |
| Excédent section Investissement 2023 | | | 10 712,91 | |
| Excédent section Fonctionnement 2023 | | | 21 534,69 | |
| Virement de section à section (Ordre) | | | 7 602,19 | 7 602,19 |
| Restes à réaliser | | 32 349,79 | | |
| Total | - | 39 849,79 | 39 849,79 | 37 602,19 |

Pa. 34

34

Département des Hautes-Alpes
Hôtel du Département
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex



35

Annexe 1 – Investissement BS 2024 par Politique / Programme et Opération (Mouvements AP & CP)

| Objet | Libellé | APAE | CP |
|-----------|---|--------------|--------------|
| Fon. Soc. | Aide financière en matière territoriale | 134 174,14 | 4 263 800,00 |
| Programme | 1003 - Développement rural | 134 174,14 | 4 263 800,00 |
| Opération | P000004 - ZGAT - Réalisation du verger alpin | -499 000,00 | -123 960,00 |
| Opération | P000007 - SEFC - Aide aux tiers payement | 3,00 | 129 499,00 |
| Opération | P000003 - ZGAT - Développement de la filière laitière | 1 000 000,00 | 0,00 |
| Programme | 1007 - Amélioration du territoire | 220 900,00 | 2 990 640,00 |
| Opération | P007002 - ZGAT - Aide aux collectivités pour le développement de l'attractivité du territoire | 0,00 | 1 300 000,00 |
| Opération | P007003 - ZGAT - Amélioration de l'accueil sur le site de Laus | -20 400,00 | 0,00 |
| Opération | P007004 - ZGAT - Chimie/biologie de montagne | -250 000,00 | 0,00 |
| Opération | P007005 - ZGAT - Circuit viticole | 3,00 | 1 300 000,00 |
| Programme | 1008 - Développement touristique | 220 900,00 | 0,00 |
| Opération | P008001 - SAT - Aide aux tiers (EC) | -326 700,00 | 0,00 |
| Programme | 1010 - Industrie et artisanat | 3,00 | 326 700,00 |
| Opération | P010002 - SAT - Aide aux tiers en faveur du bricolage | 3,00 | 326 700,00 |
| Opération | P010003 - SAT - Allocation, animation et suivi de programme amélioration de l'habitat | 3,00 | 128 000,00 |
| Programme | 1011 - Tourisme, promotion et sensibilisation | 29 197,00 | 3 790 000,00 |
| Opération | P014001 - SAT - Aide aux tiers (SP) | 3,00 | 1 000 000,00 |
| Opération | P014002 - SAT - Internal Cycle Professionnel Pédagogique | 30 000,00 | 38 000,00 |
| Programme | 1012 - Tourisme, promotion et sensibilisation | 110 194,00 | 382 000,00 |
| Opération | P016001 - SAT - Vente commerciale | -210 400,00 | 0,00 |
| Opération | P016002 - SAT - Intervention receptionnelle | 3,00 | 300 000,00 |
| Programme | 1013 - Eau | 0,00 | 613 000,00 |
| Opération | P008006 - SEAU - Aide aux collectivités AEP/AS3 | 3,00 | 500 000,00 |
| Opération | P008007 - SEAU - Aide aux collectivités eau naturelle | 3,00 | 100 000,00 |
| Opération | P008008 - SEAU - Assistance technique | 3,00 | 18 000,00 |
| Programme | 1014 - Travaux d'entretien | 0,00 | 390 000,00 |
| Opération | P015005 - SEFC - Aide aux collectivités énergie, forêt, climat | 3,00 | 338 000,00 |
| Programme | 1015 - Travaux d'entretien et d'entretien | 0,00 | 38 000,00 |
| Opération | P013008 - SE - ALCOTEA | 3,00 | 38 000,00 |
| Programme | 1016 - Travaux d'entretien | 1 778 421,30 | 0,00 |
| Opération | P015001 - SE - Alpa Bois Colle | 1 778 421,30 | 0,00 |
| Opération | P015002 - SE - Développement du réseau-chauffe sur le patrimoine départemental | 3,00 | 0,00 |

| Objet | Libellé | APAE | CP |
|-----------|---|---------------|------------|
| Fon. Soc. | Fonds de | 3 643 140,44 | 4 150,00 |
| Programme | 1004 - Investissements et interventions de développement économique | 3 643 140,44 | 4 150,00 |
| Opération | P030000 - AFA - Grande Aérodrôme - Travaux de conservation et d'amélioration (RT) | 30 500,00 | 0,00 |
| Opération | P030016 - AFA - Gap-Talard - Aménagement voie Zone Sud (RT) | -3 538,38 | -3 538,38 |
| Opération | P030024 - AFA - Gap-Talard - Portage faunes (RT) | -25 000,00 | -25 000,00 |
| Opération | P030002 - AFA - Mont-Dauphin - St Crépin - Création restaurant (RT) | 0,00 | -2 500,42 |
| Opération | P030006 - AFA - Aspres sur Buch - Mfection restaurant (RT) | -2 450,23 | -2 450,23 |
| Opération | P030008 - AFA - Mont-Dauphin - St Crépin - Travaux d'usage (RT) | -19 802,39 | 0,00 |
| Opération | P030001 - AFA - Mont-Dauphin - St Crépin - Création d'une aire de jeu pour enfants | 0,00 | 28 100,00 |
| Opération | P030002 - AFA - Mont-Dauphin - St Crépin - Recensement des espèces vertes de la nature de l'air au réseau | -4 500,00 | -1 291,50 |
| Opération | P030063 - MAFA - Aspres sur Buch - Remplacement eau chaude sanitaire camping (RT) | -15 000,00 | -13 302,50 |
| Opération | P030064 - AFA - Aspres sur Buch - Accès zone parapente | 0,00 | 13 300,00 |
| Opération | P030071 - AFA - Mont-Dauphin - St Crépin - Portage faunes | -10 000,00 | -18 300,00 |
| Programme | 1017 - Travaux d'entretien, promotion et sensibilisation | 19 300,50 | 18 300,00 |
| Opération | P010005 - AFA - Gros travaux de maintenance, entretien et argonner (RT) | 19 300,50 | 18 300,00 |
| Fon. Soc. | Ressources | 2 563 140,44 | 4 150,00 |
| Programme | 1001 - Transformation numérique | 2 563 140,44 | 4 150,00 |
| Opération | P000001 - TRAVSSEM - INFO - Transformation numérique | -1 244 241,30 | 0,00 |
| Opération | P000002 - TRAVSSEM - INFO - Transformation numérique (RT) | -12 817,18 | 0,00 |
| Programme | 1002 - Travaux d'entretien, maintenance | -40 904,72 | 0,00 |
| Opération | P000003 - TRAVSSEM - INFO - Transformation numérique | -40 904,72 | 0,00 |
| Programme | 1003 - Travaux d'entretien, maintenance | -1 282 500,00 | -4 150,00 |
| Opération | P000004 - TRAVSSEM - SFS - Transformation numérique | -1 282 500,00 | -4 150,00 |

36

Monsieur BONNAFFOUX.- Je pense que les présidents d'EPCI sont tous d'accord là-dessus. On nous a filé une compétence et aucun moyen derrière.

Monsieur LE PRESIDENT.- Tout à fait ! Nous en avons terminé avec notre Assemblée Plénière de ce matin. Avant de faire une Commission Permanente, je vous accorde cinq minutes de pause.

(La séance est levée à 12 h 35)

La Secrétaire de séance



Valérie GARCIN-EYMEOUD

Le Président du
Département des Hautes-Alpes



Jean-Marie BERNARD

